CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AUVERGNE

RAPPORT D'ÉVALUATION

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AUVERGNE

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Auvergne a été placée sous la responsabilité de Hubert **Bouchet**, membre du Comité national d'évaluation et d'Annie **Cheminat**, consultant auprès du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général, et celle de Philippe **Benilan**, membre du Comité.

ORGANISATION

Ont participé à l'évaluation :

Claude **Charbonnier**, proviseur du collège E. Vaillant à Saint-Martin d'Hères ;

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;

André **Eyssautier**, secrétaire général de l'INSA de Toulouse ;

René **Geillon**, directeur adjoint de l'IUFM de Franche-Comté ;

Joël **Lebeaume**, directeur d'études à l'IUFM d'Orléans-Tours ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE ;

Hugues **Moussy**, chargé de mission

Nisa **Balourd** a assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AUVERGNE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 7

GOUVERNEMENT ET GESTION 19

I - Les structures et l'organisation interne 21

II - Les instances de l'IUFM 27

III - Les relations et partenariats 28

IV - La politique de recrutement des enseignants 31

V - L'organisation administrative 34

VI - La gestion financière et budgétaire 35

VII - La gestion des personnels 38

VIII - La gestion immobilière 40

LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE 43

I - La formation des professeurs des écoles 45

II - La formation des professeurs de lycée et collège 49

III - La formation continue 61

IV - Les moyens d'accompagnement de la formation 62

V - La vie étudiante 65

VI - La recherche 66

VII - La formation de formateurs 68

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 71

POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR 77

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AUVERGNE

PRÉSENTATION

L'IUFM d'Auvergne dans sa région

La région Auvergne est composée de quatre départements : l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme

L'académie de Clermont-Ferrand comportait en 1998-1999 :

1 IUFM
avec 5 sites (Aurillac, Chamalières, Clermont-Ferrand, Moulins, Le Puy-en-Velay)

1 866 étudiants et professeurs stagiaires

2 universités

Clermont-Ferrand I - Auvergne 11 578 étudiants
Droit, Sc.politiques - Économie, Gestion - AES - Santé

Clermont-Ferrand II - Blaise Pascal 16 009 étudiants
Lettres,Langues, Sc. humaines et sociales - Sciences - STAPS

Source : MENRT (DPD)

Les effectifs des sites de l'IUFM en 1998-1999

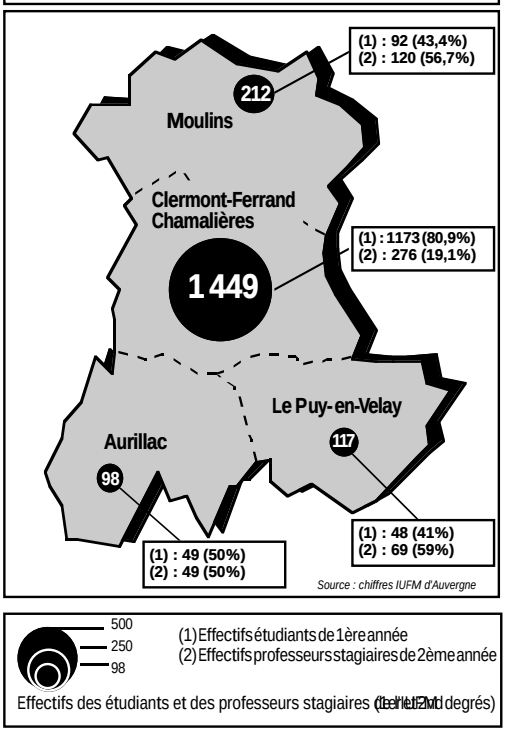

Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1998-1999)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie de Clermont-Fd	41 476	2,0%	66,5%	4,5%
France entière	2 122 682	100%	68,5%	3,9%

Effectifs de l'IUFM d'Auvergne par rapport à l'ensemble des effectifs des IUFM de France

	1er degré	2nd degré								1er + 2nd °
1ère année	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total
IUFM d'Auvergne	377	656	162	19	80	34	30	-	**981**	**1 358**
% Clermont-Fd / France	*2,4%*	*2,2%*	*4,2%*	*0,8%*	*3,1%*	*2,6%*	*1,7%*	-	*2,4%*	*2,4%*
IUFM France	16 030	29 425	3 869	2 511	2 585	1 301	1 771	-	**41 462**	**57 492**

	1er degré	2nd degré								1er + 2nd °
2ème année	CAPE*	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total
IUFM d'Auvergne	184	171	56	6	44	16	7	24	**324**	**508**
% Clermont-Fd / France	*1,7%*	*2,3%*	*4,6%*	*0,5%*	*2,6%*	*3,0%*	*1,3%*	*2,0%*	*2,4%*	*2,1%*
IUFM France	10 528	7 307	1 217	1 263	1 695	540	521	1 228	**13 771**	**24 299**

** : y compris inscrits en liste complémentaire au CAPE*

	1er degré	2nd degré								1er + 2nd °
TOTAL (1e + 2e années)	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total
IUFM d'Auvergne	561	827	218	25	124	50	30	24	**1 305**	**1 866**
% Clermont-Fd / France	*2,1%*	*2,3%*	*4,3%*	*0,7%*	*2,9%*	*2,7%*	*1,3%*	*2,0%*	*2,4%*	*2,3%*
IUFM France	26 558	36 732	5 086	3 774	4 280	1 841	2 292	1 228	**55 233**	**81 791**

Source : MENRT DPD

Source : IUFM d'Auvergne sauf indication contraire

Année de référence : 1998-1999 sauf indication contraire

1 - LES MISSIONS. Créé par les décrets du 7 juin 1991 et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM d'Auvergne est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

> Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.
>
> Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.
>
> Ils organisent des formations de préparation professionnelle des étudiants.

2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

L'académie de Clermont-Ferrand. Cette académie est composée des quatre départements qui constituent la Région Auvergne. D'une superficie moyenne (l'Auvergne représente à peu près 4,5 % du territoire national), cette région faiblement peuplée (2,2 % de la population nationale), se caractérise par une urbanisation faible (seule l'agglomération de Clermont-Ferrand dépasse 100 000 habitants) et par une érosion démographique lente mais continue. Le département du Puy-de-Dôme, qui accueillait près de 40 % de la population régionale en 1990, concentre une grande partie des activités industrielles d'une région qui continue à affirmer nettement sa vocation agricole : 9 % des emplois se trouvent dans l'agriculture, contre 5 % pour la moyenne française. La part des emplois tertiaires est moins importante qu'au niveau national. Dans ces conditions, l'Auvergne a du mal à retenir ses jeunes, qui migrent vers des zones plus dynamiques, ce qui entraîne un vieillissement de la population.

Avec un taux de réussite de 81 % au baccalauréat en 1998, l'académie de Clermont-Ferrand demeure au-dessus de la moyenne nationale (79,1 %). Les mêmes sources statistiques (*Note d'information de la DEP* du 22 juin 1999) font apparaître une progression du taux de bacheliers par génération entre 1997 (65,4 %) et 1998 (67,3 %). L'académie de Clermont-Ferrand est l'une de celles où ce taux de bacheliers par génération est le plus élevé.

Si la ville de Clermont-Ferrand compte l'un des ratios nombre d'étudiants/nombre d'habitants parmi les plus élevés de France, les effectifs des établissements scolaires sont en décroissance depuis cinq ans dans le second degré et depuis plus de quinze ans dans le premier degré, ce qui conduit chaque année à des suppressions nombreuses d'emplois dans le premier degré.

L'IUFM. En 1998-1999, l'IUFM de Clermont-Ferrand comptait 1 866 étudiants et stagiaires, soit 2,2 % des effectifs nationaux des IUFM. C'est un petit établissement où la part du second degré est proche de la moyenne nationale : près de 70 % des étudiants et stagiaires se destinent à enseigner dans le second degré, alors que le pourcentage moyen est de 68,8 % pour l'ensemble des IUFM.

Avant la création de l'IUFM, l'académie de Clermont-Ferrand comptait quatre Écoles normales d'instituteurs (Clermont, Moulins, Aurillac, le Puy) et un centre pédagogique régional.

Actuellement, l'IUFM occupe les locaux des anciennes Écoles normales à Clermont-Ferrand, Chamalières, Moulins et Aurillac. En revanche, l'antenne de l'IUFM au Puy est hébergée, depuis 1995, au centre universitaire et pédagogique qu'elle partage avec une antenne de l'IUT de Clermont-Ferrand et le CDDP.

Psychologues scolaires

AIS

Second degré

AGRÉGATION (2ème année)

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Grammaire
- Histoire
- Géographie
- Sciences sociales
- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Portugais
- Russe
- Japonais
- Polonais
- Éducation physique et sportive
- Génie civil
- Génie mécanique
- Génie électrique
- Mathématiques
- Mécanique
- Sciences physiques
- Sciences de la vie et de la terre
- Biochimie, Génie biologique
- Techniques éco. de gestion
- Éducation musicale
- Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Histoire-Géographie
- Sciences économiques et sociales
- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Basque
- Portugais
- Néerlandais
- Russe
- Breton
- Langue corse
- Catalan
- Occitan
- Mathématiques
- Physique et Chimie
- Physique et Électricité appliquée
- Biologie-Géologie
- Éducation musicale et Chant choral
- Arts plastiques
- Documentation

CAPEPS

(Éducation physique et sportive)

CPE

(Conseillers Principaux d'Éducation)

CAPET

- Génie mécanique
  - construction
  - productique
  - maintenance des véhicules, ...
- Génie civil
  - équipements techniques : énergie
  - structures et ouvrages
- Génie industriel
  - bois
  - structures métalliques
  - matériaux souples
  - plastiques et composites
  - verre et céramique
- Génie électrique
  - électronique et automatique
  - électrotechnique et énergie
  - informatique et télématique
- Arts appliqués
- Technologie
  - construction mécanique
  - construction électrique
  - gestion
- Biotechnologie
  - biochimie, génie biologique
  - santé, environnement
- Sciences et Techniques médico-sociales
- Économie, Gestion
  - économie et gestion administrative
  - économie et gestion comptable et financière
  - économie et gestion commerciale
- Informatique et Gestion
- Hôtellerie, Tourisme
  - techniques de production
  - techniques de service et d'accueil
  - tourisme

biochimie, génie biologique

Le contexte universitaire. L'IUFM d'Auvergne est rattaché par convention aux deux universités clermontoises, l'université Blaise Pascal et l'université d'Auvergne, qui totalisaient un effectif de 27 587 étudiants en 1998-1999. L'université Clermont-Ferrand I (Auvergne) compte une antenne à Aurillac et au Puy-en-Velay, et l'université Clermont-Ferrand II (Blaise Pascal) un IUT à Montluçon ainsi qu'à Moulins.

3 - LA CARTE DE FORMATION. Depuis sa création, l'offre de formation de l'IUFM d'Auvergne a évolué dans des proportions relativement modestes : quelques ouvertures de formations nouvelles sont intervenues en 1992 (CAPES de Lettres classiques, PLP2 maths-sciences physiques, PLP2 lettres-histoire, PLP2 communication administrative, PLP2 vente) et en 1993 (filière CPE). La préparation du CAPES d'Italien a été supprimé en 1992, compte tenu du nombre très faible des effectifs d'inscrits et de lauréats.

L'IUFM veille à ne pas augmenter le nombre de ses préparations, notamment les formations à effectifs réduits coûteuses en moyens. Pourtant, comme le souligne le rapport d'évaluation interne, le secteur des CAPET et PLP2 technologiques n'est absolument pas couvert.

4 - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

L'organisation géographique. L'IUFM a conservé une implantation dans chacun des départements de l'académie, mais les implantations de Clermont-Ferrand et Chamalières accueillent près de 80 % des étudiants et stagiaires de l'établissement.

Le second degré (première et deuxième années) reste concentré à Clermont à cause de la présence des universités et de la densité d'établissements du second degré susceptibles d'accueillir des PLC1 et des PLC2 en stage. Les effectifs des stagiaires du second degré dans les antennes, où ils sont regroupés pour leur formation générale, sont faibles. En revanche, 45 % des effectifs du premier degré sont implantés à Clermont, alors que l'Allier en accueille 30 % et que le Cantal et la Haute-Loire se répartissent les 25 % restants. *"Une volonté économique et politique préside au maintien de ces antennes"* indique le rapport d'évaluation interne, qui insiste sur l'adhésion des conseils généraux à ces orientations et notamment sur leur soutien financier.

L'organisation pédagogique. Cette organisation associe trois structures :
- les filières de formation (premier et second degrés) ;
- les antennes ;
- les unités disciplinaires et les réseaux transversaux qui regroupent l'ensemble des formateurs. L'IUFM compte actuellement 15 départements disciplinaires et 3 réseaux. Chacune de ces structures est placée sous la responsabilité d'un formateur.

L'équipe de direction. L'équipe de direction comprend, outre le directeur, quatre directeurs adjoints (premier degré, second degré, formation continue, coordination de l'équipe de direction), le secrétaire général, l'agent comptable, les responsables d'antenne, sept chargés de mission et le président du CSP. Le directeur adjoint chargé de la formation continue des 1er et 2nd degrés a été nommé en 1998, suite aux nouvelles missions confiées alors aux IUFM. Le directeur adjoint chargé du 1er degré a également en charge la responsabilité de l'antenne de Clermont - Chamalières.

Les services. L'IUFM dispose de services centraux placés sous l'autorité du secrétaire général, assurant l'ensemble des tâches logistiques. Il s'agit des structures suivantes :
- le service des personnels ;
- le service de la scolarité ;
- les services économique et financier qui regroupent
  . la gestion économique de l'établissement et la gestion patrimoniale ;
  . la gestion financière de l'ordonnateur ;
  . la gestion comptable.
- le secrétariat des affaires communes ;
- le service informatique.

5 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES. Contrairement à d'autres IUFM, l'IUFM d'Auvergne enregistre une progression notable des candidatures depuis 1996-1997. Cependant, on remarque que cette attractivité croissante tient essentiellement à l'évolution des candidatures dans le premier degré (de 3 542 dossiers en 1996-1997 à 4 051 en 1998-1999). Si le CAPEPS et la filière CPE connaissent encore un certain succès, les CAPES et les CAPLP2 sont en stagnation, cependant que les candidatures déposées pour les CAPET sont en décroissance forte et continue. Les effectifs de première année qui avaient décru entre 1995 et 1997 évoluent de façon ascendante en 1998. Néanmoins, comme la courbe des candidatures, celle des inscrits ne résulte pas d'une évolution homogène. On notera que l'évolution des inscrits (par type de concours) offre les mêmes caractéristiques que celle des candidatures de 1ère année.

Les effectifs de professeurs stagiaires accusent une baisse significative : depuis 1995, l'IUFM a perdu 99 professeurs stagiaires. La réduction affecte surtout les promotions de PE2, qui ont perdu près de 80 stagiaires depuis 1994 et les filières de CAPET, qui ne comptent plus que 7 professeurs stagiaires alors qu'elles en comptaient 20 en 1994.

On remarquera enfin que la part relative des stagiaires dans l'effectif global de l'IUFM est en décroissance continue depuis 1994 (de 32,6 % en 1994 à 27,7 % en 1998).

6 - LES PERSONNELS

Les personnels enseignants. Si l'on considère le total des emplois d'enseignant en poste à l'IUFM, l'établissement a gagné 13 emplois entre 1994 et 1998 ; c'est la catégorie des maîtres de conférence qui a enregistré le gain le plus significatif, passant de 5 à 13 emplois (y compris la résorption des postes DETU). Les corps du second degré (PRAG, PRCE) représentent encore, en 1998, 63 % de l'effectif total des enseignants de l'IUFM. On constate cependant une certaine érosion de leur part relative : les professeurs du secondaire constituaient en effet 68,2 % des enseignants en 1994.

On retiendra encore que le volume des enseignements assurés par les formateurs associés extérieurs a baissé de façon sensible depuis 1996.

Les personnels IATOS. Comme dans presque tous les IUFM, la part des emplois de catégorie C est très importante : ceux-ci représentent 80,7 % de l'effectif total des personnels non enseignants d'un IUFM faiblement pourvu en emplois de cadre A et B.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	380	184	564
TOTAL 1er DEGRÉ	**380***	**184**	**564**
		**dont 60 aides éducateurs*	
CAPES			
Philosophie	48	2	**50**
Lettres classqiues	11	9	**20**
Lettres modernes	100	30	**130**
Histoire-Géographie	170	32	**202**
Allemand	31	4	**35**
Anglais	83	31	**114**
Espagnol	46	16	**62**
Mathématiques	61	30	**91**
Physique et Chimie	69	12	**81**
Sciences de la vie et de la terre	37	8	**45**
Documentation	28	2	**30**
Sous-total CAPES	**684**	**176**	**860**
CAPEPS	**162**	**56**	**218**
Conseiller Principal d'Éducation	**34**	**16**	**50**
CAPET			
Économie-Gestion			
option économie et gestion administrative	5	2	**7**
option économie et gestion comptable-financière	10	2	**12**
option économie et gestion commerciale	4	2	**6**
Sous-total CAPET	**19**	**6**	**25**
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	32	13	**45**
Lettres / Histoire	26	13	**39**
Anglais / Lettres	8	10	**18**
Communication administrative	6	1	**7**
Vente	8	7	**15**
Sous-total CAPLP2	**80**	**44**	**124**
AGRÉGATION			
Philosophie	-	1	**1**
Lettres classiques	-	1	**1**
Lettres modernes	-	1	**1**
Histoire	-	1	**1**
Géographie	-	1	**1**
Espagnol	-	1	**1**
Mathématiques	-	5	**5**
Sciences physiques et physique appliquée	-	8	**8**
Sciences naturelles	-	6	**6**
Techniques économiques de gestion	-	1	**1**
Sous-total AGRÉGATION	**-**	**26**	**26**
TOTAL 2nd DEGRÉ	**979**	**324**	**1303**
TOTAL GÉNÉRAL	**1359**	**508**	**1867**

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Enseignants-chercheurs	Professeurs	5	6	6	6	6
	Maîtres de conférences	5	5	5	8	13
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	56	56	58	57	60
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	11	11	11	11	11
Corps d'inspection	IPR /IA	4	4	4	4	4
Autres	PEGC	1	1	1	1	1
Total des emplois		**82**	**83**	**85**	**87**	**95**

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; INST : instituteur ;
IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	
						Emplois	Heures ETD
Directeurs	Professeurs	1	2	1	1	1	192
d'études	Maîtres de conférences	8	8	6	2		
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	5	6	7	8	9	1 896
	PLP		1	1	1	1	168
Enseignants du premier degré	IMF	103	100	109	100	92	13 248
	Instituteurs et PE	12	12	12	11	11	2 496
Corps d'inspection			1	1	1	1	256
Total des emplois		**129**	**130**	**137**	**124**	**115**	**18 256**

PLP : professeur de lycée professionnel

Les intervenants extérieurs

On entend par intervenant extérieur toute personne (autre que formateur associé) dont le volume d'heures d'intervention est supérieur à 5 heures par an

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	
			emplois	heures ETD
Enseignants-chercheurs	2	6	?	?
Enseignants du second degré	104	109	?	?
Enseignants du premier degré	5	10	?	?
Autres	30	36	?	?
Total	**141**	**161**	?	?

Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/98

Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	8	8	65	**81**
	Objecteurs		1		**1**
Établissement	Permanents	1			**1**
	Vacataires, saisonniers				
	CES			8,5	**8,5**
	Apprentis, contrats de qualif.				
Services académiques	Mis à disposition			2	**2**
Total		**9**	**9**	**75,5**	**93,5**

Répartition par fonction des emplois statutaires

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation		1	9	**10**
Assistance à l'enseignement			4,5	**4,5**
Documentation	1	1	1,5	**3,5**
Vie institutionnelle et Administration générale	2	1	8,5	**11,5**
Service intérieur			7,5	**7,5**
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)			1	**1**
Restauration et Hébergement			12,5	**12,5**
Gestion financière et comptable	1	2	4	**7**
Gestion du personnel	1	1	2	**4**
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	2	2	23	**27**
Informatique	2	1		**3**
Reprographie			2	**2**
Total	**9**	**9**	**76**	**93,5**

Répartition par catégorie et par site

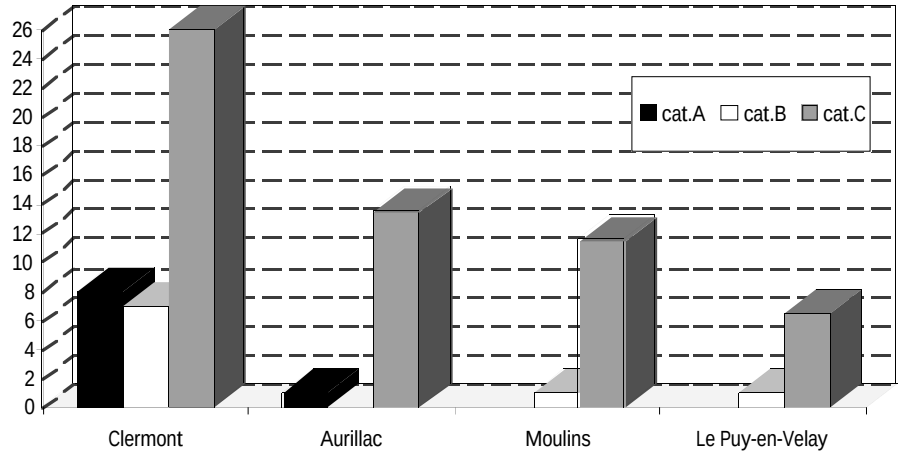

7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Le calendrier. L'évaluation de l'IUFM d'Auvergne a été lancée en novembre 1998. Après envoi d'un guide d'évaluation interne et à l'occasion d'une réunion qui associait les IUFM concernés par la quatrième vague d'évaluation (Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse), le CNE a présenté sa démarche méthodologique remaniée en concertation avec la Conférence des directeurs d'IUFM. Cette présentation a été suivie d'une visite à Clermont des représentants du CNE le 18 décembre 1998 pour préciser les modalités de travail et les objectifs de l'évaluation. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE le 15 mars 1999. Les missions d'expertise ont été conduites du 5 au 7 mai suivants, et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 27 janvier 2000 puis envoyé au directeur de l'établissement pour recueillir ses remarques. Le rapport définitif a été soumis au Comité le 27 avril 2000.

Le rapport d'évaluation interne. On insistera sur la qualité tout à fait remarquable de ce document, clair, précis et dense, qui comporte une analyse critique sans complaisance du fonctionnement de l'IUFM. Le cahier des charges fixé par le guide d'évaluation interne a été parfaitement respecté et, on ne peut que souligner le caractère exemplaire de ce rapport.

La méthodologie. Le CNE a révisé ses instruments méthodologiques et, en premier lieu, le guide d'évaluation interne pour tenir compte des éléments suivants :

- l'évidence constatée de l'importance des implantations départementales dans l'organisation interne des IUFM et de la diversité de leurs configurations ; pour apprécier notamment la cohérence de l'institution, il paraissait nécessaire d'étudier plus systématiquement le fonctionnement des implantations départementales qui constituent une originalité forte et historique des IUFM, quelles que soient les modalités d'organisation adoptées ;
- la nécessité de mieux prendre en compte les partenariats institutionnels de l'IUFM, et notamment, les universités : les relations avec les universités, consubstantielles des IUFM, ne peuvent se réduire à une approche institutionnelle et la nouvelle approche tient mieux compte de cette dimension présente de façon multiforme dans le fonctionnement d'un IUFM ; c'est également vrai des partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement, qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;
- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement, et non isolément, de façon fragmentaire, excepté à titre d'illustration.

Cette approche beaucoup plus institutionnelle de l'évaluation, recentrée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres), nécessitait aussi un autre découpage du champ des expertises : pour évaluer la formation des PLC, la segmentation disciplinaire a été abandonnée au profit d'une répartition articulée autour des temps de formation (préparation au concours, deuxième année). Le collège d'experts, plus restreint en nombre, a mobilisé cinq personnes autour des thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- la deuxième année de formation des professeurs des lycées et collèges ;

Le Comité remercie l'IUFM pour la qualité de son accueil, la disponibilité manifestée par tous à l'égard des experts et représentants du CNE. Ces excellentes conditions ont permis que ce travail se déroule dans un climat cordial et constructif.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AUVERGNE

GOUVERNEMENT ET GESTION

Le rapport d'évaluation interne, comme le projet d'établissement, soulignent que la constitution d'une unité et d'une identité a été fortement voulue par l'équipe de direction dès la création de l'IUFM : il fallait pour cela à la fois rompre avec la culture des institutions précédentes (Écoles normales, CPR) et dépasser l'approche strictement disciplinaire de la formation universitaire.

I - LES STRUCTURES ET L'ORGANISATION INTERNE

Lors de sa création, l'IUFM s'est, de façon classique, substitué à l'existant en matière de formation des maîtres dans l'académie de Clermont-Ferrand : quatre Ecoles normales (EN), soit une par département, pour ce qui concerne le premier degré et un Centre pédagogique régional (CPR) localisé à Clermont-Ferrand pour le second degré. Ce contexte historique fait que l'IUFM reste actuellement présent dans quatre départements : le Puy-de-Dôme sur le site de Chamalières où se trouve l'ancienne EN et sur le site de Clermont où s'est installé le siège de l'IUFM, l'Allier à Moulins, la Haute-Loire au Puy et le Cantal sur le site d'Aurillac. On imagine sans peine les difficultés rencontrées pour gérer au mieux les conséquences pratiques et économiques d'un tel éclatement, d'autant que les caractéristiques géographiques de la région ne facilitent pas toujours les nécessaires échanges entre les sites.

1 - LA RÉPARTITION TERRITORIALE

La nécessité d'opérer une rupture avec les institutions préexistantes a conduit l'équipe de direction de l'époque à mettre en place une organisation fortement centralisée, tant pour le pilotage des formations que pour la gestion administrative, les préparations aux concours des premier et second degrés étant concentrées sur le site de Clermont-Ferrand jusqu'en 1995, dans un souci de cohérence des formations et d'homogénéité des pratiques.

Cependant, à partir de 1995, la volonté de jouer un rôle régional s'affirme et se traduit par la délocalisation dans les antennes des préparations au concours de PE. En dispensant la formation générale de deuxième année sur les différents sites à des stagiaires d'origines différentes, on se fixait pour objectif un brassage fructueux des publics, le développement d'une culture commune et du sentiment d'appartenance à l'institut.

Cette volonté reste actuellement très présente et la direction de l'IUFM affiche clairement une politique de renforcement de la présence de l'établissement dans les antennes où, avec un fort soutien des collectivités territoriales, notamment des Conseils généraux, se constituent progressivement des pôles universitaires en partenariat avec les universités et des CDDP. Ce choix est d'ailleurs encouragé par le recteur.

Malgré cette dynamique de déconcentration, le site de Clermont-Ferrand accueillait encore, en 1998, 78 % des 1876 étudiants et stagiaires de l'IUFM. La population des antennes est essentiellement constituée d'étudiants et de stagiaires du premier degré (50 % des PE1 et 62 % des PE2 de l'IUFM). Par ailleurs, quelques stagiaires du second degré y reçoivent leur formation générale de deuxième année. La répartition de ces stagiaires PLC est la suivante : 19 % à Moulins, 10 % au Puy et 8 % à Aurillac, les 63 % restant relevant du centre de Clermont-Ferrand. Outre la détermination à jouer un rôle actif dans la politique régionale de développement de zones rurales dépeuplées et vieillissantes, l'IUFM tient à former des enseignants à proximité de leur lieu d'exercice futur et à les préparer à leurs conditions de travail ; pour préserver l'égalité des chances de réussite et la qualité de la formation sur les différents sites, l'établissement vise une répartition équitable des moyens entre les antennes.

A la création de l'IUFM, le choix d'une organisation centralisée a conduit à confier au directeur assisté de trois directeurs adjoints la responsabilité de l'ensemble des sites. Les antennes étaient alors administrées au quotidien par un responsable administratif et un responsable pédagogique pour les questions de formation. En 1995, le départ d'un certain nombre des membres créateurs de l'IUFM, la volonté politique de renforcer la présence de l'IUFM dans les départements et l'augmentation des effectifs conduisent à une réorganisation des antennes qui se voient dotées d'un "responsable d'antenne" enseignant (PRCE ou PRAG) intégré à l'équipe de direction. La désignation de responsables d'antenne répond à la nécessité pour le directeur de disposer d'un interlocuteur privilégié, chargé

par délégation de la gestion administrative et pédagogique de l'antenne ainsi que de la coordination de l'équipe enseignante.

L'autorité des responsables d'antenne est limitée à la mise en œuvre du plan de formation, à la coordination des équipes enseignantes et à la représentation locale de l'IUFM, les décisions politiques demeurant l'apanage du niveau central. Le responsable d'antenne anime le Conseil d'antenne qui se réunit deux fois par an sous la présidence du directeur ou d'un directeur adjoint. La mise en place de ce conseil, qui associe les enseignants du site et des délégués des étudiants et stagiaires du premier degré, a été très appréciée des personnels et des utilisateurs : cette instance constitue un lieu d'expression sur le fonctionnement du site, les besoins et les problèmes locaux, mais son rôle revêt un caractère plus consultatif que décisionnel.

La concertation entre les responsables d'antenne se fait dans des réunions de responsables d'antenne sous l'autorité du directeur ou du directeur adjoint chargé du 1er degré.

2 - LES IMPLANTATIONS DE L'IUFM

L'IUFM d'Auvergne comporte, outre son siège situé avenue de Bergougnan à Clermont-Ferrand, quatre implantations.

Il s'agira là de dresser un portrait rapide de chacun des sites départementaux qui seront également évoqués en tant que de besoin dans le reste du rapport en fonction des thèmes abordés.

L'antenne de Moulins

Située à une centaine de kilomètres de Clermont, la ville de Moulins accueille une antenne de l'IUFM d'Auvergne. Les bâtiments, qui proviennent de l'ancienne École normale de garçons de l'Allier, offrent une surface de 7741 m2, dont 1050 m2 sont inutilisables : il s'agit d'un internat désaffecté. Le Conseil général, qui en a conservé la propriété, a entamé des travaux de restructuration avec la construction d'un amphithéâtre, d'une salle d'exposition et d'un centre documentaire comprenant la bibliothèque de l'IUFM et le CDDP de l'Allier. Il est également prévu de restructurer les espaces pédagogique et administratif.

Le site de Moulins accueille 80 PE1, 12 aides éducateurs, 56 PE2 et 64 PLC2, soit 212 étudiants et stagiaires. Le corps enseignant est composé de 24 professeurs de l'enseignement secondaire (PRAG et PRCE), de 3 PE et de 27 maîtres formateurs qui interviennent dans la mise en œuvre des plans de formation PE1 et PE2 ainsi que dans la formation non disciplinaire PLC2. Seuls 12 professeurs de l'enseignement secondaire et 2 PE sont employés à plein temps sur le site de Moulins. L'ensemble des personnels enseignants se réunit régulièrement afin d'organiser, de préparer, de réguler et d'évaluer les différents modules et stages de formation.

L'antenne de Moulins dispose d'installations sportives (gymnase, plateau de sports, tennis). En outre, le centre organise des ateliers sportifs et culturels et offre un service de restauration.

Pour fonctionner, le site bénéficie de 18,2 emplois dont 2,5 emplois de catégorie A.

L'antenne d'Aurillac

L'antenne d'Aurillac est relativement éloignée du siège : le trajet est long non seulement à cause de la distance (169 km), mais encore à cause de la difficulté du parcours situé en zone montagneuse. L'antenne de l'IUFM est abritée dans les locaux de l'ancienne École normale, bâtiments construits en 1957 dont le Conseil général du Cantal a gardé la propriété. L'IUFM partage ces locaux avec le CDDP. Depuis 1989, le bâtiment, qui est en cours de restructuration, accueille une antenne de l'université d'Auvergne constituée d'un DEUG AES et des départements d'IUT GEA et Biologie.

Les effectifs d'étudiants et de stagiaires se montent à 41 PE1, 22 PE2 et 26 PLC, soit un total de 89 étudiants et stagiaires. Le site accueille par ailleurs 8 aides éducateurs. Le site bénéficie d'un poste d'enseignant de second degré à plein temps, d'un poste d'enseignant du 1er degré à plein temps mais ne dispose d'aucun enseignant de statut universitaire. Les autres membres de l'équipe pédagogique sont des enseignants à mi-temps, en poste soit à l'IUFM, soit en collège ou en lycée.

Les ressources audiovisuelles et informatiques sont très satisfaisantes : l'antenne est reliée au réseau régional CRATERE, et donc à Internet, depuis deux ans. Par ailleurs, les étudiants et stagiaires bénéficient d'un libre accès au réseau informatique.

L'antenne ne dispose pas d'équipements sportifs en propre mais utilise ceux de la ville. L'atelier musique et théâtre réunit essentiellement des PE. Le restaurant, géré par l'IUFM, est commun à toutes les entités universitaires et, à ce titre, il est reconnu par le CROUS. Il subsiste une structure d'hébergement, ce qui permet de loger quelques étudiants et stagiaires, mais aussi d'accueillir des étrangers dans le cadre d'échanges avec l'IUFM.

L'existence du site d'Aurillac est fortement soutenue par les collectivités locales qui mesurent l'intérêt d'héberger des implantations universitaires dans une zone en retrait des grands courants économiques. Celles-ci apprécient aussi le rôle moteur joué par l'IUFM dans le rapprochement avec les autres établissements universitaires. On peut donc dire que l'antenne d'Aurillac offre un exemple réussi d'insertion dans la vie locale.

L'antenne du Puy-en-Velay

L'antenne IUFM du Puy offre une configuration comparable à celle d'Aurillac : installé depuis sa création en 1995 dans des locaux neufs construits à l'initiative du Conseil général dans le cadre d'Université 2000, l'IUFM est implanté sur le Centre universitaire et pédagogique qu'il partage avec deux départements de l'IUT de Clermont (Chimie et Informatique), et avec le CDDP de la Haute-Loire. La propriété de ce bâtiment a été remise à l'État, et la gestion en est assurée par un comité représentant les trois entités et présidé par le directeur de l'IUT.

L'IUFM accueille 41 PEI, 9 aides éducateurs, 38 PE2 et 29 PLC2, soit un effectif total de 115 étudiants et stagiaires. Seuls deux enseignants assurent l'intégralité de leur service au Puy, les autres sont à temps partiel. L'ensemble des formateurs se réunit environ toutes les trois semaines pour traiter des problèmes de formation sur le site.

Pour son fonctionnement, l'antenne dispose de 9,25 emplois administratifs et de service, dont 1,75 en catégorie A fractionné en quart et en mi-temps. L'équipement en technologies de l'information et de la communication est, pour partie, mis en commun avec le CDDP et l'IUT, en particulier le matériel audiovisuel. Comme celle d'Aurillac, l'antenne du Puy est reliée au réseau régional CRATERE.

Il n'existe aucun équipement sportif sur le site et l'antenne utilise les installations municipales ; celle-ci n'offre pas non plus d'hébergement, et la restauration est assurée par le self-service du Centre universitaire et pédagogique qui est agréé par le CROUS.

Distances et temps de trajet des sites au siège de l'IUFM

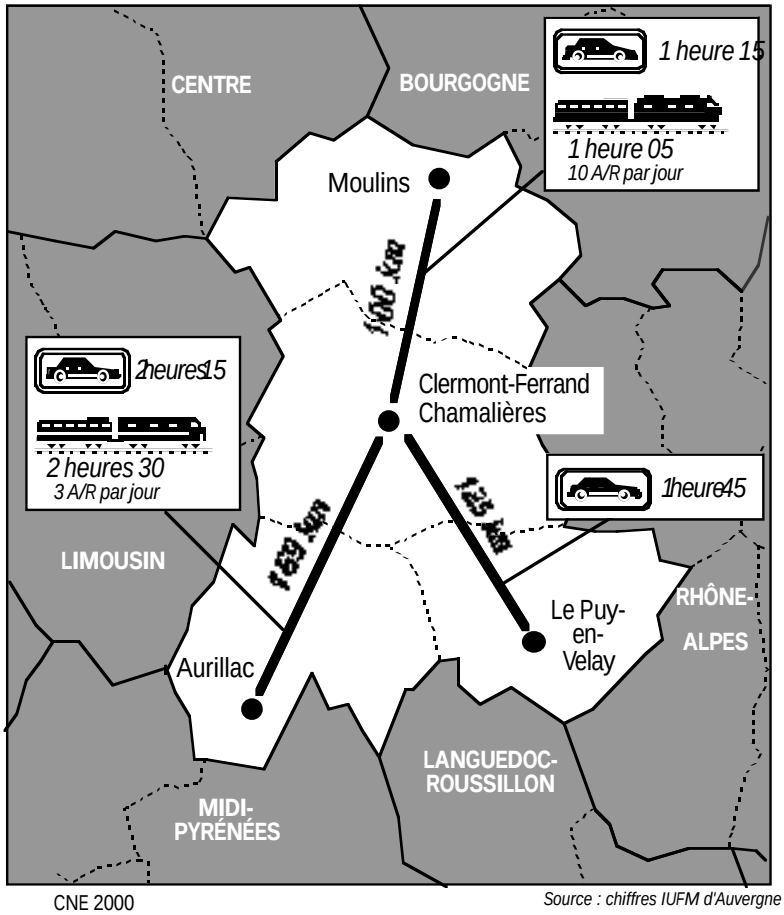

CNE 2000

Source : chiffres IUFM d'Auvergne

Le cas particulier de l'antenne de Clermont-Chamalières

L'antenne n'offre pas la configuration d'une antenne départementale classique : située dans la proximité de la ville siège de l'académie, elle n'accueille que des PE. Cependant, comme dans les autres antennes, il existe un responsable pédagogique, chargé de la mise en œuvre au niveau du département du plan de formation académique. On rappellera que celui-ci assure en même temps la fonction de directeur adjoint chargé du premier degré.

L'antenne accueille 229 PE (dont 160 en première année et 69 en deuxième année) et 34 aides éducateurs. L'encadrement pédagogique est assuré par un PRCE, un PE et un IEN. L'antenne dispose de 3 IATOS.

Le centre de Clermont-Chamalières connaît deux difficultés essentielles de fonctionnement : le risque de confusion entre les niveaux de décision départemental et académique, la difficulté de répartition des tâches entre services de l'antenne et services du siège.

3 - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE 24

L'organisation pédagogique associe non sans quelque difficulté de terrain trois types de structures :

- des structures par filière de formation (premier degré, second degré et formation continue), placées respectivement sous la responsabilité de trois directeurs adjoints ;
- des structures par site géographique : les antennes ;
- des structures disciplinaires ou transversales (départements ou réseaux) associant tous les acteurs d'une même discipline ; au nombre de 3, les réseaux concernent respectivement la formation continue, la documentation

et les technologies de l'information et de la communication ; il existe par ailleurs 15 départements disciplinaires : chacun est animé par un responsable désigné par le directeur et associe un correspondant de l'université ; les prérogatives de ces départements concernent la gestion des enseignements disciplinaires, les propositions relatives à la formation initiale ou continue et à la recherche ; leur action, qui comprend la répartition des moyens en encadrement et en fonctionnement, s'étend à l'ensemble des sites ; malgré un souci constant de cohérence, le fonctionnement des départements disciplinaires, variable d'une entité à l'autre, associe très inégalement les correspondants des universités ou encore les différentes catégories de formateurs.

On soulignera aussi un manque de transparence dans la répartition des moyens d'enseignement confiés aux départements disciplinaires. Le souhait d'une gestion plus rigoureuse, moins "familiale" est couramment exprimé, notamment dans les antennes. Dans ce contexte, il faut recommander que soient élaborés des critères précis de répartition des moyens, qu'il s'agisse d'encadrement, de fonctionnement ou d'équipement pédagogique, et que ceux-ci soient portés à la connaissance des différents niveaux de responsabilité. La mise en œuvre de fiches de procédure décrivant les pratiques communes à l'ensemble des départements pourraient contribuer utilement à cet effort de clarté. L'élaboration d'un rapport d'activité annuel par chaque département permettrait également d'avoir une idée d'ensemble de leur fonctionnement.

On retrouve à l'IUFM d'Auvergne comme dans d'autres IUM la complexité d'une organisation qui doit assurer la cohérence "verticale" des filières de formation et les aspects transversaux tenant aux spécificités disciplinaires sur l'ensemble des cursus. La situation est ici rendue plus complexe encore par la taille des antennes et leur éloignement géographique qui ne facilitent ni la mutualisation des moyens, ni la mobilité des étudiants ou des enseignants d'un site à l'autre.

On mesure ici la difficulté d'assurer la concertation entre les différentes structures et la lourdeur de fonctionnement qui peut en résulter. Ainsi, l'articulation entre les antennes et les départements disciplinaires pose de réels problèmes de mise en cohérence du plan de formation entre les sites et de répartition des moyens pédagogiques, que ce soit en formation initiale ou en formation continue. Ceci est d'autant plus évident qu'il est parfois difficile pour les formateurs, compte tenu des distances et de leur service à temps partiel, de participer aux réunions du département disciplinaire.

Pour assurer l'articulation entre les différentes structures, le rôle des directeurs adjoints se révèle indispensable, qu'il s'agisse du contenu des formations, du service des formateurs, ou encore de la participation des formateurs à la vie de l'établissement. C'est une mission très lourde que la dispersion géographique rend plus ardue encore, notamment pour le premier degré. Les directeurs adjoints peuvent cependant s'appuyer sur les responsables d'antenne qui, par délégation, dispose d'une autorité complète pour tout ce qui touche à l'exécution du plan de formation des PE.

4 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le gouvernement de l'IUFM est marqué par la forte personnalité de son actuel directeur qui a su s'entourer d'une équipe dont on s'accorde à reconnaître l'efficacité ainsi que la volonté de rendre lisible et d'harmoniser les pratiques relevant de sa responsabilité dans l'ensemble de l'académie.

L'équipe de direction comprend actuellement le directeur, le secrétaire général, l'agent comptable et quatre directeurs adjoints : un directeur adjoint coordinateur de l'équipe de direction, chargé des formateurs et des dossiers spécifiques ; un directeur adjoint chargé de la filière du premier degré ; un directeur adjoint chargé de la filière du second degré ; un directeur adjoint chargé de la formation continue. Cet ensemble constitue le Bureau de l'IUFM. En formation élargie, l'équipe de direction associe les quatre responsables d'antenne, les sept chargés de mission (relations internationales, relations avec les universités, communication, vie culturelle et sportive, vie étudiante, recherche et formation des formateurs, technologies de l'information et de la communication) et le président du CSP.

La nécessité de conférer une identité à un établissement issu d'un ensemble de structures disparates avait conduit, dans un premier temps, à constituer une équipe de direction restreinte avec des responsabilités centralisées. La configuration actuelle accorde une autonomie accrue aux responsables sectoriels pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions relevant de leur compétence. On retrouve dans l'intitulé des différentes missions la volonté d'ouverture et le souci de communiquer, dimensions essentielles de la politique de l'IUFM.

Chaque directeur adjoint chargé d'une filière de formation est responsable de la mise en œuvre de la formation disciplinaire et générale, à l'exclusion des préparations aux concours du second degré qui relèvent pour partie des universités. Il est également responsable de l'évaluation interne et du respect des procédures de validation des formations. Chargé de la présidence de la commission de travail émanant du CSP correspondant à son domaine de responsabilité, le directeur adjoint peut assurer par ce biais la concertation avec les représentants élus et les membres nommés de ces commissions. On retrouve là encore une intention manifeste d'associer le plus grand nombre à la réflexion et aux choix de l'établissement.

5 - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le lien entre les sites, la concertation entre le siège et les antennes, sont largement tributaires des outils de communication mis en œuvre pour assurer une information homogène sur l'ensemble de l'établissement et des moyens donnant accès aux techniques modernes d'information et de communication.

De nombreuses initiatives montrent que l'IUFM d'Auvergne accorde effectivement une place importante à la communication, notamment le recrutement d'un professionnel chargé de communication rémunéré à 80 % sur le budget de l'établissement. On peut en apprécier aujourd'hui les résultats. On retiendra aussi le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication, tant en interne que vers l'extérieur.

La communication externe

Elle s'adresse en priorité aux étudiants désireux d'entrer à l'IUFM et prend la forme de dépliants de présentation de l'établissement à destination des lycéens et des étudiants des universités, de brochures présentant les plans de formation, l'organisation des études et la vie étudiante au sein de l'institut. Ces documents sont bien présentés, agréables et facilement identifiables grâce au logo repris sur l'ensemble des publications. L'IUFM est également présent dans les salons et forums ouverts aux étudiants. Récemment créé, un site Web présente l'établissement, ses activités, ses personnels et les conditions d'admission des étudiants.

Par ailleurs, le chargé de communication entretient des relations régulières avec la presse et les radios locales, assurant ainsi une assez bonne couverture médiatique des manifestations ou des événements significatifs de la vie de l'IUFM.

La communication interne

Formellement, la communication interne passe essentiellement par une publication de quatre pages, *Le CANIF,* entièrement réalisé par l'IUFM mais d'une qualité semblable à celle des documents à usage externe. Tiré chaque mois à 800 exemplaires, il est diffusé à tous les formateurs, aux services et aux antennes dans des lieux jugés stratégiques pour faciliter sa consultation par les étudiants et stagiaires.

Le site Web inclut un Intranet en cours d'élaboration. Accessible par un mot de passe depuis les 5 sites de l'IUFM et s'appuyant sur le réseau régional CRATERE, il doit offrir aux usagers une diffusion rapide de l'information et s'inscrit en renfort des autres moyens d'information. Un service de courrier électronique largement réparti au sein de l'IUFM complète le dispositif de communication interne et externe.

Outre le développement de ces outils, l'effort de communication se traduit par la tenue régulière de réunions organisant la concertation et les échanges entre les acteurs de l'institut (équipe de direction, réunions de département et réseaux, conseils d'antenne) et par une politique d'accueil à l'égard des personnels et des usagers.

Conclusion sur la politique de communication

La politique de communication menée par l'IUFM d'Auvergne est très visible et très efficace : il faut saluer les efforts accomplis, ainsi que la modicité de leur coût ; le budget reste raisonnable, hormis les dépenses de personnel, et l'IUFM a su trouver des partenaires institutionnels pour soutenir sa politique en la matière (MGEN, MAIF...).

II - LES INSTANCES DE L'IUFM

Le Conseil d'administration

Constitué de 39 membres, le Conseil d'administration se réunit quatre fois par an. La plupart des questions portées à l'ordre du jour *"ont été préalablement étudiées par les instances concernées (CSP, commissions)",* indique le rapport d'évaluation interne, qui fait mention par ailleurs d'un certain absentéisme des personnalités extérieures. Le plus souvent lieu de présentation et de proposition, d'instance décisionnelle, il arrive que le CA soit le cadre de débats, généralement proposés par les élus des personnels enseignants et IATOS ; en effet, ceux-ci ne sont pas représentés en tant que tels dans les instances intermédiaires.

Le Conseil scientifique et pédagogique

Le Conseil scientifique et pédagogique (CSP) prépare classiquement les décisions du Conseil d'administration pour ce qui concerne les aspects pédagogiques des formations initiale et continue, la politique de recherche et la vie étudiante. Le conseil donne un avis sur la politique de recrutement des personnels enseignants et sur les relations internationales.

Le CSP est assisté dans son fonctionnement par cinq Commissions, composées pour partie de membres du conseil et de personnalités extérieures choisies pour leur expertise dans les domaines de compétence de chaque commission. Ainsi ont été créées :

- la commission Recherche et développement ;
- la commission du Conseil d'études du professorat des écoles ;
- la commission du Conseil d'études du professorat du second degré ;
- la commission de la vie sociale de l'étudiant et du stagiaire ;
- la commission de la formation continue.

La participation des élus enseignants-chercheurs de l'université dans ces commissions est quasiment inexistante, surtout dans la commission consacrée au second degré. Cependant, et malgré quelques difficultés ponctuelles, les structures ainsi mises en place assurent un maximum de participation et de concertation des formateurs et des usagers, et semblent donner satisfaction à la communauté de l'IUFM.

La Commission des personnels IATOS

Constituée en préfiguration de la Commission paritaire d'établissement (CPE) créée par un récent décret, la Commission des personnels IATOS exerce un rôle d'instance de concertation sur les questions relatives à l'organisation des services et à la gestion, essentiellement collective, des personnels. Celle-ci est régulièrement réunie sous la présidence du secrétaire général.

Le Comité hygiène et sécurité (CHS)

Créé en application du décret de 1995, le CHS fonctionne correctement : il se réunit deux fois par an et examine les questions relatives à son domaine. Bénéficiant d'une bonne participation, il est un lieu d'échange et de réflexion.

III - RELATIONS ET PARTENARIATS

1 - LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Les relations avec les universités

L'investissement de l'université d'Auvergne, initialement limité à la préparation du CAPET d'Économie-Gestion, se réduit actuellement à la participation aux commissions d'admission à l'IUFM. Même si les champs disciplinaires - droit, sciences politiques, économie-gestion, AES - ne sont que peu concernés traditionnellement par la formation des maîtres, il serait éminemment souhaitable que l'université d'Auvergne s'investisse davantage dans ce type de formation. Ceci pourrait prendre deux formes : préparation de CAPES, CAPET ou CAPLP2 dans le champ de l'économie et de la gestion, et contribution à la formation générale dans les disciplines relevant de sa compétence.

C'est avec l'université Blaise Pascal que les échanges et les collaborations sont les plus importants compte tenu des disciplines enseignées. Traditionnellement impliquée dans la préparation aux concours de l'enseignement secondaire, cette université propose des licences orientées vers ces préparations et collabore avec l'IUFM pour la mise en œuvre des modules de pré-professionnalisation offerts aux étudiants de DEUG et de licence.

Les relations entre l'IUFM et les universités partenaires sont régies par une convention assortie chaque année d'un avenant financier. Les aspects financiers, essentiellement liés à la gestion des échanges d'enseignants entre les deux établissements, font chaque année l'objet d'âpres discussions, négociations difficiles liées au manque de clarté dans la répartition des tâches entre universités et IUFM.

L'institution d'un correspondant universitaire affecté à chaque département disciplinaire et nommé par le président de l'université Blaise Pascal vise à renforcer les relations entre IUFM et université pour informer les étudiants de l'université sur les préparations aux concours, assurer la transparence dans les commissions de recrutement, et mettre en œuvre le plan de formation, y compris l'organisation des emplois du temps et la réalisation de bilans. Mais on doit constater que cette coopération est plus ou moins entrée dans les faits et qu'il existe de fortes variations d'une discipline à l'autre : on peut regretter que les correspondants universitaires, sensés assurer l'articulation des deux institutions au sein des départements disciplinaires de l'IUFM, jouent inégalement un rôle par ailleurs méconnu des instances universitaires, voire des correspondants eux-mêmes. Si les structures existent, leur fonctionnement est loin d'être complètement opérationnel.

Les conventions devraient préciser plus clairement les engagements réciproques. Les aspects financiers, qui constituent, aux dires des responsables des deux parties, un sujet de tension récurrent, devraient faire l'objet d'un accord préalable et les contentieux devront être apurés. La mise en place d'une mission "Relations avec les universités" devrait contribuer à améliorer le dialogue et rendre opérationnelles les structures mises en place.

Ce rapprochement, souhaité par les uns et les autres, prend une dimension nouvelle dans le cadre de la formation continue dont l'organisation incombe désormais à l'IUFM et prévoit une implication accrue des universitaires. Par référence aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la formation initiale, il paraît souhaitable que la participation des universités à la formation continue soit régie par des conventions où la commande de l'IUFM et les aspects comptables soient définies clairement. Un avenant à la convention générale était en cours d'adoption au moment de l'évaluation.

Les relations avec les autorités académiques

Le fonctionnement de l'IUFM d'Auvergne donne globalement satisfaction au recteur, qui apprécie notamment la politique de décentralisation menée dans les antennes, le bon niveau des résultats aux concours et la qualité de la formation disciplinaire. En revanche, selon lui, la formation professionnelle devrait tenir un meilleur compte de l'enseignement en zone difficile et de l'accueil des publics en difficulté, même si l'académie de Clermont n'est pas particulièrement concernée par ces problèmes.

La réorganisation de la formation continue a fait l'objet d'une convention signée en décembre 1998 qui apparaît à chacun des partenaires comme globalement satisfaisante. L'élaboration du plan académique de formation, qui intègre une annexe financière, n'a fait l'objet d'aucun conflit majeur et a conduit à une répartition classique où l'élaboration du cahier des charges revient au recteur en concertation avec les IPR, les propositions de formation et la mise en œuvre, après choix rectoral, à l'IUFM. Le recteur souligne sa volonté de préserver un équilibre entre commande et partenariat sur l'ensemble de la démarche.

En résumé, on peut parler de bonnes relations entre l'établissement et le rectorat. Les rencontres sont fréquentes et l'on constate une volonté de collaboration réciproque qui se révèle efficace.

Le niveau départemental et les relations avec les IA

Les relations entre l'IUFM et les IA concernent la gestion du 1er degré. Fixés par convention et précisés annuellement dans un avenant, les engagement réciproques se rapportent plus précisément aux moyens de gestion et au suivi pédagogique du plan départemental de formation, à la participation des formateurs de l'IUFM à la formation continue du premier degré et à l'implication des enseignants du 1er degré dans les activités de l'IUFM.

La concertation s'établit de façon institutionnelle au sein du CSP dont les IA sont membres et dans le Conseil départemental de formation auquel appartient le directeur de l'IUFM. Elle se poursuit dans les groupes de travail spécifiques.

En formation initiale, la collaboration avec les IA intéresse plus particulièrement la désignation des maîtres de stage et la validation des professeurs d'école stagiaires. Si l'organisation des stages doit prendre en compte, comme ailleurs, les intérêts contradictoires entre les besoins de l'école et ceux de la formation des stagiaires, la validation de la formation des PE2 ne semble poser aucun problème : les sortants de l'IUFM sont globalement bien perçus. Par ailleurs, le rapprochement entre formation initiale et continue est envisagé positivement.

Malgré les difficultés et le poids des habitudes, le rôle de l'IUFM dans la formation des PE est apprécié. On reconnaît notamment à l'IUFM le mérite d'apporter une dimension universitaire à la formation des maîtres, celui aussi de rapprocher formations initiale et continue, ce qui permet un enrichissement réciproque et une mise en cohérence de l'ensemble du dispositif.

Les relations avec les IPR

La qualité des collaborations avec les instances académiques se traduit par des relations qualifiées de *"cordiales et fructueuses"* avec le corps des IA-IPR, tant pour le recrutement des formateurs associés à l'IUFM, la mise en stage des étudiants et l'affectation des professeurs stagiaires que pour la participation aux commissions de validation et aux jurys de certification. Dans la quasi-totalité des départements disciplinaires, ils participent aux réunions de rentrée et sont associés à la journée de travail organisée chaque année par l'IUFM. Associés dès la création de l'IUFM, les IPR entretiennent des relations avec l'établissement dans le cadre des diverses instances institutionnelles - CA et CSP -, où leur assiduité est soulignée.

La qualité des relations avec les IPR ne met cependant pas l'IUFM d'Auvergne à l'abri des difficultés, fréquemment rencontrées par les IUFM, en particulier pour l'organisation des stages en responsabilité ou encore pour le recrutement des conseillers pédagogiques (cf. infra).

Conclusion sur les relations institutionnelles.

L'ensemble de ces observations tend à montrer que l'IUFM d'Auvergne jouit d'une bonne image auprès de ses partenaires, même si le partenariat avec les universités souffre d'un dialogue encore insuffisant.

Il semble néanmoins que les facteurs de progrès existent à travers une volonté politique sous-tendue par une organisation qui privilégie une large concertation. Il reste à donner un réel contenu aux institutions mises en place (départements disciplinaires à l'IUFM, correspondants universitaires dans les universités) pour lutter contre le cloisonnement des pratiques et la pérennisation des habitudes.

2 - LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Les collectivités locales

Des partenariats solides se sont noués avec les Conseils généraux, très attachés dans les quatre départements de l'académie à la politique de décentralisation menée par l'IUFM.

Comme nous l'avons vu précédemment, la ville du Puy bénéficie depuis 1997 d'un centre universitaire et pédagogique regroupant deux départements d'IUT, l'IUFM et le CDDP. D'un regroupement semblable, un pôle universitaire est né à Aurillac, cependant que le Conseil général de l'Allier envisage un tel rapprochement sur le site de Moulins.

Dans le Puy-de-Dôme, l'IUFM souhaite regrouper ses activités sur le seul site de Chamalières. Cet objectif ambitieux, qui bénéficie de l'appui du Conseil général et de celui du recteur, fera l'objet d'une demande dans le cadre du contrat de plan en cours de négociation. Au delà de ces aspects immobiliers, il existe une volonté d'ouverture réciproque, qui se traduit notamment par une mutualisation des ressources informatiques et documentaires, et l'organisation de réseaux associant écoles et collèges et contribuant à l'aménagement des zones rurales.

Le Pôle Sud-Est

L'IUFM d'Auvergne appartient au groupe géographique Sud-Est, qui regroupe 8 IUFM (Grenoble, Lyon, Nice, Aix-Marseille, Montpellier, Clermont-Ferrand, la Corse et La Réunion). La coordination et la gestion des activités du pôle sont confiées à l'IUFM de Grenoble, l'IUFM d'Auvergne étant représenté au sein du groupe de coordination par un directeur adjoint. Cette association dispose d'un budget de l'ordre de 200 KF, financé pour un tiers par le Ministère et pour le reste par les huit établissements au prorata de leur taille.

Les actions du pôle Sud-Est sont majoritairement orientées vers la formation des formateurs. Des séminaires de réflexion et d'échange sont organisés régulièrement, chaque IUFM prenant en charge à tour de rôle l'organisation d'une manifestation où sont abordées non seulement les questions pédagogiques de fond, mais encore des thèmes d'actualité. Depuis 1997, la communication entre les établissements est renforcée par la réalisation d'un bulletin de liaison.

Les actions du pôle Sud-Est jouent un rôle significatif dans la politique de l'IUFM d'Auvergne, notamment dans le cadre de la formation des formateurs. Néanmoins, on peut regretter que la formation acquise par les participants dans le cadre de ces séminaires ne soit pas plus largement répercutée à l'intérieur de l'institution et vers les formateurs associés.

La DRAC

Une convention avec la DRAC est en cours d'élaboration. Elle devrait être l'occasion de développements nouveaux en matière culturelle : elle prévoit en particulier la création, autour du "projet culturel", de modules obligatoires intégrés dans la formation des PLC2.

Le CRDP et les CDDP

Le partenariat avec les CDDP s'exprime à travers la politique menée dans chaque département. Ainsi, au Puy comme à Aurillac, les ressources documentaires de l'IUFM et du CDDP sont regroupées et gérées en commun. On a vu qu'un tel rapprochement devrait intervenir à court terme dans l'Allier.

L'INRP

L'IUFM entretient des relations avec l'INRP notamment dans le cadre de la charte de l'École du XXIème siècle ; deux de ses enseignants sont impliqués dans cette opération.

Les relations internationales

Le développement des relations internationales est affiché comme une priorité, ce qui se traduit par un effort important pour mobiliser les ressources humaines et les moyens financiers nécessaires. Un chargé de mission, entouré d'un bureau composé de huit formateurs intéressés par la coopération internationale, assiste le directeur dans une politique qui vise notamment :

- au développement des compétences linguistiques des futurs professeurs pour l'enseignement des langues à l'école élémentaire ou dans des classes bilingues ;
- à l'acquisition d'une culture et à l'émergence d'une identité européenne par des échanges réciproques associant de multiples partenaires en Grande- Bretagne (Aberdeen), en Allemagne (Wuppertal), en Espagne (Oviedo, Pampelune), au Danemark ou en Belgique ;
- à l'enrichissement de la formation des futurs enseignants par une approche comparée de différents systèmes éducatifs, notamment par l'organisation d'échanges avec le Québec ou avec des pays d'Afrique comme le Mali, le Sénégal et le Maroc.

Compte tenu du type de formation dispensé par l'IUFM et du poids du concours en fin de première année, ce sont surtout les stagiaires qui sont concernés par les échanges internationaux, même si quelques étudiants de PE1 ou de PLC1 ont pu occasionnellement en profiter.

Cette politique se traduit concrètement par l'organisation d'options d'approfondissement pour les PE2, de stages d'observation de deux à trois semaines pour les PLC2, de stages en entreprise à l'étranger pour les PLP2 et par des stages de longue durée de formateurs dans les pays partenaires. Il existe aussi des ateliers d'éducation comparée et des séminaires. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre de conventions bilatérales ou de programmes de coopération européens (LINGUA A, COMENIUS).

On notera que les antennes sont associées à la mise en œuvre de cette politique ; ainsi, Moulins entretient, avec le soutien du Conseil général, des relations privilégiées avec le Mali. Il en va de même pour l'antenne d'Aurillac avec le Maroc et pour l'antenne de Chamalières avec le Québec.

Avec des moyens humains limités, et en dépit de difficultés organisationnelles liées à la spécificité de la formation, l'IUFM s'est donné les moyens d'inciter les stagiaires à la mobilité en apportant un soutien financier aux séjours des stagiaires et en reconnaissant les stages à l'étranger comme une partie intégrante de la formation. Cet effort mérite d'être reconnu et encouragé.

IV - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Entre 1994 et 1998, le potentiel enseignant de l'IUFM est passé de 82 à 95 postes ; il se compose comme suit : 20% d'enseignants-chercheurs (6 professeurs et 13 maîtres de conférences), 63% d'enseignants du second degré (60 PRCE ou PRAG), 11,5% d'enseignants du premier degré (11 PE) et 4,2% de membres des corps d'inspection (4 IPR-IA). En outre, l'équipe pédagogique comprend un PEGC. Cette progression, justifiée par une augmentation de la charge de formation, s'est effectuée conformément aux objectifs politiques affichés : renforcer le caractère universitaire de l'établissement avec un objectif de 30% d'enseignants-chercheurs.

A l'exception des langues, de la documentation et des disciplines artistiques, tous les départements disciplinaires bénéficient actuellement d'au moins un emploi d'enseignant-chercheur. Ainsi est-on passé de 10 à 19 enseignants-chercheurs depuis 1994 (dont 5 DETU).

La répartition entre les sites se fait au prorata des charges qui leur sont reconnues ; elle est révisée chaque année, des redéploiements pouvant intervenir entre les sites en fonction des besoins. La spécificité de l'encadrement dans les antennes tient à l'absence d'enseignant-chercheur et au nombre réduit d'enseignants à plein temps, l'encadrement étant très largement assuré par des enseignants du second degré en délégation rectorale à temps partiel à l'IUFM (28 formateurs pour un potentiel équivalent globalement à 19 postes à temps plein). Cette situation s'explique à la fois par un déficit global d'encadrement et par le faible volume horaire des enseignements dans chaque discipline.

1 - LES ENSEIGNANTS EN POSTE A L'IUFM

En ce qui concerne le premier degré, il revient au directeur de l'IUFM de définir le profil des postes et le potentiel d'heures nécessaire ; il appartient aux inspecteurs d'académie de mettre à disposition, partiellement ou totalement, les personnels ayant répondu à l'appel d'offres. Une commission mixte (IUFM et Inspection académique) étudie les candidatures et constitue une liste d'enseignants jugés aptes.

Les formateurs du secondaire sont recrutés par une commission comprenant, sous la présidence du directeur, le responsable du département disciplinaire, deux formateurs de l'IUFM, un professeur d'université, un IPR de la discipline concernée et un inspecteur d'académie. Le recrutement des enseignants du premier degré donne lieu à publication académique, par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie DSDEN des quatre départements. La procédure diffère peu de celle du second degré : l'IPR-IA est remplacé par un IEN et il n'est pas fait appel aux membres de l'enseignement supérieur.

Les profils des postes sont définis avec précision en fonction des besoins en encadrement pour la formation initiale ou continue et, pour les enseignants du second degré, en fonction du lieu d'affectation.

Pour les enseignants-chercheurs, ils intègrent la perspective récente de conforter l'activité de recherche à l'IUFM, plus particulièrement dans le domaine de l'éducation. Pour développer un vivier d'enseignants-chercheurs dans le champ de l'éducation, l'IUFM a décidé très vite de créer ses propres commissions de spécialistes en y associant très fortement les enseignants des deux universités partenaires, notamment l'université Blaise Pascal. Il existe donc deux commissions : une commission Sciences, composée de 12 titulaires et de 12 suppléants (dont 75 % de membres de l'université) ; une commission Lettres, composée de 16 titulaires et de 16 suppléants (soit 70 % de membres extérieurs, en grande majorité issus de l'université Blaise Pascal). Un tel dispositif a donné satisfaction pour les recrutements effectués ces quatre dernières années.

2 - LES FORMATEURS ASSOCIÉS

Pour assurer l'encadrement de ses étudiants et stagiaires, l'IUFM fait appel à des enseignants du second degré en délégation rectorale à l'IUFM et à des formateurs associés du premier degré. Ces recrutements (IPR-IA et IEN) s'effectuent en liaison avec les instances académiques compétentes, en concertation avec les responsables des départements disciplinaires, après accord du recteur ou de l'inspecteur d'académie.

La politique de recrutement tient compte de la nécessité de disposer d'un large spectre de classes et de maîtres formateurs, tant pour la formation initiale que pour la formation continue. Cette exigence, dont la mise en œuvre dépend du soutien des inspecteurs d'académie, se heurte à la difficulté de recruter en nombre suffisant des maîtres formateurs présentant les compétences didactiques et les qualités requises de maîtrise de la classe.

Conclusion sur la politique de recrutement des enseignants

Les procédures de recrutement sont inspirées par un réel souci de rigueur et la volonté d'associer tous les partenaires concernés. On retiendra aussi que l'établissement mène une politique très volontariste d'accroissement de la part des universitaires dans le potentiel enseignant. Néanmoins, on relèvera deux problèmes majeurs, qui ne sont pas imputables à l'IUFM.

1 - L'encadrement des antennes constitue un sujet de préoccupation, évoqué tant par les responsables que par les étudiants sur l'ensemble des sites. Les enseignants, pour la plupart en situation de délégation rectorale, se sentent mal intégrés à l'IUFM et insuffisamment formés pour aborder avec les étudiants et PE stagiaires les particularités de l'enseignement dans le premier degré. Il en ressort pour la communauté l'impression d'être délaissée et de ne pas bénéficier de la présence universitaire qu'aurait dû impliquer la création de l'IUFM. La précarisation de certaines situations et le sentiment d'insécurité qui en résulte interdisent toute perspective sérieuse d'inscrire une action pédagogique dans la durée. Cette situation est particulièrement sensible au Puy et à Aurillac, sites très éloignés du siège.

Si des efforts de communication sont entrepris pour atténuer l'impression persistante de ne pas être entendu par le siège, il reste que l'on ne peut ignorer le malaise de ces enseignants. Ceci est d'autant plus préoccupant que la décélération démographique constatée depuis plusieurs années annonce à terme la diminution probable du nombre de postes d'enseignants, ce qui ne manquera pas de fragiliser encore la politique territoriale de l'IUFM.

La question des enseignants en délégation rectorale doit retenir l'attention et faire l'objet d'une réflexion commune avec le rectorat ; à terme, la crédibilité de la politique de déconcentration en dépend.

2 - L'insuffisance du nombre de maîtres formateurs est une autre donnée à prendre en considération : ceci handicape le développement d'une pratique pédagogique qui s'appuie sur un large éventail de classes d'accueil et de maîtres formateurs (cf. infra).

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM (1997-1998)

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés*						Intervenants extérieurs				
	Profes-seurs	**Maîtres de conf.**	**PRAG PRCE**	**1er degré**	**IMF**	**Inspec-teurs**	**Enseign.-cherch.**	**2nd degré**	**1er degré**	**Autres****	**Total**
Formation initiale											
Premier degré											
1ère année	84	455	4679	671	6200			420	7		**12 516**
2ème année	4	316	5266	878	1400	2	47	404	56	87	**8 460**
AIS	10	21	169	934					72	26	**1 232**
Second degré											
années préparatoires											**0**
1ère année	345	614	3307	76			148	1155	4	24	**5 673**
2ème année	184	305	2806	278	4		48	3273	76	559	**7 533**
Formation commune											**0**
Formation continue		190	4335	1199	800		21	40			**6 585**
Missions particulières (1)	761	637	5950	3049	400	638			50	101	**11 586**
Total (2)	**1388**	**2538**	**26512**	**7085**	**8804**	**640**	**264**	**5292**	**265**	**797**	**53 585**
dont HC (3)	*285*	*605*	*2 712*	*884*			*70*	*3 305*	*233*	*615*	*8 709*

* intervenant plus de 50 heures (sauf autres**)

** interventions < à 5 heures ou contractuels, ingénieurs, moniteurs, chefs d'établissement

(1) : c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(2) : potentiel statutaire + heures complémentaires en heures équivalent TD

(3) : heures complémentaires en heures équivalent TD

V - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation de l'IUFM est exposée dans deux documents très clairs et complets : le règlement intérieur qui précise le rôle et la composition des différents conseils et commissions, et l'organigramme qui présente les services.

Placés sous l'autorité du secrétaire général, les services administratifs déclinent de façon assez classique les missions d'un IUFM.

Le Service des affaires communes est la plaque tournante des services administratifs : il assure en effet le secrétariat commun du directeur, des directeurs adjoints et du secrétaire général ; il traite le courrier départ et arrivée du siège, gère les élections et le suivi administratif des organes délibératifs, et enregistre les actes administratifs officiels.

Le Service de la scolarité occupe une place essentielle : lieu de premier contact avec les candidats à l'entrée puis avec les étudiants, il assure ensuite toutes les relations administratives avec les étudiants et stagiaires. Confronté à la gestion de masse, ce service s'est informatisé en choisissant l'application G2I, développée par l'IUFM de Grenoble et utilisée par d'autres IUFM. La bonne maîtrise de cet outil a permis à ce service d'étendre son domaine d'intervention : suivi des stages et des déplacements (ordres de mission), emplois du temps, plan de formation, et même gestion des personnels. Ce service est soucieux de remplir et d'améliorer sans cesse ses missions. Il a particulièrement réussi à maîtriser l'outil informatique. Il est également impliqué dans l'organisation pédagogique (participation à l'élaboration des plans de formation), et cette association renforce la qualité du service rendu aux usagers.

Le Service des personnels gère à la fois les moyens (supports, crédits), les personnels titulaires et non titulaires, et les rémunérations. Le service fonctionne en liaison étroite avec le service de la scolarité. Le logiciel G2I permet depuis deux ans la mise en œuvre du contrôle des heures effectuées dans les plans de formation et en dehors de ceux-ci ; il intègre également les services effectués dans le cadre de la formation continue.

Le Service financier connaît des difficultés essentiellement imputables à l'absence d'un agent comptable titulaire. Le dernier en titre, parti en janvier 1999, n'a pas été remplacé. L'intérim est assuré par un attaché en poste à l'IUFM, le secrétaire général assurant la responsabilité et le rôle de chef des services financiers. Néanmoins, cette situation ne peut durer : en effet, l'agent comptable intérimaire est affecté à l'antenne départementale d'Aurillac, soit à près de 2 heures de route de Clermont-Ferrand où il ne vient d'ailleurs qu'un seul jour par semaine. Le secrétaire général, qui s'est investi dans la fonction financière, doit en même temps assurer d'autres responsabilités. Le fonctionnement au quotidien du service financier repose donc sur deux agents de catégorie B dont un emploi à mi-temps. Si l'essentiel du fonctionnement financier de l'IUFM est assuré, on constate cependant des retards importants dans la comptabilité : début mai 1999, aucun ordre de recette n'avait été établi et la comptabilité des tickets de restaurant n'était pas tenue.

Le Service informatique est pour l'instant plus un projet qu'une réalité. En attendant la création de ce service, c'est l'enseignant responsable du réseau des TIC qui a assuré un appui logistique aux services ; ceux-ci se sont aussi organisés seuls, le plus souvent avec succès, pour maîtriser leurs propres outils : le Service de la scolarité avec le logiciel G2I, le Service financier avec le logiciel GERICO, etc… Les services ressentent cependant un besoin d'assistance méthodologique et technique ; il est heureux que le plan d'urgence puisse fournir les moyens à la fois matériels et humains pour structurer ce domaine.

Enfin, il n'existe pas de véritable fonction logistique, même si les gestionnaires de site assument en partie cette mission. Un personnel technique qualifié dans ce domaine fait défaut et le volume des emplois affectés à cette fonction (2,1) paraît insuffisant. On peut recommander à l'IUFM de procéder, dans la mesure de ses possibilités, à des redéploiements internes de personnels pour mieux assurer cette mission.

Conclusion sur l'organisation administrative

On remarquera la bonne structuration et le bon fonctionnement des services. Il convient de souligner la nécessité de créer un service d'informatique de gestion qui peut d'ailleurs demeurer, avec l'informatique pédagogique, au sein d'une même entité administrative. Ses missions et son organisation devront être clairement définies et les responsabilités de chacun identifiées.

Il faut enfin regretter l'absence d'un véritable service logistique à même de prendre en charge les dossiers de travaux, mais aussi d'en assurer la réalisation au moins partielle ou en complément de sociétés extérieures.

VI - LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

Les comptes financiers s'équilibrent depuis plusieurs années autour d'un montant de 18 millions de francs : 18,044 MF au compte financier 1995 ; 18, 863 MF au projet de budget 1999.

1 - LES RESSOURCES ET LEUR ÉVOLUTION

Les ressources proviennent :
- de la subvention de fonctionnement de l'État (63 % en moyenne) ;
- de la dotation des collectivités locales (Conseils généraux) : 6 % ;
- d'autres financements de l'État (CNASEA, divers) : 7 % ;
- de ressources propres : 24 % (dont l'hébergement/restauration : 11 %).

L'IUFM est donc très dépendant de l'État ; on peut observer que cette situation se retrouve dans les autres IUFM où la part de la subvention du Ministère représente 68,7 % des ressources globales. Les recettes tirées de la restauration et de l'hébergement représentent une proportion importante des ressources propres ; ces recettes ont tendance à diminuer : 2,6 MF en 1994 puis 2,3 MF en 1995, 1,7 MF en 1996 et 1,544 MF inscrits au budget primitif de l'année 1999. Cette baisse s'explique par la fermeture des restaurants des sites de Chamalières et du Puy.

On peut enfin signaler l'inscription effective des aides apportées récemment par l'État, respectivement au titre de la sécurité (1 MF en 1998 et en 1999 pour un total de 3,4 MF) et du plan d'urgence pour les technologies de l'information et de la communication TIC (1,3 MF en 1999). En complément, l'IUFM a dégagé des crédits sur son budget : 666 KF ont été notamment affectés au plan TIC dans le prélèvement sur fonds de réserve opéré à l'occasion de la première décision budgétaire modificative de 1999.

2 - LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement

La section "investissement" dans le budget total occupe une place modeste : 1,5 MF en moyenne dans les comptes financiers de 1995 à 1996, soit environ 8 % du total des dépenses. Là encore ce chiffre doit être mis en perspective car pour l'ensemble des IUFM la valeur moyenne au cours de la même période s'élevait à 13 %.

Pour avoir une vision complète de l'effort d'investissement entendu au sens de la maintenance lourde, il faut cependant ajouter les travaux immobiliers inscrits en section de fonctionnement qui atteignent sur la même période un montant moyen de 1,913 KF, soit 11 % du budget, ce qui, là, correspond à la valeur moyenne des IUFM.

Les années 1998 et surtout 1999 viennent corriger à la hausse ces données puisque la section d'investissement a atteint 2,990 MF en 1998, et 3,435 MF en 1999 (16,4 % et 16 % du budget). L'augmentation est liée essentiellement aux plans d'urgence sécurité et TIC.

Les dépenses de fonctionnement

Les relations avec les universités font l'objet d'une convention. A ce titre, l'IUFM reverse essentiellement le montant des heures d'enseignement assurées par les universités pour les étudiants inscrits à l'IUFM. Le nombre d'heures facturées par les universités, autour de 3 500, n'a pratiquement pas varié depuis 1993.

Le volume d'heures complémentaires propres à l'IUFM a fortement augmenté de 1993 à 1996, passant de 5 500 à 9 820 pour se stabiliser puis diminuer en 1998 puis 1999, du moins en prévision budgétaire. La forte croissance constatée au compte financier de 1994 (+22 %) s'explique par le report d'heures de l'année précédente et par le raccourcissement des délais de paiement qui a conduit à concentrer sur cette année-là des dépenses qui auraient autrement été étalées ; cependant, le niveau d'environ 7 000 heures a été confirmé l'année suivante, en 1995, avant d'atteindre un nouveau palier de 9 820 heures en 1996 et de 9 620 en 1997. Ce niveau représentait alors 20 % du nombre total d'heures d'enseignement assurées à l'IUFM, ce qui n'a rien d'exceptionnel pour un établissement d'enseignement supérieur.

Grâce aux créations d'emplois obtenues en 1997, puis en 1998, l'IUFM comptait diminuer sensiblement le volume d'heures complémentaires ; après une dépense globale constatée de 3,192 KF en 1997, ses prévisions budgétaires s'établissaient à 2,880 KF en 1998, puis à 2 ,790 KF en 1999.

L'IUFM réserve un crédit pédagogique d'environ 1,250 KF à la disposition des départements disciplinaires, des réseaux, des missions et des antennes départementales ; ce chiffre est à peu près constant ou en très légère augmentation.

Les frais de déplacement et indemnités ont atteint un montant moyen de 2,272 KF dans les comptes financiers de 1995 à 1997, soit 13 % des dépenses, ce qui correspond à la moyenne de l'ensemble des IUFM. Si l'on rapporte cette dépense à l'organisation de la formation par site et à la géographie de l'Auvergne, ce *ratio* peut être considéré comme normal. Il faut signaler que ce sont les stagiaires qui représentent la plus grande partie des dépenses (80 %).

L'IUFM consacre chaque année un peu plus de 3 MF (16 % de son budget) à des dépenses d'entretien et réparation, ce qui lui a permis, en particulier, de réaliser des travaux supplémentaires de sécurité et d'aménagement de locaux.

Éléments financiers

Les ressources et recettes en francs

à partir du compte financier			1995	1996	1997
Ressources affectées			**2 141 880,32**	**1 896 081,22**	**1 695 924,40**
		Restauration - Hébergement	2 141 880,32	1 896 081,22	1 695 924,40
Droits d'inscription			**557 322,00**	**594 652,00**	**564 709,00**
Frais de dossier			**371 800,00**	**364 100,00**	**427 030,00**
Subventions de l'Etat			**12 512 524,40**	**13 119 828,65**	**12 569 812,45**
	MENRT		11 172 972,78	11 900 723,81	11 412 600,00
		36.11 Fonctionnement	10 837 327,08	11 390 120,00	11 412 600,00
		66.70 Équipement enseignement	335 645,70	510 603,81	
		66.72 Maintenance			
	Autres origines		1 339 551,62	1 219 104,84	1 157 212,45
Dotation des Conseils généraux			**979 500,00**	**1 171 000,00**	**1 106 000,00**
Divers			**1 481 752,19**	**1 151 620,71**	**894 053,16**
		Produits financiers	536 970,56	321 821,96	170 558,20
		Travaux études	21 816,19	14 411,45	18 454,98
		Ventes activités annexes	262 783,70	282 284,14	304 678,45
		Location de salles	218 174,11	160 134,40	157 947,40
		Produits exceptionnels	442 007,63	372 968,76	242 414,13
TOTAL DES RESSOURCES			**18 044 778,91**	**18 297 282,58**	**17 257 529,01**

Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)

			1995	1996	1997
Hors rémunération de personnels			**11 632 851,54**	**10 844 360,47**	**9 637 732,35**
	Infrastructures		5 329 225,46	5 278 421,82	5 050 252,71
		Entretien et réparations	3 220 972,13	3 147 914,16	2 914 490,31
		Locations diverses	293 481,66	438 241,02	362 641,51
		Honoraires	342 382,69	209 255,82	361 567,38
		Viabilité	1 472 388,98	1 483 010,82	1 411 553,51
	Autres charges isolées		3 452 246,57	3 370 831,51	3 173 321,08
		Achat matériel et fournitures	1 563 337,59	1 227 568,85	1 034 062,96
		Documentation générale	27 802,74	23 244,89	38 437,27
		Fournitures d'enseignement	1 263 543,70	1 387 610,81	1 295 083,07
		Frais postaux et télécommunications	552 572,27	664 043,67	754 367,09
		Déplacements, missions, réceptions	44 990,27	68 363,29	51 370,69
	Restauration - Hébergement		1 889 412,78	1 524 678,69	1 395 713,08
	Ressources affectées		961 966,73	670 428,45	18 445,48
Rémunération de personnels			**3 143 898,70**	**4 808 195,83**	**4 566 936,24**
	ATOS (Infrastructure dont CES)		1 478 772,43	1 470 706,51	1 315 580,35
	Heures complémentaires		1 604 077,69	3 277 420,70	3 192 485,64
	Divers		61 048,58	60 068,62	58 870,25
Indemnités de stage et déplacements des stagiaires			**1 866 630,70**	**1 873 920,74**	**1 524 967,56**
Indemnités de déplacement des personnels			**460 138,90**	**503 993,28**	**586 684,92**
	ATOS		**84 099,28**	108 826,78	138 852,50
	Formateurs		**376 039,62**	395 166,50	447 832,42
TOTAL DES DÉPENSES			**17 103 519,84**	**18 030 470,32**	**16 316 321,07**

3 - LE BUDGET

Les réserves

Le fonds de roulement a fortement diminué depuis plusieurs années : 6,672 KF fin 1995, 5,419 à la fin de l'année suivante et 5,263 fin 1997 ; les réserves réellement disponibles se sont stabilisées à 3,417 MF à la fin de l'exercice 1996, puis à 3,505 MF à la fin de l'exercice 1997.

Décliné en nombre de jours de paiement, le fonds de roulement a diminué de 196 jours fin 1993 à environ 120 jours fin 1997. L'IUFM a donc engagé une politique de diminution, puis de stabilisation de ses réserves, ce qui lui a permis d'investir. Les reliquats, de l'ordre de 2 MF en fin d'exercice, atteignent un niveau acceptable.

L'élaboration du budget

La procédure de l'élaboration budgétaire fait intervenir d'abord l'équipe de direction, puis une commission des finances, enfin le Conseil d'administration ; ce dernier adopte le budget d'une année avant la fin de l'année civile précédente.

Chaque année sont présentées deux ou trois décisions budgétaires modificatives dont le volume est relativement réduit.

Le compte financier est généralement présenté au Conseil d'administration au cours du mois de juin qui suit l'exercice. On peut observer sur les trois derniers comptes financiers une adéquation entre les prévisions budgétaires et la réalisation : 98 % de réalisation en 1996, 94 % en 1997 ; ceci démontre une très bonne capacité de l'équipe de direction à appréhender l'ensemble de l'activité de l'établissement.

Les instruments de gestion

L'IUFM utilise le logiciel GERICO. Manifestement l'IUFM semble se satisfaire de cet outil, même si son installation reste encore centralisée dans les services financiers du siège dans des conditions peu ergonomiques : des problèmes de matériel et d'implantation rendent son utilisation malaisée. En outre, l'absence d'un informaticien de gestion a rendu délicates l'installation et l'utilisation de ce logiciel. L'implication de l'agent comptable a permis d'éviter les difficultés ; son absence fragilise pour l'instant l'ensemble du dispositif.

Par ailleurs, l'IUFM semble miser sur l'application G2I pour maîtriser et planifier certaines dépenses, notamment des dépenses pédagogiques (heures complémentaires) grâce aux possibilités offertes par la saisie des maquettes pédagogiques et des emplois du temps.

Conclusion sur la gestion financière

L'IUFM maîtrise ses finances, mais dispose d'une marge de manœuvre réduite par rapport aux dotations de l'État. Il a déjà sollicité ses fonds de réserve et ne peut désormais plus vraiment en escompter des ressources significatives. Sa seule marge réside dans une bonne gestion de l'ensemble de ses dépenses, ce qu'il a largement entrepris.

VII - LA GESTION DES PERSONNELS

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Les obligations de service

Les obligations de service de l'ensemble des intervenants sont consignées dans le document *"Activités, services et rémunération des formateurs de l'IUFM d'Auvergne"*, qui a été adopté par le Conseil d'administration après avis du CSP ; il rappelle les obligations statutaires des différentes catégories et précise certaines modalités d'application interne. Il normalise en particulier l'utilisation de l'unité "heure équivalent travaux dirigés" pour tous les

intervenants, précise la règle d'utilisation cours, TD, TP, et codifie les interventions "hors normes" (visites de stagiaires, directions de mémoires etc.).

Les règles sont clairement exposées et établies ; ce document constitue sans aucun doute un outil précieux à la fois pour les gestionnaires et pour les intéressés.

Les ratios

La charge d'enseignement s'est élevé en 1997-1998 à 60 488 ; 53 958 heures, soit 89 % ont été effectuées par des enseignants sur emploi IUFM ou par des formateurs associés et 6 530, soit 11 %, par des intervenants extérieurs.

Le taux d'encadrement au 1er octobre 1998 s'établissait à 19,7 étudiants par enseignant (95 emplois pour 1 876 étudiants), soit un taux très légèrement supérieur à la moyenne nationale des IUFM (1 pour 21,4 en 1997-1998), jugement qui doit être pondéré par la petite taille et la ruralité des antennes.

Le volume d'heures complémentaires s'élevait à 8 709 en 1997-1998, soit 14,4 % du total, ce qui semble tout à fait raisonnable et dénote une assez bonne maîtrise de la gestion des heures. Celle-ci est assurée, au sein de l'équipe de direction, par le directeur adjoint responsable de la coordination, qui est chargé de l'allocation des moyens aux départements disciplinaires. Le contrôle de leur utilisation est en cours d'informatisation pour l'année 1998-1999 au moyen du logiciel G2I.

2 - LES PERSONNELS IATOS

L'IUFM dispose de 81 emplois de personnels IATOS et de bibliothèque. Le besoin évalué par le Ministère révèle une sous-dotation de 1,7 emplois. Par rapport aux autres IUFM, celui de Clermont-Ferrand est cependant plutôt mieux doté, dans la mesure où son taux de couverture des besoins est de 0,97 pour une moyenne nationale de 0,89. L'IUFM a eu recours, en complément, à un nombre modéré d'agents payés sur son budget : il s'agit essentiellement de contrats emploi solidarité (18), d'un objecteur de conscience, dont le coût est essentiellement supporté par l'État et d'une contractuelle chargée de communication. Si la situation est globalement satisfaisante, une analyse par catégorie et fonction fait apparaître des difficultés que l'IUFM s'efforce de surmonter.

L'analyse par catégorie

Il n'existe que 8 emplois de catégorie A dont ceux du secrétaire général et de l'agent comptable. Ce sous-encadrement est compensé par un recours à des personnels enseignants ou contractuels ; c'est le cas, par exemple, pour le Service scolarité qui est dirigé par un professeur des écoles ou pour la fonction informatique de gestion, assurée pour l'instant par un enseignant, ou encore pour la fonction communication, confiée à une contractuelle.

Le nombre d'agents de catégorie C est proportionnellement élevé (81 %), soit encore davantage que la moyenne, déjà forte des IUFM (75 %) . S'ajoutent les CES dont le nombre est en diminution (18 en 1998-1999 contre 25 en 1996). Cette situation s'explique par la présence de services de restauration à Clermont, Aurillac et Moulins et par la nécessité d'assurer des fonctions de maintenance, surveillance et nettoyage sur cinq sites. Ces trois fonctions mobilisent 42 % des IATOS.

La formation des personnels IATOS

La responsabilité de la conception d'un plan de formation a été confiée à un agent affecté hors du service de gestion du personnel : il s'agit du gestionnaire de l'antenne départementale du Puy ; choix manifestement judicieux car un travail intéressant a été entrepris : une double enquête auprès des personnels eux-mêmes, mais aussi auprès des chefs de service a permis de recenser les demandes ou les besoins et de dégager des axes de formation. Un plan a été soumis à la Commission des personnels ; il comporte des actions à conduire en interne ou des demandes à présenter à des organismes spécialisés.

Des stages ont été proposés, en particulier une journée d'échange et de réflexion sur les missions de l'IUFM destinée à l'ensemble des personnels, qui a été organisée pour la première fois en 1998-1999 en deux groupes à des dates et sur des thèmes différents pour assurer la continuité du service. Une personnalité extérieure a assuré l'animation de ces journées. Ces séminaires avaient pour objectifs d'améliorer la connaissance de l'institution, de favoriser les échanges et de dynamiser les équipes.

Quelques autres actions ont été organisées par l'IUFM, notamment pour les agents de service. Celles-ci ont parfois été accompagnées par des cahiers de définition des tâches par fonction : la fonction "accueil", pour les personnels d'accueil et de surveillance, a ainsi été précisée dans ses missions et responsabilités ; la même chose a été réalisée pour la fonction "entretien et nettoyage", ce qui permet de faire ressortir la diversité des tâches à accomplir, les procédures et méthodes à utiliser, et enfin les règles d'hygiène à respecter. Les nouveaux agents affectés à l'IUFM, enseignants et non enseignants, bénéficient également d'une journée et demi de formation sur le rôle, les missions et l'organisation de l'IUFM.

Les diverses actions de formation organisées en interne représentent un budget global de 30 KF pour l'année 1998-1999, ce qui représente un coût modeste, rendu possible grâce à la mobilisation d'intervenants de l'IUFM.

VIII - LA GESTION IMMOBILIÈRE

1 - LES LOCAUX

Comme les autres IUFM, celui d'Auvergne a hérité d'un patrimoine immobilier important, issu des anciennes Écoles normales.

Globalement, les surfaces bâties représentent 41 333 m^2, ce qui donne un ratio théorique de 22 m^2 par étudiant. Dans la pratique, ce chiffre n'est pas significatif en raison de la répartition des locaux et des étudiants sur plusieurs sites, de la fermeture de surfaces importantes pour raisons de sécurité (4 069 m^2), de la présence d'espaces de restauration ou d'hébergement, et du partage de certains bâtiments avec d'autres utilisateurs. Il convient donc d'analyser la situation par site.

L'antenne d'Aurillac est hébergée dans l'ancienne École normale dont le Conseil général a gardé la propriété et le régime juridique qui lui est attaché. Sur le même site sont accueillis d'autres partenaires qui disposent de surfaces propres et utilisent les surfaces communes. L'IUFM gère en outre un restaurant ouvert aux autres partenaires et un hébergement. Il dispose globalement de 2211 m^2, soit 1 596 m^2 en propre et 615 m^2 au prorata des surfaces communes (le ratio moyen est de 22 m^2 par étudiant). L'IUFM assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble du site.

L'antenne du Puy est abritée dans une construction nouvelle décidée et financée par le Conseil général de la Haute-Loire dans le cadre du plan U 2000 : elle rassemble là, outre l'IUFM, deux départements de l'IUT de Clermont-Ferrand, le CDDP et un restaurant géré par la ville du Puy. L'IUFM dispose en propre de quelques locaux (347 m^2) et en partage avec les autres utilisateurs. L'IUFM se voit attribuer une surface totale de 1 168 m^2 (soit 10 m^2 par étudiant). Le gestionnaire de la maison universitaire du Puy est un personnel de l'IUFM d'Auvergne.

L'antenne de Moulins occupe l'ancienne École normale que le Conseil général a conservée en propriété. Le projet de restructuration, qui était à l'étude au moment de la création des IUFM, avait été suspendu. La volonté affichée par l'IUFM de maintenir une antenne à Moulins a conduit le Conseil général à redéfinir un nouveau projet. Celui-ci prévoit la mise à disposition de 4 755 m^2 de surface globale et surtout une organisation intégrant les besoins nouveaux de l'IUFM, notamment en NTIC et bibliothèque ; il est, là aussi, envisagé de se rapprocher du CDDP ; par ailleurs, un restaurant serait maintenu sur place.

L'IUFM occupe deux implantations dans le Puy-de-Dôme : le siège à Clermont, avenue Bergougnan, et Chamalières. Ces locaux ont été cédés à l'État. La surface globale est de 13 758 m^2 à Bergougnan, et de 7 691 m^2

à Chamalières. Si l'on exclut les locaux non utilisés pour des raisons de sécurité, la surface réelle n'est plus respectivement que de 12 784 m^2 et 5 644 m^2, soit en tout 18 428 m^2. En mettant à part les surfaces utilisées pour l'hébergement et la restauration, il reste réellement 17 424 m^2 pour l'enseignement et l'administration.

L'état général des locaux est plutôt mauvais ; l'un des bâtiments de Bergougnan est intéressant sur le plan du patrimoine (belle construction classique des Écoles normales de la fin du XIXème siècle), mais son état nécessiterait des travaux de rénovation et de mise en sécurité très importants ; une partie de ces locaux est inutilisable pour des raisons de sécurité ; en outre, l'organisation générale de ce bâtiment n'en autorise pas facilement une réutilisation fonctionnelle. Les autres locaux de Bergougnan sont plus récents, mais ont plutôt mal vieilli et posent presqu'autant de problèmes de mise aux normes.

2 - LES OPÉRATIONS REALISÉES ET EN COURS

On peut considérer que les sites départementaux bénéficient déjà - ou vont bénéficier - de mesures de rénovation ou de reconstruction. L'essentiel des efforts de l'IUFM a donc porté sur les deux sites de Clermont-Ferrand.

Un effort visible a été consacré aux opérations élémentaires de mise en conformité incendie, et l'UFM a consacré des sommes significatives sur son budget ces dernières années à des travaux de ce type.

En 1999, d'importantes opérations sont en cours de réalisation comme le réaménagement du centre documentaire, autrefois très à l'étroit, à Bergougnan, ainsi que l'installation du nouveau réseau de formation continue.

Des travaux de rénovation et de mise en conformité des chambres permettent à l'IUFM d'offrir un hébergement pour quelques stagiaires ou étudiants dans des conditions acceptables. Parmi les réalisations, on se doit de souligner la rénovation du gymnase qui jouxte le site de Bergougnan ; l'IUFM dispose ainsi d'un espace fonctionnel. Pourtant, malgré ces efforts, malgré un entretien et un nettoyage correctement assurés, l'impression générale est qu'il reste beaucoup à faire pour mettre l'ensemble aux normes pédagogiques, administratives et techniques nouvelles.

Le site de Chamalières produit une impression plus favorable en raison des travaux importants déjà entrepris il y a quelques années et en raison de l'âge plus récent du seul bâtiment utilisé.

3 - LES PROJETS

Les problèmes immobiliers du site de Clermont-Ferrand représentent, à juste titre, l'un des soucis majeurs de l'IUFM. L'équipe de direction a engagé assez rapidement une réflexion sur ses besoins à court et moyen terme, et s'est attaché à mettre au point une procédure susceptible d'aboutir à un projet. Début 1997, la commission mise en place avec la participation de l'ingénieur régional des constructions du rectorat a proposé l'option de regroupement de l'ensemble des installations sur le site de Chamalières. Depuis, le directeur a défendu avec opiniâtreté ce projet en le faisant inscrire dans les esquisses du plan U3M et en le présentant aux responsables de toutes les collectivités territoriales intéressées. Ce programme séduisant semble avoir recueilli un avis favorable de tous les partenaires. L'enjeu désormais consiste, pour le directeur, à obtenir son inscription définitive dans le contrat de plan État-Région.

Conclusion sur la gestion du patrimoine

Les rapprochements pertinents opérés dans les antennes départementales entre institutions ont permis de créer des espaces de vie universitaire dans des locaux adaptés ou qui devraient l'être prochainement.

Sur les sites de Clermont-Ferrand, le projet de regroupement des activités à Chamalières focalise les énergies de l'IUFM. On comprend que, dans l'état d'incertitude qui accompagne l'attente d'une décision, l'IUFM hésite à entreprendre les gros travaux qu'exigerait l'état actuel du site de Bergougnan. Des investissements importants ont malgré tout été réalisés, d'abord pour répondre aux exigences de sécurité, ensuite pour intégrer de nouveaux services ou pour réaménager certains locaux.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES D'AUVERGNE

LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

1- L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Comme l'ensemble des IUFM de France, l'IUFM d'Auvergne est confronté à une forte demande d'entrée en première année. Près de 4000 candidats se présentent pour 350 places offertes. La recherche d'une procédure d'admission aussi juste que possible a conduit cet institut à la mise en place d'un test à choix multiples en français et en mathématiques. Dans une seconde phase, on procède à l'examen du dossier universitaire, un entretien concluant la procédure. Un classement est opéré en s'appuyant sur la moyenne obtenue aux trois volets du dispositif. Minutieux et complet, le système mis en place permet un recrutement d'étudiants de qualité. Le bon niveau des résultats obtenus au concours en témoigne (cf. infra). Le dispositif retenu atteint donc son but. Il n'est pas critiqué par les étudiants qui en perçoivent le bien-fondé.

En ce qui concerne les redoublements, la politique choisie afin d'éviter une surcharge en première année a conduit l'institut à limiter la réadmission à une trentaine d'étudiants admissibles à la session précédente du concours après sélection sur la base d'un nouvel entretien. On discerne, dans ce choix, une volonté d'équité. Pourtant, aussi bienveillante qu'elle soit par rapport au refus de redoublement prononcé par nombre d'IUFM, cette procédure présente un défaut de pertinence aux yeux des étudiants.

En effet, les postulants retenus paraissent bénéficier d'un grand privilège sans que leur scolarité les satisfasse réellement. S'ils reconnaissent la nécessité de redoubler, c'est dans le souci d'approfondir certains éléments du concours, non de revisiter l'ensemble des contenus de la première année. De ce fait, sans étendre les coûts consentis pour les redoublants, ne serait-il pas pertinent de proposer un menu à la carte qui ciblerait certaines zones en un temps réduit (entraînement aux épreuves, remédiation partielle sur quelques contenus scientifiques) et offrirait l'avantage d'un accueil élargi de la population redoublante ?

2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Les éléments de la formation

Au moment de l'entrée à l'IUFM, l'étudiant choisit de se préparer aux seules disciplines qu'il présentera au concours d'entrée au professorat des écoles. De ce fait, la polyvalence en première année reste limitée par la contrainte des épreuves du concours. La pression des épreuves est telle qu'il est difficile d'obliger les étudiants à élargir leur champ d'investigation. Peut-on favoriser une plus grande ouverture ? Très partiellement sans doute, à condition que les étudiants aient le sentiment que leur intérêt est préservé. Ainsi, un parcours obligatoire et momentané dans toutes les disciplines offrirait l'occasion de mieux se représenter le sens de chacune d'elle à l'école primaire et, en conséquence, offrirait la possibilité d'un choix plus éclairé. La formation générale parcourt les domaines de la philosophie de l'éducation, des sciences de l'éducation, de la psychologie. Le volume qui lui est consacré est important : 84 heures. Il s'y ajoute un volet technique sur la documentation, l'informatique et l'audiovisuel. La part réservée aux disciplines dites instrumentales - français, mathématiques et EPS -, porte sur près de la moitié du volume de formation.

L'élément le plus original de la formation concerne un volet lié au terrain. Deux aspects apparaissent novateurs : les ateliers de psychopédagogie et les modules de cycle 2 et 3. Il s'agit là d'un effort heureux pour garantir à la formation une liaison théorie/pratique renforcée ; Ce choix permet également une préparation à l'épreuve d'entretien en s'assurant de la prise en compte des réalités du terrain.

Les disciplines d'admissibilité et d'admission déterminent des contenus de formation précis et limitatifs. Ce choix est possible tant que l'IUFM reste très présent dans la détermination des sujets du concours. Mais le risque est grand qu'en application des instructions du Ministère vienne le jour où les sujets du concours porteront sur des notions que les étudiants de l'IUFM n'auront pas travaillées.

Les stages

Les étudiants de première année suivent un stage de cinq semaines divisé en deux parties égales, l'une portant sur le cycle 2, la seconde sur le cycle 3. Dans leur forme, il s'agit de stages de pratique accompagnée qui autorisent une prise en charge progressive de la classe par les stagiaires. En règle générale, les étudiants partent par équipe de deux, de manière à favoriser les capacités d'observation et la compréhension des pratiques et des objectifs pédagogiques poursuivis. Le stage constitue un point de référence dans l'élaboration du mémoire professionnel. Il autorise aussi un développement de l'analyse des travaux d'enfants dans la perspective d'un entraînement aux sujets du concours.

Le dossier professionnel

Le plan de formation prévoit 12 heures de travail consacrées à la préparation du dossier professionnel. La volonté existe de favoriser une réflexion sur la méthodologie mise en œuvre, notamment par un soutien en matière de recherche documentaire et par un suivi individualisé de la réalisation du dossier. L'aspect "méthodologie générale" est conduit généralement avec rigueur ; en revanche, l'aspect "soutien individualisé et recherche documentaire" laisse aux étudiants un sentiment d'inachevé.

Les formateurs impliqués

Les formateurs permanents de l'IUFM assurent l'essentiel de la formation. Une évolution est en cours pour favoriser une plus grande participation des IMF aux actions de formation. A cet effet, l'IUFM de Clermont-Ferrand est parvenu à organiser une gestion des heures de décharge des IMF selon un système clair qui a le mérite d'inciter les IMF à ne plus se limiter à une fonction d'accueil des stagiaires. S'il est trop tôt aujourd'hui pour juger des effets de cette réforme, on sent là, à l'évidence, une volonté forte de mieux se servir d'un moyen de formation souvent mal utilisé.

3 - LES RÉSULTATS AU CONCOURS

Le tableau ci-dessous permet de constater que l'IUFM de Clermont-Ferrand enregistre des résultats tout à fait convenables en termes de chances de succès pour un PE1. Pourtant, ces résultats ne procèdent pas d'une politique d'accueil malthusienne puisqu'on a admis environ 1,5 personne pour un poste mis au concours. Si, sur la durée, la part de l'IUFM reste relativement stable (entre 70 et 75 %), le taux de succès des PE1 connaît un certain effritement auquel il conviendra de prendre garde.

Résultats aux concours 1994-1997

	Total des inscrits	Candidats PE1	Total des admis	% / inscrits	PE1 admis	% / PE1	% / admis
1994	856	279	179	20, 9%	128	45, 8%	71, 5%
1995	1 229	300	184	14, 9%	139	46, 3%	75, 5%
1996	1 025	315	185	18%	137	43, 4%	74%
1997	1 121	310	180	16%	126	40, 6%	70%

4 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

L'économie générale du dispositif

L'examen des plans de formation 1998-1999 témoignent d'une évolution marquée par le souci de prendre en compte la formation professionnelle dès la première année, en dépit des exigences particulières du concours. Cette préoccupation est au cœur de l'organisation de la deuxième année puisque, dans les principes, elle est structurée autour du référentiel des compétences du professeur des écoles stagiaire en fin de formation initiale.

Les évolutions du plan de formation témoignent de la volonté de l'équipe de direction de faire évoluer un projet dont on avait vite perçu les limites. Elle signale également le refus de s'inscrire dans un schéma conservateur et le souci constant de s'adapter aux évaluations et aux critiques.

Aussi, nous trouvons-nous aujourd'hui en présence d'un plan de formation au caractère quelque peu hybride, marqué par le poids des exigences du passé mais corrigé par une série d'intentions novatrices dans le souci de s'attacher à une professionnalisation authentique.

Le poids des enseignements disciplinaires

L'aspect le plus lisible concerne le poids des enseignements disciplinaires. Cette volonté de couvrir le champ scientifique des disciplines de l'école primaire dans une exhaustivité jamais satisfaisante conduit à une investigation scientifique large, mais aussi à une charge horaire relativement lourde pour l'étudiant : 827 heures pour la deuxième année.

Mais, plus que la charge horaire, la préoccupation des contenus scientifiques a pour conséquence de privilégier un type de formation disciplinaire au caractère additif. En effet, on perçoit plus une logique de juxtaposition des disciplines qu'une volonté d'entrer dans une cohérence commune afin de cerner un objectif transversal. Le ciment interdisciplinaire est dévolu aux professeurs de sciences de l'éducation à travers des modules spécifiques.

Ce choix a pour conséquence un poids des interventions des enseignants de sciences de l'éducation non négligeable. Il a surtout pour effet une relative segmentation des rôles qui limite les synergies pour œuvrer à la recherche d'un but professionnel commun. Les stagiaires se trouvent ainsi privés de comprendre l'unité des propositions disciplinaires relatives à un cycle d'enseignement.

La recherche d'une cohérence professionnelle

La perception des limites du plan de formation a conduit à proposer des initiatives heureuses. Certaines sont plus anciennes comme les modules de cycle 1,2,3 ; d'autres plus récentes, comme les modules optionnels "conduite de la classe et diversité des élèves". Une volonté forte s'exprime d'immerger les futurs enseignants dans une réalité professionnelle authentique. Ces ateliers suscitent chez les étudiants et les stagiaires une grande satisfaction. Le département de psychologie et sciences de l'éducation est notamment cité pour son souci de proximité professionnelle.

Par ailleurs, le plan de formation propose, en deuxième année, un volume horaire de 12 heures en AIS. Ce temps relativement court est utilisé avec pertinence pour familiariser le professeur des écoles avec les exigences de fonctionnement d'un réseau, pour l'aider à maîtriser la notion de handicap, pour l'éclairer sur les exigences de la détection du handicap et pour favoriser la compréhension du fonctionnement des structures institutionnelles qui gravitent dans ce secteur. Au-delà de cette première approche, un module complémentaire de 22 heures prend en compte l'accueil d'élèves particuliers (marginaux, handicapés, primo-arrivants). Enfin, l'originalité de l'IUFM a été de rechercher une articulation entre la formation initiale et la formation continue puisque, dès la rentrée, les ex-stagiaires de l'IUFM nommés sur un poste AIS participent à un stage de formation initiale dans le secteur de compétence où ils exercent. Ce type de proposition ouvre un dispositif intelligent pour favoriser l'insertion de jeunes enseignants dans un secteur difficile, grâce à l'ébauche d'une liaison entre formation initiale et formation continue qui pourrait servir d'exemple en d'autres domaines.

Le rôle des maitres formateurs

Au-delà des considérations disciplinaires, le poids du passé se mesure également dans le rôle dévolu aux maîtres formateurs. Outre les charges habituelles de visite et d'accueil dans les classes, certains d'entre eux interviennent dans les modules comme les ateliers de psychopédagogie. Leur contribution est avant tout transversale. Si elle est très appréciée, son ampleur reste limitée. Nul doute qu'ils auraient beaucoup à apporter dans des ateliers pédagogiques de nature disciplinaire. En collaboration avec les professeurs d'IUFM, ils pourraient démultiplier les enseignements scientifiques et préparer les séquences à conduire sur le terrain.

Une démarche de formation encore peu individualisée

Le troisième aspect révélateur de l'héritage d'une logique ancienne est relatif à la très faible élasticité des choix offerts par le plan de formation. Si cette élasticité ne peut qu'être limitée en première année, compte tenu de la réalité du concours, des ouvertures paraissent possibles en deuxième année. L'élasticité des choix, outre le fait qu'elle permet à un stagiaire de s'investir plus ou moins fortement dans un champ ou dans un autre, devrait autoriser une plus grande individualisation dans la démarche de formation. La qualité du recrutement autorise à penser que les stagiaires ont une capacité de transfert des compétences importante d'une discipline à l'autre ; on peut les estimer également capables d'aller vers des démarches d'auto-construction des savoirs et de recherche autonome de compétences. Cette logique peut conduire à éviter une proposition de formation construite fortement autour d'heures de cours très nombreuses.

Les stages

Enfin, la conception des stages en deuxième année doit, elle aussi, devenir un élément de réflexion. Trois stages sont organisés : le premier, stage de pratique accompagnée, porte sur l'école maternelle ; le second est un stage filé de 4 semaines ; le troisième est un stage en responsabilité de quatre semaines. Si le second stage offre des possibilités d'une alternance théorie/pratique réelle, le dernier, stage d'aboutissement à fonction plutôt sommative, et le premier n'offrent que partiellement le moyen d'allier la réflexion au sein de l'IUFM et la mise en pratique. Pour reprendre une réflexion d'un stagiaire, le sentiment qui préside est *"qu'on est là pour apprendre le métier et ensuite réfléchir alors qu'on fait l'inverse".*

En revanche, la mise en place d'un stage filé de quatre semaines répond à un souci de cohérence accrue entre la théorie et la pratique. L'idée, excellente dans son principe, fait l'objet de la part des usagers de deux critiques : ils souhaitent que s'installe une plus forte circulation entre le stage et l'IUFM (analyse de pratiques, préparations de séquences) ; ils estiment en outre qu'une seule journée de stage par semaine ne leur permet pas un exercice suffisant de leur responsabilité.

Le problème des langues

Seuls 20% des stagiaires de l'IUFM obtiennent une habilitation pour pouvoir enseigner les langues. Même si ce problème de la qualification des professeurs des écoles sortants est largement partagé par l'ensemble des IUFM de France, le taux d'habilitation reste faible.

L'évaluation des stagiaires

Les tableaux de certification des stagiaires depuis l'année scolaire 1995-1996 ne montrent aucun licenciement depuis cette date et un taux faible d'ajournement (un par année scolaire environ). Ces résultats témoignent du bon fonctionnement de la procédure du concours et de la bonne adéquation entre le niveau de compétence obtenu par les stagiaires et l'attente de l'employeur.

5 - CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Les constats qui précédent montrent que la formation des professeurs des écoles à l'IUFM d'Auvergne offre un bilan globalement positif : bons taux de réussite au concours, satisfaction des employeurs qui s'accordent pour estimer que les sortants d'IUFM ont atteint une réelle qualité professionnelle. On soulignera aussi la capacité d'adaptation manifestée par l'IUFM et son souci constant d'amender son plan de formation en fonction des évaluations et des critiques.

Pour autant, il convient de formuler quelques observations qui devraient permettre de poursuivre les efforts entrepris. Le poids des enseignements disciplinaires conduit à des cloisonnements excessifs et limite la recherche d'axes structurants de nature professionnelle. Il a également pour conséquence de freiner la recherche d'un dispositif de formation plus centré sur l'apprenant et sur le travail en autonomie. Il conduit enfin à créer une dichotomie entre un pôle d'enseignants bien centrés sur les questions didactiques et pédagogiques et un pôle de formateurs de discipline peu ou pas impliqués dans des préoccupations transversales ou interdisciplinaires.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCÉE ET COLLÈGE

1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les modalités en sont clairement présentées dans les documents internes, notamment le règlement intérieur, ainsi que dans ceux destinés aux candidats.

L'admission à l'IUFM d'Auvergne est fondée sur "une politique d'accueil" et non "une politique de sélection", selon les termes utilisés dans l'ensemble des documents de communication interne et externe. De cette volonté résulte une limitation des effectifs uniquement dans les préparations pour lesquelles les conditions matérielles représentent une contrainte forte en termes d'équipement ou d'encadrement.

Les capacités d'accueil sont définies avec les universités, selon des modalités élaborées au sein de la commission d'admission et soumises à l'appréciation et aux délibérations des conseils de l'établissement. Chaque année, on peut procéder à des ajustements pour répondre aux évolutions conjoncturelles.

Après définition de la capacité d'accueil, on prononce l'admission des candidats qui remplissent les conditions si le nombre de candidats est inférieur à l'effectif ; dans le cas contraire, une procédure de classement est mise en œuvre sur la base d'un barème. Quatre préparations sont concernées par ces mesures : CPE, CAPEPS, CAPLP2 Mathématiques-sciences et CAPES Sciences de la vie et de la terre. Dans un souci d'harmonisation, l'établissement a choisi d'adopter un barème standardisé qui prend en compte le cursus universitaire, le cursus professionnel et des critères spécifiques.

Les brochures destinées aux étudiants, les supports télématiques et électroniques, les réunions d'information, les manifestations locales ainsi que les communiqués de presse permettent une information claire et exhaustive sur les modalités et les procédures d'admission.

Les admissibles aux concours sont acceptés de droit comme redoublants. L'examen des dossiers des autres prend en compte l'assiduité dans la formation l'année précédente.

Tout étudiant ne pouvant être inscrit qu'à une seule préparation, la double inscription aux préparations de CAPES et de CAPLP2 n'est pas envisageable bien que la double inscription à ces concours soit possible. Les CAPLP2 restent des préparations majoritairement choisies par défaut (Maths-Physique), et l'âge des étudiants y est plus élevé, avec des contraintes plus fortes en termes de suivi régulier de la formation. Afin de valoriser ces métiers de l'enseignement, l'IUFM contribue à promouvoir une "culture d'enseignement professionnel" inexistante avant la création de l'institut.

Les seules réactions à l'ensemble du dispositif proviennent des étudiants lauréats des sessions de septembre qui sont dans l'impossibilité d'être admis à l'IUFM. L'IUFM a été conduit à interdire les admissions tardives afin d'optimiser les chances de réussite aux concours. Des aménagements de calendrier des examens universitaires sont à l'étude pour que les calendriers soient compatibles.

Conclusion sur la politique d'admission

Les modalités d'admission se caractérisent par une volonté de transparence : tout est mis en œuvre pour permettre le choix informé d'un débouché professionnel dont les universités ont tenu compte en amont : ateliers sur le projet professionnel organisés par le SUIO, conférences proposées par la mission d'insertion professionnelle, actions de préprofessionnalisation dès le DEUG dans la plupart des filières avec un stage d'une à deux semaines dans un établissement du premier degré.

2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les articulations avec les universités

Les préparations de l'IUFM d'Auvergne se distinguent selon qu'elles sont assurées en partenariat avec les universités ou sous sa seule responsabilité.

Les préparations en partenariat

Lorsque les préparations aux concours de recrutement d'enseignants s'inscrivent dans les débouchés traditionnels des filières universitaires, elles sont menées en association entre les universités et l'IUFM. Ces formations sont considérées comme des priorités de l'université. C'est aussi le cas des préparations qui correspondent à de légères déclinaisons des licences. Ainsi les CAPES d'Allemand, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres modernes, Lettres classiques, Mathématiques, Philosophie, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la terre, le CAPEPS peuvent être répertoriés dans cette catégorie.

Cependant les préparations menées en partenariat avec les universités apparaissent comme des juxtapositions : l'IUFM assure la préparation à l'épreuve sur dossier, l'université prend en charge celle des autres épreuves. Cette distinction correspond aux orientations définies dans le projet d'établissement 1995-1999 qui précise : *"l'IUFM participe à la formation des futurs enseignants en se chargeant prioritairement et presque exclusivement de la préparation à l'épreuve orale sur dossier des différents concours de recrutement".* A cet effet, les lundi et vendredi sont en principe réservés à l'IUFM.

Dans la pratique, les étudiants identifient l'université et leur UFR comme lieu de la préparation au concours et des ressources documentaires. Ils ne connaissent bien souvent de l'IUFM que les procédures d'admission et quelques effets pervers de ce cloisonnement, notamment la superposition des emplois du temps. Malgré ses efforts pour recenser les maquettes de formation, l'IUFM se plaint de ne pouvoir toujours disposer d'informations précises et de ne pas être informé des aménagements horaires opérés sans concertation dans les départements de l'université. L'IUFM souhaite pourtant contribuer à vaincre la réticence des universités à publier les contenus de formation et à négocier avec l'IUFM les maquettes de formation. Cette distance est toutefois variable selon les filières, notamment celles où les équipes pédagogiques sont mixtes : les relations personnelles ou professionnelles entre les acteurs favorisent alors une meilleure articulation au sein des préparations. C'est le cas pour les CAPES d'Anglais, de Sciences de la vie et de la terre, et celui de Physique-Chimie.

Les étudiants et les professeurs stagiaires

Évolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

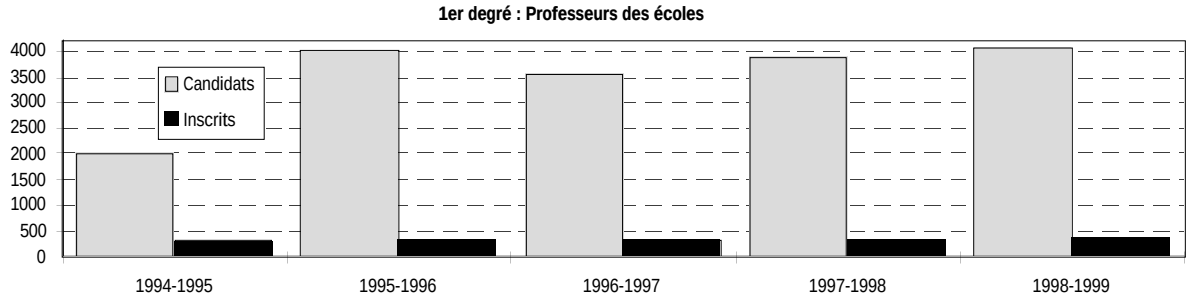

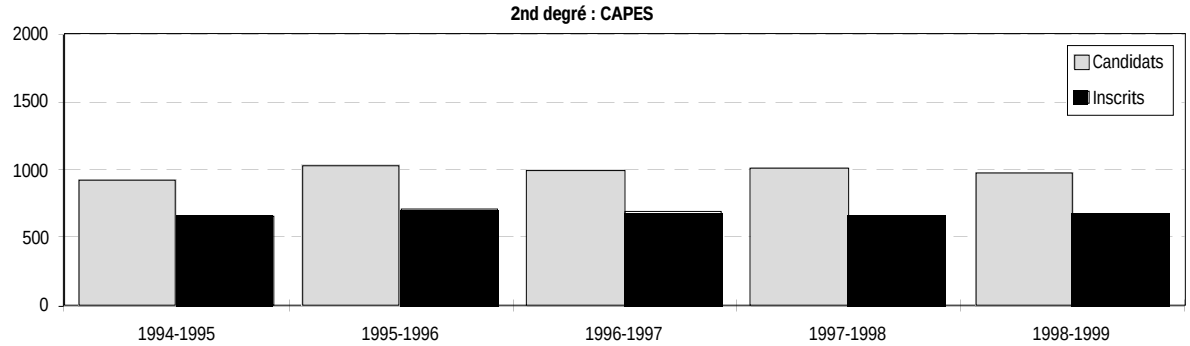

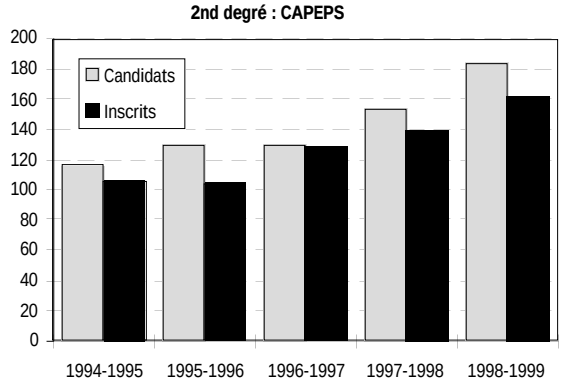

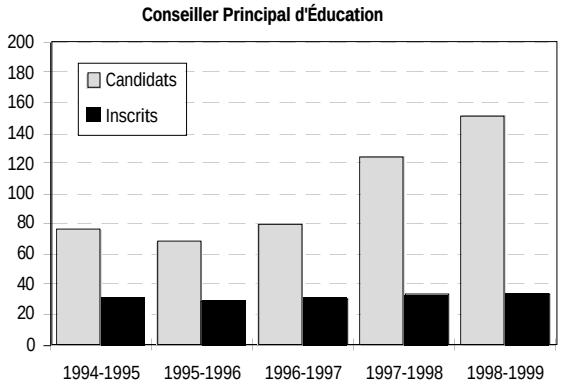

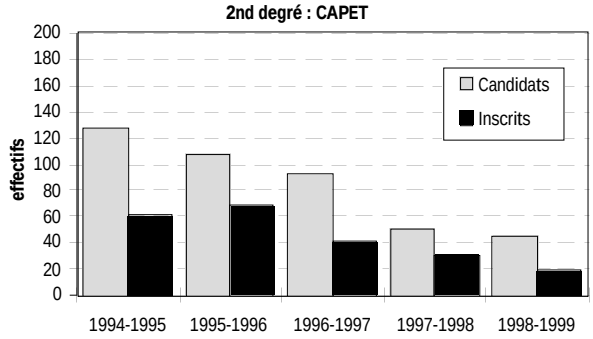

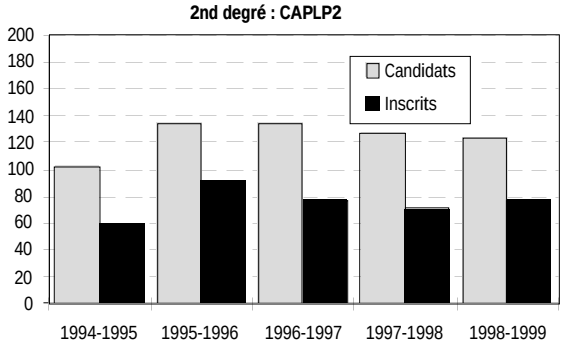

* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les préparations exclusivement IUFM

Les préparations CPE, CAPES Documentation, CAPET Économie et gestion et CAPLP2 Communication administrative et bureautique, Vente, Lettres-Anglais, Lettres-Histoire et Mathématiques-Physique sont assurées exclusivement par l'IUFM. Les raisons de cette situation sont distinctes selon les filières. Pour les CPE, l'indifférenciation des licences d'accès ne permet pas un repérage dans les structures de l'université. Le CAPES de Documentation suppose, lui, une préparation très professionnelle, le concours ne comprenant qu'une épreuve à caractère disciplinaire. En ce qui concerne le CAPET Économie-Gestion, la rupture semble être liée à l'intégration dans l'IUFM du poste de DETU de l'université d'Auvergne. Pour les CAPLP2, l'ensemble des discours mentionne l'absence de culture d'enseignement professionnel dans les universités.

Les responsables de ces préparations perçoivent leur isolement et le risque d'enclavement de leurs préparations. Ainsi, la préparation au CAPES de Documentation est perçue comme relativement isolée des pôles universitaires, considérée comme un "produit maison" avec un mode de fonctionnement artisanal construit sur des ajustements individuels. Des relations se sont pourtant établies avec le Centre de formation des bibliothécaires à l'université Blaise Pascal. La même impression d'isolement est ressentie par la responsable de la filière CPE.

Conclusion sur les articulations avec les universités

Si le fonctionnement des préparations est obligatoirement dépendant des actions de chacun des intervenants et, le cas échéant, des équipes constituées autour des préparations aux concours, il ne peut reposer seulement sur cette logique des acteurs. A cet égard, les correspondants universitaires de chacune des filières, qui sont désignés par le président d'université, devraient être en mesure d'assurer les articulations entre l'IUFM et l'université. Or, leur rôle et leurs missions n'apparaissent pas bien connus ni des instances de l'université, ni parfois des correspondants eux-mêmes. De la même façon, le fonctionnement des départements disciplinaires, interlocuteurs naturels des départements universitaires, n'est pas encore complètement opérationnel. Les conventions devront préciser plus nettement les modalités des relations entre les deux institutions.

Les contenus de formation

La formation est largement dictée par les épreuves du concours et les exigences de chacun des jurys, ce qui génère une segmentation par discipline et un cloisonnement des formateurs. Chacune des préparations est marquée, d'une part, par le "calage" des contenus de formation sur les épreuves et, d'autre part, par la mise en place de séances d'entraînement aux épreuves écrites et orales. Les responsables de préparation attachent une attention particulière aux exigences du jury qu'ils connaissent par les rapports annuels, par leur participation à des jurys ou par leurs relations avec les membres du jury.

La professionnalisation aux métiers de l'enseignement en première année d'IUFM dépend d'un jeu complexe entre la volonté de professionnalisation développée par l'IUFM, la nature des exigences des jurys de concours et les stratégies des étudiants : l'orientation très professionnelle des épreuves du CAPEPS, du concours CPE et du CAPES de Documentation les distingue des autres concours.

Les stages

Des stages de pratique accompagnée sont organisés pour tous les candidats inscrits à l'IUFM. Si le plan de formation 1992-1994 signalait la difficulté de proposer de tels stages à plus de 1000 étudiants, l'engagement de l'IUFM a été tenu. Ce sont principalement des "stages perlés" effectués lors des journées disponibles de l'emploi du temps, d'une durée moyenne estimée à 40 h. Ces stages s'appuient sur des réseaux d'établissements d'accueil construits progressivement par les responsables des préparations.

Néanmoins, le rapport entre les stages et l'épreuve sur dossier est diversement apprécié par les étudiants. Si la progressivité de la formation professionnelle est nettement perçue en EPS, elle l'est beaucoup moins en histoire-géographie. L'accompagnement pédagogique de ces stages (observation guidée, compte rendu) n'apparaît pas clairement en rapport avec l'épreuve préparée, dont les orientations oscillent entre culture générale et culture de l'enseignement. On ne peut que recommander la nécessaire clarification des compétences professionnelles sollicitées par ces concours.

La formation générale

La formation générale figure dans les maquettes diffusées auprès des étudiants pour un volume de 54 h dans chacune des préparations. Celle-ci comporte une première familiarisation avec l'usage des outils audiovisuels et informatiques ainsi que des conférences en sciences de l'éducation. La formation générale se compose d'ateliers : 15 h d'initiation informatique, 15 h d'initiation à l'audio-visuel, 24 h de psychologie et de sciences de l'éducation sous la forme de conférences.

Les formations à l'audiovisuel et à l'informatique qui se déroulent à l'IUFM ne sont pas toujours bien connues des étudiants qui les apprécient d'une façon variable. La faible adéquation à la diversité des niveaux de compétence du public semble poser problème. Le projet d'établissement, qui inscrit cette action dans la formation aux NTIC, postule qu'elle est complétée par des approches dans le cadre des formations disciplinaires, ce qui n'a pu être constaté dans les faits.

Les enseignements de psychologie et de sciences de l'éducation sont dispensés sous la forme de cours magistraux sur le thème "Apprentissage et enseignement" pour des groupes disciplinaires ou interdisciplinaires.

Ces conférences apparaissent comme une greffe sur le plan de formation dont les étudiants ne perçoivent pas toujours les enjeux et l'utilité.

Conçue à la fois comme une formation générale par ses contenus et comme une formation partiellement commune dans ses modalités, la formation générale montre des faiblesses qui rendent nécessaire sa mise en perspective par rapport à la préparation au concours. Mais cette question renvoie à un débat national en cours au moment de l'évaluation.

3 - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS

Pour les équipes de formateurs des différents concours et la direction de l'IUFM, l'analyse des résultats constitue un moyen de régulation des formations. La mise en œuvre d'entraînements systématiques aux épreuves des concours est une inflexion des préparations qui résulte de cette analyse. Les ajustements des maquettes de formation sont également liés à ces analyses qualitatives et quantitatives. Par exemple, la faiblesse à l'oral constatée en anglais a conduit à mettre en place un diagnostic phonétique en collaboration avec l'IUFM, à doubler le nombre d'heures et à aménager les maquettes avec la participation de lecteurs de l'université. Il en est de même pour le CAPES d'Histoire-Géographie : les échecs aux épreuves d'admission ont conduit à une révision de la préparation aux épreuves orales avec des moyens horaires supplémentaires.

L'analyse très fine et argumentée des résultats sert surtout à mesurer l'efficacité du dispositif de formation. Ainsi est-il procédé à un repérage des "lauréats masqués", c'est-à-dire des lauréats non inscrits à la préparation d'un concours. L'IUFM souhaite en effet dépasser la simple analyse des flux de lauréats par rapport aux flux des inscrits en considérant les lauréats antérieurement inscrits à l'IUFM et les lauréats à d'autres concours. C'est ainsi, par exemple, que les faibles taux de réussite au CAPET Économie-Gestion peuvent être légèrement majorés par des réussites aux CAPLP2 tertiaires.

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1997-1998 (session 1998)

		Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	Postes au concours	France nat. *	France IUFM **	Clermont **	France nat. *	France IUFM **	Clermont **	France nat. *	France IUFM **	Clermont **
1er degré										
Professeur des écoles	**8 914**	**46 602**		**322**	**8 914**		**132**	**19,1%**		**41,0%**
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	130	2 618	917	32	129	76	2	**4,9%**	**8,3%**	**6,3%**
Lettres classiques	400	635	343	9	363	213	8	**57,2%**	**62,1%**	**88,9%**
Lettres modernes	1 200	6 784	3 592	96	1 200	736	15	**17,7%**	**20,5%**	**15,6%**
Histoire-Géographie	900	9 095	4 849	135	900	557	24	**9,9%**	**11,5%**	**17,8%**
Allemand	305	1 557	877	29	212	135	5	**13,6%**	**15,4%**	**17,2%**
Anglais	1 700	6 453	3 440	101	1 074	721	29	**16,6%**	**21,0%**	**28,7%**
Espagnol	500	3 809	1 677	47	500	315	13	**13,1%**	**18,8%**	**27,7%**
Mathématiques	1 050	7 920	3 354	54	1 050	588	21	**13,3%**	**17,5%**	**38,9%**
Physique et Chimie	550	5 061	2 152	75	550	386	4	**10,9%**	**17,9%**	**5,3%**
Sciences de la vie et de la terre	470	3 637	1 019	35	470	291	4	**12,9%**	**28,6%**	**11,4%**
Documentation	100	1 774	772	21	100	76	2	**5,6%**	**9,8%**	**9,5%**
CAPEPS	**1 060**	**4 513**	**2 567**	**136**	**1 060**	**783**	**50**	**23,5%**	**30,5%**	**36,8%**
Conseiller Principal d'Éducation	**450**	**7 913**	**1 330**	**32**	**450**	**213**	**3**	**5,7%**	**16,0%**	**9,4%**
CAPET										
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	55	621	271	9	54	63	1	**8,7%**	**23,2%**	**11,1%**
option éco. et gestion comptable	95	1 429	497	8	95	44	1	**6,6%**	**8,9%**	**12,5%**
option éco. et gestion commerciale	64	891	337	6	64	7	0	**7,2%**	**2,1%**	**0,0%**
CAPLP2										
Mathématiques / Sciences physiques	365	4 344	1 722	27	365	236	4	**8,4%**	**13,7%**	**14,8%**
Lettres / Histoire	345	3 938	1 117	19	345	154	5	**8,8%**	**13,8%**	**26,3%**
Anglais / Lettres	305	3 030	897	9	305	146	1	**10,1%**	**16,3%**	**11,1%**
Communication administrative	55	765	258	4	55	33	0	**7,2%**	**12,8%**	**0,0%**
Vente	160	1 130	372	5	160	102	0	**14,2%**	**27,4%**	**0,0%**

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM d'Auvergne

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Clermont **	France nat. *	France IUFM **	Clermont **	France nat. *	France IUFM **	Clermont **
1er degré										
Professeur des écoles	**8 497**	**46 058**		**310**	**8 497**		**126**	**18,4%**		**40,6%**
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	180	2 437	831	30	180	74	3	**7,4%**	**8,9%**	**10,0%**
Lettres classiques	500	644	377	8	399	252	5	**62,0%**	**66,8%**	**62,5%**
Lettres modernes	1 385	6 851	3 721	85	1 382	905	21	**20,2%**	**24,3%**	**24,7%**
Histoire-Géographie	104	2 125	866	139	104	67	20	**4,9%**	**7,7%**	**14,4%**
Allemand	360	1 581	805	33	189	108	4	**12,0%**	**13,4%**	**12,1%**
Anglais	2 000	6 929	3 797	76	1 101	740	17	**15,9%**	**19,5%**	**22,4%**
Espagnol	400	3 237	1 718	53	400	237	7	**12,4%**	**13,8%**	**13,2%**
Mathématiques	1 154	8 192	3 656	65	1 154	703	24	**14,1%**	**19,2%**	**36,9%**
Physique et Chimie	612	5 477	2 224	75	612	416	13	**11,2%**	**18,7%**	**17,3%**
Sciences de la vie et de la terre	370	3 193	948	31	370	228	6	**11,6%**	**24,1%**	**19,4%**
Documentation	100	1 889	838	39	100	67	0	**5,3%**	**8,0%**	**0,0%**
CAPEPS	**1 060**	**3 961**	**2 316**	**118**	**1 060**	**805**	**48**	**26,8%**	**34,8%**	**40,7%**
Conseiller Principal d'Éducation	**400**	**8 654**	**1 354**	**29**	**400**	**177**	**4**	**4,6%**	**13,1%**	**13,8%**
CAPET										
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	55	769	375	13	55	41	2	**7,2%**	**10,9%**	**15,4%**
option éco. et gestion comptable	95	1 823	656	12	95	61	2	**5,2%**	**9,3%**	**16,7%**
option éco. et gestion commerciale	64	1 144	491	8	64	43	0	**5,6%**	**8,8%**	**0,0%**
CAPLP2										
Mathématiques / Sciences physiques	450	4 152	1 609	28	450	300	7	**10,8%**	**18,6%**	**25,0%**
Lettres / Histoire	420	3 542	1 044	20	420	206	3	**11,9%**	**19,7%**	**15,0%**
Anglais / Lettres	375	3 119	913	11	375	162	4	**12,0%**	**17,7%**	**36,4%**
Communication administrative	55	921	362	6	55	43	1	**6,0%**	**11,9%**	**16,7%**
Vente	160	1 279	529	3	160	116	0	**12,5%**	**21,9%**	**0,0%**

* : tous candidats (IUFM + libres)
** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM d'Auvergne

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1995-1966 (session 1996)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Clermont **	France nat. *	France IUFM **	Clermont **	France nat. *	France IUFM **	Clermont **
1er degré										
Professeurs des écoles	**8 983**	**49 954**		**310**	**8 980**		**137**	**18,0%**		**44,2%**
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	240	2 134	798	26	240	81	0	**11,2%**	**10,2%**	**0,0%**
Lettres classiques	570	592	359	13	327	208	6	**55,2%**	**57,9%**	**46,2%**
Lettres modernes	1 800	6 114	3 908	78	1 369	963	23	**22,4%**	**24,6%**	**29,5%**
Histoire-Géographie	1 320	8 893	5 421	131	926	628	27	**10,4%**	**11,6%**	**20,6%**
Allemand	380	1 515	903	31	231	158	3	**15,2%**	**17,5%**	**9,7%**
Anglais	2 200	6 920	4 140	101	1 082	765	17	**15,6%**	**18,5%**	**16,8%**
Espagnol	505	2 939	1 824	55	383	266	10	**13,0%**	**14,6%**	**18,2%**
Mathématiques	2 000	7 328	3 657	69	1 497	931	11	**20,4%**	**25,5%**	**15,9%**
Physique et Chimie	872	5 239	2 443	79	705	498	18	**13,5%**	**20,4%**	**22,8%**
Sciences de la vie et de la terre	330	2 701	943	34	330	207	6	**12,2%**	**22,0%**	**17,6%**
Documentation	130	2 103	994	23	130	106	0	**6,2%**	**10,7%**	**0,0%**
CAPEPS	**830**	**3 364**	**2 423**	**98**	**830**	**721**	**42**	**24,7%**	**29,8%**	**42,9%**
Conseiller Principal d'Éducation	**400**	**8 239**	**1 495**	**29**	**400**	**197**	**4**	**4,9%**	**13,2%**	**13,8%**
CAPET										
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	85	809	410	12	85	67	0	**10,5%**	**16,3%**	**0,0%**
option éco. et gestion comptable	178	2 211	838	20	178	126	5	**8,1%**	**15,0%**	**25,0%**
option éco. et gestion commerciale	114	1 307	596	14	114	81	0	**8,7%**	**13,6%**	**0,0%**
CAPLP2										
Mathématiques / Sciences physiques	460	3 099	1 386	24	460	315	10	**14,8%**	**22,7%**	**41,7%**
Lettres / Histoire	430	2 842	986	22	430	246	2	**15,1%**	**24,9%**	**9,1%**
Anglais / Lettres	375	2 424	737	23	375	171	4	**15,5%**	**23,2%**	**17,4%**
Communication administrative	110	957	400	7	110	77	0	**11,5%**	**19,3%**	**0,0%**
Vente	160	1 349	556	7	160	115	2	**11,9%**	**20,7%**	**28,6%**

* : tous candidats (IUFM + libres

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM d'Auvergne

Le rapport interne présente cette analyse avec le souci de situer l'IUFM d'Auvergne par rapport aux autres IUFM. Compte tenu de la politique d'accueil de l'IUFM, les résultats sont déclarés "honorables". Quelle que soit la valeur de ce jugement, toujours difficile à porter compte tenu de l'effet des différentes variables en présence, les résultats des étudiants de l'IUFM sont nettement supérieurs à ceux des autres étudiants de l'académie, ce qui révèle l'efficacité des préparations mais aussi une situation très variable selon les concours. Ainsi, pour la session 1998, les deux lauréats reçus au CAPET Économie-Gestion sont des étudiants de l'IUFM, 93% des lauréats du CAPEPS sont étudiants de l'IUFM contre 20% des lauréats du CPE et 40 % des lauréats du CAPES de Documentation.

La baisse des effectifs, consécutive à la forte diminution du nombre de postes offerts aux concours, génère quelques inquiétudes : une information est ainsi systématiquement faite auprès des étudiants de droit, de sciences économiques et à l'institut universitaire professionnel sur le CAPET Économie-Gestion.

4 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

Les publics

En 1998, l'IUFM d'Auvergne accueillait 323 PLC2, effectif en décroissance continue depuis 1995. Les capésiens stagiaires représentent plus de la moitié de l'effectif (54,4 %). On relèvera la très faible présence des CAPET (1,8 % de l'effectif). Plus de la moitié des PLC2 est issue de la première année de l'IUFM, cette proportion est plus importante encore si l'on tient compte des passages antérieurs en première année d'IUFM.

Le site de Clermont - Chamalières accueille en formation générale 207 PLC2, cependant que Moulins en compte 64, Aurillac 27 et Le Puy 32 : on voit donc que le site clermontois concentre l'essentiel des stagiaires PLC. Par ailleurs, la totalité des PLC2 suit la formation disciplinaire sur les sites de Clermont et de Chamalières.

La formation disciplinaire

Les volumes horaires. Amorcée en première année d'IUFM, la formation didactique disciplinaire constitue un axe essentiel de la deuxième année. Le plan de formation prévoit que chacun des stagiaires doit suivre au minimum 72 heures d'activités consacrées à la didactique de sa discipline et articulées avec sa formation pratique. En pratique, les volumes horaires consacrés à la didactique des disciplines sont très variables : de 156 heures pour les anglicistes à 198 heures pour les stagiaires de CAPLP2 Communication - Administration - Vente.

L'autre volet de la formation disciplinaire est constitué par les compléments scientifiques disciplinaires, par définition d'un volume très différent d'une discipline à l'autre.

Les lieux de formation. Les enseignements sont dispensés à Clermont-Ferrand - Chamalières chaque jeudi.

Les formateurs. Les compléments scientifiques sont enseignés par des enseignants-chercheurs de l'IUFM et de l'université, la didactique par des enseignants de l'IUFM et des formateurs associés.

La formation disciplinaire est généralement perçue de façon positive par les PLC2, qui regrettent néanmoins sa dimension souvent trop abstraite. Les PLP2 regrettent, quant à eux, un recours excessif au cours magistral alors que leur faible effectif permettrait sans doute l'emploi de méthodes plus interactives.

La formation non disciplinaire

Ce volet de la formation comprend notamment la formation aux technologies de l'information et de la communication, et la formation générale. Elle comporte une approche documentaire et la pratique de l'autoscopie (observation des situations pédagogiques par vidéo).

La formation aux technologies de l'information et de la communication. Cet enseignement comporte trois modules : un module de mise à niveau et deux modules de perfectionnement, l'un en informatique, l'autre en

audiovisuel. Les modules de perfectionnement représentent chacun 15 heures dispensées en 5 séances de 3 heures ; l'évaluation de chacun de ces deux modules consiste en la production par chaque stagiaire d'un document court à usage professionnel.

La formation générale. Répartie tout au long de l'année en alternance avec les modules TIC, cet enseignement représente 54 heures sous forme de conférences et d'ateliers. Le plan de formation prévoit que cet enseignement fasse appel à de multiples éclairages disciplinaires (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation…), et qu'il traite de questions relatives aux pratiques d'enseignement et à la culture professionnelle du secondaire.

Comme dans beaucoup d'IUFM, la formation générale trouve difficilement sa place. Si l'équipe de direction a eu le souci d'étoffer la formation pour la faire évoluer, la réalité sur le terrain apparaît encore très incertaine.

Pour lutter contre la désaffection des conférences qui ne donnaient satisfaction ni aux formateurs, ni aux stagiaires, l'IUFM a imaginé de proposer trois vagues d'ateliers thématiques. Un descriptif, parfois très elliptique, est à la disposition des PLC2 qui formulent des choix que l'IUFM n'est pas toujours en mesure de satisfaire : il arrive que les stagiaires se retrouvent affectés arbitrairement dans un atelier qu'ils n'ont pas choisi.

Séduisante sur le principe, cette organisation, lourde à mettre en œuvre, pose aussi le problème de la cohérence des contenus proposés : c'est ainsi que l'on peut regretter, par exemple, que l'atelier sur la réflexion relative à l'autorité, non dupliqué, ne puisse toucher que 15 PLC2. Ceux-ci regrettent d'ailleurs là aussi une approche excessivement théorique, qui ne les prépare pas à réagir dans certaines situations difficiles.

Ce dispositif, complété par trois conférences, n'intègre que rarement une formation centrée sur la connaissance de l'adolescent. Il serait nécessaire que cette formation s'ancre mieux sur les problèmes de la pratique professionnelle des jeunes enseignants. Un bilan de fin d'atelier aiderait sans doute à mieux cerner les moyens de répondre aux attentes des futurs professeurs.

Enfin, formation générale et formation disciplinaire fonctionnent de façon parallèle sans qu'aucun temps de réflexion ne soit prévu pour croiser les regards, la cohérence de la formation reposant essentiellement sur l'équipe de direction.

La formation générale en établissement

Organisée à l'initiative des chefs d'établissement, elle comporte en principe 4 demi-journées de formation dispensées dans le cadre du bassin de formation ou d'un regroupement d'établissements où sont représentées les différentes catégories d'établissements. *"L'objectif est de permettre au stagiaire d'avoir une vue d'ensemble du système scolaire secondaire, de refléter la diversité des conditions d'exercice et des personnels, et de permettre la confrontation des expériences et des points de vue",* indique le plan de formation.

Comme le souligne très lucidement le rapport d'évaluation interne, la réalisation de cette partie de la formation est encore quelque peu hétérogène. Cette formation, qui est censée aborder l'enseignement secondaire dans sa diversité et confronter des expériences variées, se déroule parfois dans le *"cadre réducteur du seul établissement d'affectation",* pour reprendre les termes du rapport d'évaluation interne. L'idée d'une formation centrée sur le bassin de formation n'entre pas facilement dans les faits pour des raisons de compatibilité d'emplois du temps, sans doute, mais plus sûrement parce que les établissements n'ont pas pris l'habitude de travailler ensemble. C'est dans l'agglomération clermontoise que l'on rencontre les résistances les plus fortes, là où se concentrent les établissements les plus gros, et donc les plus autonomes.

Le stage en responsabilité

Élément primordial de la formation professionnelle, ce stage correspond à un service d'enseignement de durée variable suivant les filières (4 à 6 heures par semaine pour la plupart des disciplines, 10 heures en EPS,

10 heures pour les documentalistes, 16 heures pour les CPE). Le stage est encadré par un conseiller pédagogique tuteur, spécialiste de la même discipline, désigné par le directeur sur proposition de l'IPR ou de l'IEN concerné.

On retrouve à l'IUFM d'Auvergne une difficulté rencontrée à peu près partout : la difficile conciliation entre les impératifs gestionnaires et les nécessités pédagogiques. Le problème est d'autant plus sensible qu'en regard de l'effectif à accueillir, l'académie souffre d'une relative pénurie de conseillers pédagogiques. Enfin, les relations avec les établissements ne sont pas aussi étroites que l'on pourrait le souhaiter.

L'affectation des stagiaires

La situation des PLP2 stagiaires mérite une attention particulière : à la rentrée 1998, le rectorat a soudainement décidé de les considérer comme "moyens d'enseignement" alors qu'auparavant ils étaient affectés en surnombre dans les établissements, mesure qui a perturbé l'ensemble du dispositif. Les établissements ont dû modifier leur organisation pour tenir compte des contraintes de la formation. L'organisation du stage en entreprise en a pâti tout particulièrement.

Les conseillers pédagogiques

La difficulté consiste à trouver au sein de l'établissement, ou à la rigueur dans un établissement voisin, un enseignant qui accepte la charge de conseiller pédagogique. Très longtemps le critère essentiel de désignation a été l'expérience ; on privilégie désormais des enseignants reconnus jouant un rôle moteur, participant à des actions de formation et dont le discours est en adéquation avec celui de l'IUFM. Cette démarche judicieuse, qui s'appuie sur une collaboration très active entre corps d'inspection et IUFM, n'associe cependant pas assez les chefs d'établissement, qui sont informés du choix des conseillers pédagogiques mais sont rarement consultés *a priori.*

Par ailleurs, l'académie de Clermont-Ferrand souffre, comme beaucoup d'autres académies, d'une relative pénurie localisée de professeurs d'accueil dans certaines disciplines, ce qui rend plus nécessaire encore l'organisation de formations à l'intention des conseillers pédagogiques, notamment en termes d'analyse des pratiques, de travail sur les rapports de stage ou d'accompagnement des mémoires professionnels. Il convient que cette fonction soit mieux reconnue sur le plan institutionnel et n'apparaisse pas comme un service rendu à la demande des corps d'inspection.

Les relations avec les établissements

Une convention-cadre définissant les missions d'accueil et de formation attendues des établissements par l'IUFM a été signée avec 111 établissements en 1992. Mais cette convention, qui n'aurait dû prendre effet qu'à la signature d'un avenant spécifique à chaque établissement, n'est jamais entrée en vigueur. Comme le mentionne le rapport d'évaluation interne, les textes contractuels sont très éloignés de la réalité du terrain et les relations avec les établissements se sont construites en dehors de ce cadre.

On n'en note pas moins un souci manifeste de l'IUFM de formaliser, sans les figer, les relations avec ses partenaires : dans cet esprit, l'IUFM a conçu un document de synthèse, élaboré en partenariat avec les corps d'inspection, destiné aux chefs d'établissement, intitulé *"Accueillir un professeur stagiaire"*. Celui-ci précise notamment les obligations de service des stagiaires, les contraintes d'emploi du temps, la formation en IUFM, ainsi que les recommandations des corps d'inspection dans chaque discipline concernant le choix des classes à confier aux stagiaires. Ce document, très bien reçu par ses destinataires, devrait être actualisé en collaboration étroite avec ces derniers, si l'on en croit le rapport d'évaluation interne.

Le mémoire professionnel

Ce mémoire d'une trentaine de pages est conçu comme l'occasion de produire un travail théorique à partir d'une analyse de pratique. Travail lourd et astreignant, réalisé dans un calendrier très contraignant, le mémoire professionnel n'en est pas moins reconnu par tous comme un exercice salutaire. Les corps d'inspection plaident pour un recentrage

du mémoire sur des questions professionnelles plus concrètes. Le travail d'accompagnement attendu des conseillers pédagogiques demanderait certainement une meilleure préparation (cf. supra).

L'IUFM d'Auvergne s'est très tôt posé la question du devenir et de l'exploitation des mémoires professionnels. La création d'une commission en novembre 1998 a permis de mener une réflexion, qui se poursuit, sur les conditions de diffusion, voire de publication, des mémoires.

La validation

Dans leur immense majorité, les stagiaires obtiennent la validation de leur formation, le jury académique entérinant la presque totalité de ces décisions. Néanmoins, il convient d'attirer l'attention sur le problème de la validation pour les agrégés : l'absence de mémoire professionnel, ou l'absence de soutenance, conduit au refus de validation de la formation par l'IUFM. Cette position de principe induit un décalage entre validation et titularisation.

Conclusion sur la formation des PLC2

Très tôt l'IUFM d'Auvergne a montré une incontestable volonté de mobiliser tous les acteurs de la formation autour d'un projet cohérent et innovant.

Formaliser les relations sans les figer, s'adapter aux exigences du terrain sans renoncer aux objectifs de formation, telles pourraient être les deux caractéristiques essentielles qui résument la politique de l'IUFM dans ce domaine. Il est évident que l'académie de Clermont-Ferrand souffre, des points de vue tant démographique que géographique, de contraintes particulières dont l'IUFM a dû tenir compte. Mais, là comme ailleurs, les logiques gestionnaires prévalent aux dépens des impératifs pédagogiques.

Si les relations avec les corps d'inspection sont, à bien des égards, exemplaires d'une collaboration sereine et fructueuse, on doit bien constater, en revanche, que les efforts déployés depuis 1992 pour associer les établissements n'ont pas encore produit tous les effets escomptés : on regrettera tout particulièrement que la formation générale en établissement soit souvent vidée de contenu, faute d'une collaboration entre établissements, notamment dans la périphérie clermontoise.

Petite académie très inégalement maillée en établissements du second degré, l'académie de Clermont-Ferrand dispose, dans certaines de ses zones, d'un vivier de professeurs d'accueil limité, ce qui rend plus complexe encore le recrutement des conseillers pédagogiques. L'organisation d'une formation à l'intention des conseillers pédagogiques apparaît d'autant plus nécessaire. Néanmoins le vivier de professeurs d'accueil devrait se renouveler, notamment grâce à l'arrivée dans l'académie de jeunes enseignants formés en IUFM. L'intégration progressive de ces enseignants dans les logiques de formation de l'IUFM sera sans doute facilitée par le transfert aux IUFM de la responsabilité de la formation continue, qui permettra une meilleure implantation dans les réseaux de formateurs associés.

Il est indispensable aussi de mieux articuler les différents volets de la formation de deuxième année : formation générale, formation disciplinaire, stage et mémoire professionnel. En effet, le reproche est très souvent fait d'une trop grande distance entre théorie et pratique. Enfin, on retiendra la réflexion très intéressante menée par l'IUFM d'Auvergne en matière de diffusion et de publication des mémoires professionnels.

III - LA FORMATION CONTINUE

1- LA FORMATION CONTINUE DU PREMIER DEGRÉ

Le mode d'organisation

Les dispositifs mis en place, variables selon les départements, ont maintenu une structure de concertation qui assurait des procédures de négociation globalement satisfaisantes entre les formateurs IUFM et les responsables de l'Inspection académique.

La base contractuelle avec les inspections académiques repose sur un volume horaire fixé par convention. Ce volume est déterminé par référence au nombre d'emplois du premier degré dont dispose chaque département. Chaque emploi équivaut à une heure/année de formation continue. Cette clef de répartition fonctionne correctement, mais il apparaît que le volume théoriquement dû a rarement été utilisé complètement par les inspections académiques. Cette situation résulte plus d'une difficulté des départements à exploiter l'ensemble de leur droit de tirage que d'une carence de propositions de la part de l'IUFM : ceci tient, d'une part, au souci constant de réserver une partie non négligeable de la formation aux équipes de circonscription (elle varie de 19,6 % dans le Puy-de-Dôme à 41% dans l'Allier), d'autre part, à une certaine difficulté, notamment, dans le Puy-de-Dôme à mettre en œuvre des moyens de remplacement suffisants. Mobilisées par l'organisation des stages de proximité dans les écoles et les circonscriptions, les équipes de circonscription sont largement présentes dans les interventions de formation continue : en effet, faute de formateurs IUFM en nombre suffisant, on a pris l'habitude de recourir largement aux IMF et aux conseillers pédagogiques, en particulier dans les antennes du Puy et d'Aurillac. Ceci est moins vrai dans l'Allier.

Ce mode de fonctionnement paraît avoir satisfait les deux partenaires. L'IUFM a consacré des moyens à la formation continue, tandis que les formateurs de terrain ont accru au fil du temps un pouvoir d'intervention en matière de formation initiale. L'importance croissante de la formation continue au sein de l'IUFM imposera sans doute de redéfinir les rôles de chacun. Pour l'heure, les inspecteurs d'académie font valoir l'exigence d'une formation fortement connectée aux besoins du terrain et déclinée pour l'essentiel dans une définition départementale.

Un groupe de travail se penche aujourd'hui sur la redéfinition de l'organisation de la formation continue du premier degré dans le cadre de la convention rectorat-IUFM signée en décembre 1998. L'enjeu en sera sans doute la nécessité de définir des axes structurants à vocation académique. Une telle évolution pourra s'appuyer sur une histoire faite de bonnes relations réciproques et sur des partenaires habitués à travailler ensemble. La constitution, au sein de l'IUFM, d'une entité de formation continue volontaire et bien structurée est un atout pour assurer le passage progressif d'une réalité à une autre.

La réalisation de la formation continue

L'indice de satisfaction sur la qualité des prestations de formation continue des IUFM est élevé. En ce qui concerne les disciplines, si le français a, dans chaque département une place prééminente (35 % du volume de la formation continue), les mathématiques disposent, pour ce qui les concerne, d'un volume relativement faible (en moyenne moins de 10% du volume de la formation continue). Par ailleurs, les logiques politiques varient notablement d'un département à l'autre : les stages TICE sont en pourcentage deux fois plus élevés dans la Haute-Loire que dans l'Allier((8,58 % contre 4,43 %), les stages transversaux représentent 11,58 % dans le Puy-de-Dôme et 31,96 % dans l'Allier. Les commandes institutionnelles et les stages d'initiative locale varient dans des proportions considérables d'un département à l'autre. Sans doute y a t-il là des réformes à engager dans le cadre d'une conception plus académique de la formation.

2 - LA FORMATION CONTINUE DU SECOND DEGRÉ

La formation continue du second degré a été profondément modifiée par la suppression de la MAFPEN et le transfert de la plus grande partie de ses activités à l'IUFM. Il est donc difficile d'évaluer une activité en pleine transformation et il faut être prudent dans les conclusions à en tirer.

La prise en charge de la formation continue par l'IUFM d'Auvergne a suscité divers bouleversements dans l'organisation de l'institut. Le partage des tâches entre le recteur de l'académie et le directeur de l'IUFM a été clairement défini dans une convention négociée tout au long de l'année 1998. Signée le 7 décembre 1998, elle ne s'appliquait, au moment de l'évaluation, qu'au second degré. L'IUFM a souhaité une intégration complète de la formation continue en faisant prendre par ses instances les décisions permettant d'y parvenir. Le Conseil scientifique s'est doté d'une commission Formation continue chargée d'élaborer les propositions de plan académique de formation. L'IUFM a créé un troisième réseau, le réseau Formation continue chargé de l'ingénierie de la formation et de la mise en œuvre, et de la gestion des actions de formation. Ces structures prévoient la prise en charge de la formation continue du premier degré dès que l'IUFM aura à en assumer la responsabilité. La direction de l'IUFM manifeste sa volonté d'accroître l'articulation entre formation initiale et formation continue, notamment en cherchant à insérer les formateurs engagés au titre de la formation continue dans chacun des départements disciplinaires. De même, une implication des formateurs en poste dans les actions du plan académique de formation est vivement souhaitée. Certes la nouvelle mission qui incombre à l'IUFM n'est pas encore entièrement appréhendée par l'ensemble des acteurs, mais un travail de clarification et d'explication est poursuivi par le directeur adjoint chargé de la formation continue et le responsable du réseau Formation continue.

Le plan de formation de formateurs qui doit accompagner la mise en œuvre du plan académique a suscité l'élaboration d'une typologie d'actions. Cette typologie doit servir de base à un plan global qui, dans un avenir proche, permettra à l'ensemble des formateurs de l'IUFM d'accéder à une formation.

Il semble que, malgré les inévitables bouleversements qu'a provoqués la prise en charge de la formation continue, l'IUFM d'Auvergne soit en mesure de réussir l'intégration de cette nouvelle mission.

Il demeure cependant quelques difficultés :

- l'IREM, qui assurait la formation continue des enseignants de mathématiques, souhaitait passer une convention de sous-traitance avec l'IUFM ; la signature d'un tel accord ne pouvant intervenir qu'avec l'université Blaise Pascal, l'IUFM n'a pas souhaité s'engager dans la mesure où les IREM sont en voie de recomposition ; on notera cependant que le département de Mathématiques de l'IUFM a choisi comme correspondant formation continue la directrice de l'IREM qui n'appartient pas à l'IUFM ;
- la précarité du statut de certains enseignants de formation continue, qui occupent un mi-temps renouvelable chaque année, constitue un autre problème ;
- l'application des consignes ministérielles *"Pas de classe sans enseignant"* s'est traduite par une très forte décroissance des demandes individuelles de formation et un recul des initiatives locales.

IV - LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

1 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Les moyens documentaires sont répartis sur cinq sites entre trois bibliothèques d'IUFM (Bergougnan, Chamalières, Moulins) et deux centres de ressources gérés par le CDDP (Le Puy, Aurillac) ; l'ensemble est organisé en réseau. Les sites de Clermont, principalement Bergougnan, concentrent environ 60 % des ouvrages et périodiques. L'existence de deux sites, qui entraîne de nombreux doublons notamment en sciences de l'éducation, impose un système de navette peu pratique pour les utilisateurs et compliqué pour les gestionnaires.

De l'avis général, l'accès aux ressources documentaires souffre gravement d'un classement peu opérationnel, voire inexistant, pour des archives héritées des anciennes Écoles normales. Le regroupement des ouvrages par discipline, qui conduit à des redondances dans les acquisitions, devrait être revu. L'absence de catalogue informatisé constitue également un sérieux handicap. On constate, en effet, un important retard dans la modernisation de la gestion. Le recrutement de personnels qualifiés et l'acquisition d'outils de gestion informatique

devraient permettre de rationnaliser progressivement la gestion du fonds documentaire et de faciliter l'accès des usagers via les réseaux informatiques.

Dans les antennes comme sur le site de Clermont, on souligne aussi la lourdeur du mode d'attribution des moyens documentaires disciplinaires, la lenteur de cette procédure qui implique les responsables des départements et les documentalistes. La complexité de cette organisation se révèle source d'erreurs dans les commandes et de lacunes dans l'inventaire des ouvrages acquis.

Le réseau documentaire, qui dispose d'un budget de l'ordre de 150 KF consacré essentiellement au financement des abonnements aux périodiques pour l'ensemble des sites,' a pour mission d'assurer le suivi de la politique d'acquisition en concertation avec les départements disciplinaires. Les trois bibliothèques IUFM occupent des locaux qui, malgré des efforts d'aménagement, ne sont pas particulièrement adaptés à l'accueil d'un public nombreux.

Depuis 1998, l'IUFM a procédé au recrutement de deux documentalistes et d'une bibliothécaire, ce qui permet de mettre en œuvre une politique documentaire et d'ouvrir les bibliothèques entre 30 et 35 heures par semaine. Certains étudiants font néanmoins remarquer que les horaires d'ouverture coïncident très largement avec les horaires d'enseignement.

Conclusion sur la politique documentaire

Les initiatives récentes en matière de recrutement et d'informatisation des ressources documentaires s'inscrivent dans le cadre d'une politique documentaire considérée comme une priorité de l'établissement. Beaucoup reste cependant à faire pour atteindre les objectifs visés et l'on ne peut que soutenir la mise en place d'un service commun de documentation. Une telle organisation suppose cependant que soit revu le mode de distribution des moyens dans le sens d'une clarification des critères de répartition entre les différentes disciplines ; les prérogatives actuelles des départements disciplinaires pourraient s'exercer au sein d'un Conseil d'orientation placé auprès de ce service, qui aurait en charge l'ensemble des moyens consacrés à la documentation.

Il conviendrait aussi à cette occasion
- de dresser un inventaire complet et opérationnel ;
- de mettre en place une politique d'acquisition intégrant notamment les besoins des antennes ;
- de progresser dans l'informatisation de la gestion ;
- de mettre en réseau les centres de ressources de l'IUFM, de négocier des conventions avec des partenaires tels que les universités, le CRDP, le pôle Sud-Est pour favoriser un accès plus large à la documentation et de développer une politique commune de formation des personnels ;
- de former les utilisateurs aux bases de données informatiques.

Quelle que soit la pertinence des projets d'organisation en cours de réalisation, les efforts entrepris doivent s'accompagner de la mise à disposition de locaux adaptés à une politique documentaire ambitieuse. Le projet de regroupement des locaux de l'IUFM à Chamalières et les projets - réalisés ou en cours - de rapprochement entre l'IUFM et le CDDP permettent d'espérer qu'à terme étudiants, stagiaires et enseignants pourront enfin bénéficier d'un service de documentation adapté à leurs besoins.

2 - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

Les choix politiques et les moyens

À l instar de la politique documentaire, le développement des TICE constitue une préoccupation majeure de l'IUFM. Cette volonté s'est traduite dans les faits par :

- la mise à disposition d'équipements informatiques actuellement répartis entre 7 salles de ressources (2 à Chamalières, 2 sur le site de Bergougnan et 1 par antenne) contenant de 8 à 10 machines accessibles aux étudiants

et stagiaires en libre-service ; de l'avis général, l'utilisation de ces outils ne semble poser aucun problème technique, y compris dans les antennes ;

- la recherche de partenariats avec le CRDP et les CDDP ;
- une mise en réseau s'appuyant sur un réseau interne et l'accès au réseau régional CRATERE ; le réseau présente une importance stratégique pour le développement de la politique de communication interne et externe (Web) ; il est d'un grand intérêt aussi pour la diffusion documentaire ; par ailleurs, il offre de nouvelles formes de convivialité et de travail en commun ;
- l'acquisition de 4 stations de visioconférence qui complètent ces équipements et ouvrent des perspectives en termes d'enseignement à distance en formation initiale comme en formation continue ;
- la mise en place d'une politique de formation des étudiants et des stagiaires et d'accompagnement des formateurs ainsi que le développement de l'accès à la micro-informatique pour les formateurs dans le cadre des départements disciplinaires.

Comme dans de nombreux établissements, cet effort, qui doit beaucoup initialement à l'investissement de quelques enseignants motivés, trouve aujourd'hui toute sa reconnaissance à travers l'attribution de moyens importants sous la forme d'une dotation de 2 MF et la création de postes (2 formateurs et 2 informaticiens). On envisage très judicieusement une mise en synergie des moyens humains au sein d'un service commun informatique. La désignation d'un chargé de mission TICE entouré d'un groupe de pilotage complète l'organisation dont s'est doté l'IUFM pour assurer la conduite d'une politique globale d'informatisation de l'établissement. L'IUFM dispose actuellement d'environ 170 machines dont une centaine consacrées à la logistique administrative ou pédagogique et une dizaine de serveurs spécialisés.

La formation des étudiants et stagiaires à l'usage des TICE mobilisait en 1998 l'équivalent de 2000 HTD tandis que près de 4 000 HTD étaient consacrées à la formation continue du premier degré (26 %) et à celle du second degré (74%). Les charges de suivi et gestion des équipements et du réseau informatiques, d'assistance aux usagers, les travaux techniques et les réalisations audiovisuelles sont évaluées à 1800 heures. Cet investissement a presque doublé en l'espace d'un an ; il est assuré grâce au recrutement soutenu d'enseignants et de techniciens venu compléter le potentiel existant (en 1998, 2 professeurs de l'enseignement secondaire, un maître de conférences, et un ingénieur d'études ; en 1999, un agrégé et un assistant-ingénieur ainsi que deux jeunes docteurs).

La formation aux TICE

Si une grande majorité de PE1 suit des modules d'initiation aux TICE, la pratique des PLC1 dans ce domaine dépend largement des disciplines : environ 150 PLC1 ont la possibilité de suivre, à titre optionnel, ces modules d'initiation dont la capacité d'accueil est limitée faute d'encadrement. L'IUFM est donc contraint de gérer l'hétérogénéité des acquis en proposant des modules de mise à niveau aux stagiaires de deuxième année. En effet, la formation des étudiants aux TICE est obligatoire pour les stagiaires PE2 et PLC2 sous forme de deux modules de 15 heures chacun, concernant respectivement l'utilisation à visée professionnelle de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs, page Web) et les techniques audiovisuelles (création et utilisation d'images).

Les aspects pédagogiques

Les supports de cours multimédia, encore peu développés, se heurtent à diverses réticences de la part de certains formateurs. De la même façon, l'enseignement à distance, rendu possible grâce au réseau et à l'existence de stations de visioconférence, suscite de la méfiance, voire parfois de l'hostilité. L'utilisation de logiciels et d'outils multimédia dans l'enseignement, variable selon les disciplines, est relativement développée dans les formations didactiques. Mais l'hétérogénéité des conditions d'équipement des lycées et collèges rend peu réaliste actuellement l'utilisation systématique de ce type d'outils dans le cadre des stages.

Enfin, se pose, là comme ailleurs, la question de la reconnaissance du travail accompli pour la réalisation des supports multimédia, de leur validation et de la propriété intellectuelle.

Conclusions sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les investissements déjà anciens et les initiatives récentes en matière d'équipement informatique et de recrutement traduisent bien le souci de l'IUFM d'Auvergne de développer l'usage des TICE à tous les niveaux de son activité. Il reste encore beaucoup à faire pour rénover des matériels déjà anciens, assurer la cohérence d'ensemble et poursuivre la mise en réseau (dispositif indispensable au fonctionnement d'un établissement éclaté sur 5 sites), il faudra aussi faire évoluer les mentalités et, par le biais de la formation continue, inciter les formateurs, en particulier les formateurs associés (conseillers pédagogiques, IMF), à intégrer les TICE dans leurs pratiques pédagogiques.

Le développement d'une telle politique passe aussi par la valorisation des acteurs et la reconnaissance de leur investissement en tant que producteur de ressources multimédia au service de nouvelles méthodes d'apprentissage tant en formation initiale qu'en formation continue, dans le premier comme dans le second degré.

Dans ce contexte, la mise en place d'une structure unique de coordination pilotée par un chargé de mission paraît particulièrement pertinente pour assurer le suivi des procédures d'achat et la mise en place de nouveaux équipements, la cohérence des choix et l'assistance à l'utilisation de l'outil informatique sur l'ensemble de l'établissement. Si le plan d'urgence est poursuivi, l'IUFM devra consentir des moyens importants pour assurer le fonctionnement, la maintenance et l'amortissement des matériels qu'il convient de ne pas sous-estimer pour assurer la pérennité d'une politique que l'on peut qualifier d'ambitieuse.

V - LA VIE ÉTUDIANTE

Une politique de la vie étudiante

Depuis 1997, l'IUFM dispose d'un bureau de la vie étudiante qui a pour mission d'aider les étudiants en difficulté et de mener une politique d'accompagnement de la vie étudiante. Ce travail se fait en relation étroite avec les différentes structures de l'établissement : directeurs adjoints, responsables de réseau et de département, responsables d'antenne, conseils et représentants élus des usagers, associations, Service de scolarité. Son action est relayée par les représentants des étudiants au sein de ces instances. Les informations recueillies au cours de deux réunions annuelles associant l'ensemble des partenaires permettent de dresser pour le CSP un bilan des actions et des difficultés rencontrées. Par ailleurs, un chargé de mission "Vie étudiante" assure, sur le site de Clermont, une à deux permanences par semaine ; il dispose d'une somme de 20 KF qui permet une aide ponctuelle aux étudiants en situation précaire (en particulier les boursiers ayant échoué au concours).

Malgré cette volonté politique, une large majorité des étudiants et stagiaires de l'IUFM semble presque tout ignorer de ce qui lui est proposé. En effet, le sentiment d'appartenance est faible chez les étudiants comme chez les stagiaires. En cela, l'IUFM d'Auvergne n'échappe pas au constat quasi général dans ce type d'établissement où les usagers passent un temps limité et vivent une formation éclatée entre université, IUFM et lieux de stage. En dépit des efforts déployés par le responsable de la vie étudiante ou celui de la vie culturelle et sportive, l'IUFM reste, pour bon nombre d'entre eux, *"un lieu où l'on passe"*, notamment pour les PLC.

La vie culturelle et sportive

Là encore, une connaissance très floue des possibilités offertes par l'IUFM semble expliquer l'impact relativement modeste des initiatives prises dans les domaines culturel et sportif. Pourtant le chargé de mission à l'action culturelle dispose d'un budget de 150 KF pour mettre en place des ateliers de pratique artistique (musique, théâtre, danse) qui regroupent 10 à 15 PE ou PLC en formation initiale ou continue, aider les initiatives étudiantes, organiser ou soutenir des manifestations, inciter à la consommation culturelle en proposant, par le biais de l'association des étudiants stagiaires PE et PLC, des réductions de tarifs pour certains spectacles.

L'IUFM est jumelé avec le théâtre du Pélican, une troupe professionnelle qui monte chaque année un spectacle pour enfants : deux écoles et deux collèges sont étroitement associés à ce projet fortement soutenu par la DRAC. Le théâtre du Pélican met ses locaux à la disposition de l'atelier "Théâtre" et intervient en direction du public de l'IUFM. Le chargé de mission à la vie culturelle attend beaucoup de la convention en cours de signature avec la DRAC pour lancer des idées nouvelles. Il projette d'intégrer à la formation générale des PLC2 un module obligatoire de 3 à 5 heures de "Sensibilisation à la construction d'un projet culturel" et envisage également la mise en place d'un atelier optionnel de 15 heures "Bâtir un projet culturel".

Malgré l'intérêt évident de ces initiatives, la politique culturelle de l'IUFM souffre d'un manque de lisibilité : l'information des usagers semble insuffisante et l'affichage mal adapté. Cette politique pâtit aussi du déséquilibre démographique entre Clermont et les antennes. On ne peut qu'encourager l'IUFM à développer ses actions culturelles dans les implantations départementales.

Par ailleurs, si l'on considère la vie culturelle et sportive, et l'éducation à la citoyenneté comme des éléments importants du dispositif de formation de l'IUFM, il convient de s'interroger sur les moyens d'impliquer plus largement les personnels, notamment les enseignants, et les usagers à la définition et au développement de cette politique.

VI - LA RECHERCHE

A l'IUFM de Clermont-Ferrand, la recherche se caractérise par l'affirmation récente d'une politique volontariste. Les hésitations antérieures sont liées à l'histoire de l'établissement et, plus généralement, aux variations des pouvoirs publics sur la question de la recherche dans les IUFM.

Pour une culture de la recherche

L'équipe de direction actuelle a souhaité dès son installation promouvoir une nouvelle culture de la recherche. Il s'agissait à l'époque de permettre aux enseignants-chercheurs de l'établissement de conduire leur activité de recherche en facilitant notamment leurs participations aux colloques. Il s'agissait aussi de soutenir les enseignants de l'IUFM engagés dans des formations doctorales. La trace la plus nette de cet investissement dans la recherche est l'augmentation significative du budget (40 à 100 KF) et la création de la commission Recherche et développement.

Une nouvelle étape est actuellement en cours. Elle se définit par la volonté de structuration de la recherche au sein de l'IUFM et par le projet de constitution d'une jeune équipe. La publication d'un poste de professeur de sciences de l'éducation accompagne cet effort. La mission Recherche, confiée depuis janvier 1999 à un maître de conférences de psychologie, se distingue de la mission précédente Recherche et développement, à laquelle était associée la formation de formateurs. Bien que cette scission soit conjoncturelle, elle contribue néanmoins à l'affirmation de cette volonté.

Pour une démarche collective

L'orientation actuelle de l'organisation de la recherche semble obéir à deux motifs essentiels : un engagement au plan national et une réponse à des besoins locaux. Le souci de démonstration de la capacité des IUFM à prendre en charge la recherche en éducation motive cette politique volontariste de création et de reconnaissance d'un pôle de compétences à l'IUFM. Comme le mentionnent le rapport interne et *Le CANIF*, journal interne de l'IUFM, cette recherche doit avoir un caractère universitaire et peut se faire en liaison avec les universités de rattachement et/ou d'autres IUFM. En filigrane, elle s'oppose aux recherches qualifiées parfois négativement de "recherche-action", en prise plus directe avec le terrain.

Cette ambition recoupe la volonté d'une partie des enseignants-chercheurs de travailler ensemble sur des travaux et réflexions communs. Les premières réflexions ont été engagées dans les séminaires inter-IUFM du

regroupement Sud-Est au cours desquels un embryon de groupe s'est constitué. Les projets de coopération inter-IUFM, et plus particulièrement avec l'IUFM d'Aix-Marseille, sont actuellement abandonnés en raison des difficultés pour fédérer les politiques respectives de chacun des instituts. En outre, la constitution d'une jeune équipe entend répondre aux exigences de la gestion de la carrière des jeunes enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM tout en les engageant dans une démarche créative collective.

Par ailleurs, la création de ce pôle identifié à l'IUFM est conçue pour répondre à un besoin régional de compétences dans le champ de l'éducation, qu'aucune institution ne peut actuellement offrir.

Un projet volontaire mais risqué

Le projet de jeune équipe rassemble neuf enseignants-chercheurs de l'IUFM, deux enseignants-chercheurs de l'IREM de l'université Blaise Pascal et deux docteurs en poste à l'IUFM. Le projet de recherche actuellement en cours d'élaboration s'intéresse à la professionnalité du maître et associe les points de vue complémentaires des membres de l'équipe, majoritairement psychologues, spécialistes des sciences de l'éducation ou didacticiens (mathématiques, français, sciences physiques, EPS, histoire, informatique). L'étude des processus d'action des enseignants vise à modéliser l'activité d'enseignement. Les enseignants-chercheurs engagés dans ce travail se déclarent prêts à intégrer cette jeune équipe et à quitter leur laboratoire tout en maintenant des relations avec leur domaine de spécialité.

Les faiblesses de ce projet sont connues des responsables de l'IUFM qui constatent le défaut de leader pour la direction scientifique de cette jeune équipe, l'absence d'habilitation et de recrutement sur le poste de professeur dans un avenir proche, le manque de travaux antérieurs communs. Ils reconnaissent aussi que le projet actuel a été élaboré dans l'urgence.

Les relations avec les instituts de recherche de l'université Blaise Pascal

L'affirmation ou la revendication de la politique de recherche en éducation à l'IUFM de Clermont-Ferrand s'accompagne d'une proposition d'accueil au sein de l'IUFM, de l'IREM ainsi que de l'IREGH (Institut de recherches sur l'enseignement de la géographie et de l'histoire). Cette proposition, qui figure dans l'avenant de la convention avec l'université, a reçu un avis favorable du Conseil d'administration de l'IUFM. Mais il semble que la discussion au sein des instances délibératives de l'université ne conduise pas à l'acceptation de cette proposition. Les relations entre l'IUFM et le département de Mathématiques de l'université sont en effet assez paradoxales comme en témoignent l'isolement de la formation du CAPES de Mathématiques et la participation des enseignants-chercheurs de l'IREM au projet de la jeune équipe (cf. chapitre sur la formation continue).

Le soutien de l'IUFM aux études doctorales

L'organisation de la recherche au sein de l'IUFM est visible dans les règles instituées par la Commission de la recherche. Depuis octobre 1998, la commission instruit les dossiers qui sont soumis à l'appréciation du directeur. Les modalités de demande de soutien sont clairement précisées dans un document adressé aux responsables de département pour attribution et diffusion. L'information en est assurée lors de la journée formateurs. Pour 1998-1999, ce sont 354 h qui ont été ainsi attribuées pour des travaux en cours et pour des soutiens au travail post-doctoral en vue de la qualification.

Les enseignants-chercheurs

L'IUFM dispose de 18 emplois d'enseignant-chercheur dont 5 de professeur. Dix d'entre eux sont membres de laboratoires de l'université Blaise Pascal, les autres sont membres de laboratoires géographiquement plus distants dont 4 à Grenoble, 2 à Paris et 1 à Nancy. Aucun des professeurs n'est associé à la jeune équipe bien que certains signalent leur intérêt pour le travail engagé.

Conclusion sur la recherche

La recherche, en phase de structuration après des incertitudes liées aux politiques nationales et locales, s'appuie sur une revendication de la place des IUFM dans la recherche en éducation, l'ambition de la constitution d'un pôle de compétence local, ainsi que sur le besoin des enseignants-chercheurs d'assurer leur carrière et de travailler ensemble

Les motifs et l'engagement de l'IUFM pour contribuer à la recherche en éducation sont louables. Toutefois, le choix politique de constitution d'une jeune équipe est discutable pour deux raisons. En effet, même si ce projet permet de construire une équipe d'un effectif suffisant, l'absence de leader est très préjudiciable. En outre, l'inscription de cette jeune équipe dans le paysage des institutions de recherche en éducation reste difficile. La constitution d'un groupe de recherche associé par convention à un ou plusieurs laboratoires serait sans doute une meilleure solution permettant le travail de sous-groupes sur des thèmes définis selon les besoins de l'IUFM tout en préservant le rattachement des membres du groupe à des équipes reconnues. Cette solution ne serait pas incompatible avec la possibilité d'implantation d'un pôle local de compétence et sa reconnaissance.

VII - LA FORMATION DE FORMATEURS

Mission provisoirement arrêtée, faute d'un responsable, la formation des formateurs devrait connaître une nouvelle ampleur en formation initiale comme en formation continue. Une commission "Formation de formateurs" s'est d'ailleurs mise en place au sein du CSP. Néanmoins, c'est une activité dans un état de relative faiblesse que les évaluateurs du CNE ont eu à connaître lors de leur passage dans l'établissement.

Des échanges sur les pratiques

La formation de formateurs est essentiellement organisée grâce aux deux journées annuelles pour tous les formateurs, qui privilégient des réflexions collectives contribuant davantage à créer une culture de l'IUFM par l'approche de questions pluridisciplinaires qu'à développer des pratiques de formation. C''est dans le même esprit que le pôle Sud-Est propose des rencontres interacadémiques des formateurs d'un champ disciplinaire ou préoccupés par une question transversale (mémoires professionnels). Mais, comme il est indiqué dans le rapport interne, ces rencontres répondent à des intérêts individuels dont le retour vers l'institution n'est pas vraiment assuré.

Un début de problématisation

Les nouvelles missions de l'IUFM en matière de formation continue rendent la question de la formation de formateurs encore plus sensible. Une première ébauche de formalisation propose de décliner les actions de formation de formateurs selon les publics et les types d'action. Elle distingue ainsi les regroupements de formateurs, les journées de formation, les groupes de formateurs et les formations individuelles. Elle s'efforce de préciser les objectifs, les publics, les modalités et l'évaluation. Le dispositif d'élaboration de la formation de formateurs vise l'implication des formateurs. Il s'agit, en particulier, de faire émerger les besoins afin de concevoir une offre de formation répondant aux sollicitations directes des formateurs.

Conclusion sur la formation de formateurs

La formation de formateurs s'est faite pour l'essentiel dans le cadre du Pôle Sud-Est sur la base d'actions fondées essentiellement sur les échanges de pratiques. Elle est apparue comme une action laissée à l'initiative personnelle, voire au quasi-bénévolat. Il semble en outre que cette formation se soit adressée prioritairement aux personnels en poste à l'IUFM. Les formateurs associés de terrain, auxquels l'IUFM fait largement appel en raison de l'affichage du principe fort de l'ancrage de la formation sur le terrain, ne sont pas directement concernés par ces actions. L'obstacle éventuel, lié à leur rattachement administratif au rectorat, à l'université ou aux inspections académiques, ne doit pas limiter leur intégration, même temporaire, à l'IUFM. C'est sans doute l'une des faiblesses importantes de l'IUFM aujourd'hui. L'équipe de direction en a pleinement conscience.

Il semble urgent d'affirmer une politique de formation de formateurs, de la définir et de l'intégrer aux priorités de l'établissement. Celle-ci exige un investissement important, avec une mission clairement identifiée, un responsable désigné et une inscription réelle au sein de l'institut. Par ailleurs, plutôt que de poursuivre les modalités d'élaboration collective de ce plan de formation par les acteurs eux-mêmes, il conviendrait de proposer des orientations à court et à moyen terme après échange avec les départements disciplinaires qui sont à même d'identifier les forces et les faiblesses des différents personnels.

La scission actuelle, conjoncturelle, des missions Recherche et Formation de formateurs est une opportunité pour affirmer cette politique et cette priorité de l'établissement. L'association à la recherche tend, en effet, à considérer la formation des formateurs comme une application de la recherche ou comme une diffusion des résultats de la recherche, laissant à la marge les questions d'ingénierie de formation et de compétences professionnelles spécifiques des formateurs. A l'inverse, l'association de cette mission à la formation continue tend à privilégier les questions pragmatiques d'ingénierie et d'animation des formations. Il y a sans doute un intérêt majeur aujourd'hui à isoler cette mission, afin de la reconnaître dans sa spécificité et de pouvoir en repenser les articulations avec la recherche et les formations initiale et continue.

Il semble également urgent de promouvoir cette culture de la formation des formateurs en encourageant les participations à des actions locales ou nationales, en valorisant les initiatives et les projets locaux pour des propositions d'universités d'été ou de stages nationaux, et en proposant une offre de formation à tous les personnels permanents ou associés de l'IUFM.

Il convient sans doute aussi d'accompagner cette politique de mesures symboliques, telles que l'intégration, dans le service normal des enseignants du second degré, de leur participation en qualité de stagiaires à des actions de formation. Le document "*Activités, services et rémunérations des formateurs*" - particulièrement clair et contractuel - n'envisage pas actuellement cette possibilité.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Là, peut être plus qu'ailleurs, la construction d'un établissement unique et cohérent à dimension universitaire relevait de la gageure : l'IUFM d'Auvergne a fait ce pari difficile dans une région faiblement peuplée et urbanisée, affectée par un déclin démographique continu et par des difficultés de communication, mais présentant des performances tout à fait remarquables en termes de taux de bacheliers par génération.

On soulignera tout d'abord que ce fut le fruit d'une politique très volontaire, menée par une petite équipe très soudée, engagée dans une démarche de construction institutionnelle particulièrement élaborée et pensée. Mais la réalité ne suit pas toujours, et il demeure un décalage entre un échafaudage séduisant et des pratiques encore en retrait.

L'organisation interne de l'IUFM, marquée dans les premiers temps, comme dans la plupart des IUFM, par une très forte centralisation, évolue vers des formes plus déconcentrées. Les antennes, qui demeurent dans une situation d'autonomie très faible, n'en ont pas moins acquis une certaine consistance institutionnelle ; la désignation de responsables d'antenne, chargés par délégation de la gestion administrative et pédagogique et de la coordination de l'équipe enseignante, et leur intégration à l'équipe de direction revêt à cet égard une signification forte. Par ailleurs, la répartition concomitante, sur l'ensemble du territoire académique, de la formation des PE et de celle d'une partie des PLC stagiaires a contribué à redonner vie aux antennes, tout en demeurant dans la logique de rupture avec les institutions antérieures.

Conjugaison difficile de trois logiques, l'organisation pédagogique s'articule autour de la filière, de l'antenne et du département disciplinaire ou du réseau transversal. Le fonctionnement des départements disciplinaires est variable, associant très inégalement les correspondants des universités ou encore les différentes catégories de formateurs, malgré un souci affiché de cohérence. En outre, la répartition des moyens entre ces entités souffre d'un certain manque de transparence. Par ailleurs, on a pu constater que l'articulation entre antennes et départements disciplinaires était insuffisante, ce qui génère des problèmes d'harmonisation du plan de formation et de répartition des moyens pédagogiques, que ce soit en formation initiale ou en formation continue. La concertation est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les contraintes liées à la géographie et aux difficultés de communication pèsent d'un poids particulier.

Il conviendra que l'établissement explicite mieux les modalités et critères précis de répartition de l'ensemble des moyens. Il est également nécessaire d'harmoniser les pratiques des départements disciplinaires.

L'IUFM jouit globalement d'une très bonne image auprès de ses partenaires, notamment auprès du rectorat et des membres des corps d'inspection : ces derniers, IEN ou IPR-IA, sont très associés au fonctionnement de l'IUFM et la qualité de ces collaborations est remarquable. En revanche, le partenariat avec les universités souffre encore d'un dialogue insuffisant. Trop peu développées avec l'université d'Auvergne, ces relations concernent pour l'essentiel l'université Blaise Pascal. Malgré l'institution, dans chaque département disciplinaire, d'un correspondant de l'université sensé assurer le lien entre les deux institutions, la coopération est très inégalement entrée dans les faits et le fonctionnement des structures n'est pas encore opérationnel.

Il faut que les conventions fixent plus clairement les engagements réciproques, notamment en termes financiers. Par ailleurs, la nouvelle mission "Relations avec les universités" doit se fixer comme objectif prioritaire d'améliorer le dialogue avec les universités, de donner un contenu opérationnel aux structures existantes, et aussi, dans la mesure du possible, de développer les collaborations avec l'université d'Auvergne.

À l'issue d'une période initiale très centralisatrice, l'IUFM a souhaité renforcer sa présence sur le territoire académique, très soutenu en cela par les collectivités locales, en particulier les conseils généraux, qui ont constitué progressivement des pôles universitaires en partenariat avec les universités et les CDDP. C'est le cas à Aurillac où les collectivités ont apprécié le rôle moteur joué par l 'IUFM dans le rapprochement avec les autres institutions ;

l'IUFM partage ses locaux avec le CDDP, une délocalisation universitaire et deux départements d'IUT. La configuration est comparable au Puy-en-Velay où l'IUFM est implanté dans les locaux du Centre universitaire et pédagogique qui regroupe l'ensemble des formations d'enseignement supérieur présentes dans la ville.

Pareil rapprochement ne peut qu'améliorer la visibilité de l'IUFM en tant qu'établissement d'enseignement supérieur. Le CNE encourage l'IUFM à développer ce type d'action.

Au chapitre des relations extérieures et partenariats, on mentionnera encore l'effort réalisé dans le domaine des relations internationales, le rôle joué par l'IUFM d'Auvergne dans le cadre du Pôle Sud-Est, et l'étroitesse des partenariats noués avec les CDDP.

Le gouvernement de l'IUFM s'appuie sur des outils de communication interne et externe particulièrement élaborés : l'institut s'est donné les moyens de ses ambitions, le recrutement d'une professionnelle de la communication procède de cette volonté.

On ne peut qu'encourager l'IUFM à poursuivre dans cette voie. Néanmoins, il doit être attentif à ce que ces outils soient mis au service d'une réelle communication interne.

En matière de politique de recrutement des enseignants, l'IUFM a, parmi ses objectifs prioritaires, d'accroître la part des enseignants-chercheurs dans le potentiel et de doter tous les départements disciplinaires en enseignants-chercheurs. Si les objectifs fixés ne sont pas complètement atteints, on enregistre cependant une progression très remarquable de leur nombre. Par ailleurs, les procédures de recrutement des enseignants sont inspirées par un réel souci de rigueur et d'association des partenaires concernés. On relèvera néanmoins le problème posé par l'encadrement des antennes, constitué pour l'essentiel d'enseignants en délégation rectorale qui ne se sentent pas pleinement intégrés dans l'IUFM.

La question de la stabilisation des formateurs dans les antennes doit retenir l'attention et faire l'objet d'une réflexion commune avec le rectorat. À terme, la crédibilité de la politique de déconcentration en dépend.

L'organisation administrative et la gestion, qui reposent sur des services structurés et efficaces, n'appellent pas d'observation particulière. La gestion financière est bien maîtrisée, malgré l'absence, très regrettable, d'un agent comptable titulaire, le précédent n'ayant pas été remplacé à la date de l'évaluation. La gestion immobilière est l'une des préoccupations majeures de cet établissement qui compte un important patrimoine ancien. L'établissement a mené une politique d'investissement qui a permis la mise en sécurité ou le réaménagement de nombreux bâtiments. Le regroupement programmé sur le site de Chamalières, projet qui a recueilli un avis favorable de tous les partenaires, apparaît comme une solution rationnelle.

Il est indispensable qu'un agent comptable soit nommé rapidement, les solutions d'attente ne pouvant perdurer sans nuire au fonctionnement de l'établissement.

La formation des professeurs des écoles affiche un bilan positif : le taux de réussite au concours est bon, les "formés" appréciés de leurs employeurs. Ce n'est sans doute pas sans lien avec la capacité manifestée par l'IUFM à s'adapter et amender ses plans de formation successifs en fonction des évolutions et des critiques. On regrettera cependant le poids des enseignements disciplinaires et les cloisonnements excessifs qui en découlent. L'insuffisance de maîtres formateurs constitue également un problème.

Bien informés en amont sur les métiers de l'enseignement, les PLC1 bénéficient d'une procédure d'admission dont on peut saluer la transparence. Au delà, il faut bien constater que le fonctionnement des préparations aux concours repose davantage sur une logique d'acteurs que sur une logique d'institutions : on a vu précédemment que ni les correspondants universitaires, ni les départements disciplinaires ne jouaient le rôle attendu d'eux. On retiendra que l'IUFM a réussi à maintenir les stages.

Pour améliorer le fonctionnement des préparations aux concours, il convient de donner un contenu opérationnel aux structures existantes, notamment les correspondants universitaires et les départements disciplinaires.

La formation des PLC2 a été inspirée très tôt par le souci de mobiliser tous ses acteurs autour d'un projet cohérent et innovant. La qualité des relations nouées avec les corps d'inspection est, à bien des égards, exemplaire d'une collaboration fructueuse et sereine que l'on ne rencontre pas souvent ailleurs. Formaliser les relations sans les figer, s'adapter aux exigences du terrain sans renoncer aux objectifs des formations, telles pourraient être les deux caractéristiques qui résument la politique de l'établissement en matière de formation des PLC2. Néanmoins, il faut bien constater que cette politique n'a pas produit tous les effets escomptés : on regrettera tout particulièrement que la formation générale en établissement soit souvent vidée de contenu, faute d'une collaboration entre établissements, surtout dans la périphérie clermontoise. En effet, le reproche est trop souvent fait d'une grande distance entre théorie et pratique.

Pour construire un réseau d'établissements stable, il est nécessaire que l'IUFM révise le cadre conventionnel pour l'adapter aux évolutions et aux réalités du terrain. Il convient aussi d'assurer une meilleure articulation entre la formation générale, la formation disciplinaire et le mémoire professionnel, pour mieux répondre aux attentes des stagiaires et leur assurer une formation plus adaptée.

Faute d'un recul suffisant, il ne pouvait être question d'évaluer les activités de formation continue du second degré ; on s'est donc limité à l'examen des conditions de la transition entre l'ancien système, et celui mis en vigueur depuis les dispositions arrêtées en mai 1998. Malgré des tensions, et en dépit de difficultés matérielles, le transfert de la formation continue à l'IUFM s'est déroulé dans des conditions plutôt satisfaisantes. L'IUFM a modifié ses structures pour s'adapter à ses nouvelles missions, comme en témoignent la nomination d'un directeur adjoint et la création d'un réseau transversal. L'intégration dans les départements disciplinaires des 22 emplois équivalents temps plein transférés s'est réalisée sans difficulté vraiment notable.

Favoriser l'émergence d'une activité de recherche de type universitaire, telle est la ligne de conduite que s'est fixée l'équipe de direction : l'augmentation du budget, le soutien aux études doctorales, la création d'une commission Recherche distincte de la formation de formateurs, le projet de constitution d'une jeune équipe plaident en ce sens. Néanmoins, il faut souligner la très grande fragilité d'un dispositif encore récent.

Si les motifs et les engagements de l'IUFM pour contribuer à la recherche en éducation sont conformes à sa mission, on ne saurait trop mettre en garde l'établissement sur la viabilité incertaine de son projet d'équipe de recherche : l'absence de leader est préjudiciable, l'inscription de cette jeune équipe dans le paysage des institutions universitaires de recherche difficile. Le CNE recommande donc que l'IUFM s'associe par convention avec un ou plusieurs laboratoires, solution qui permettrait le travail de sous-groupes sur des thèmes définis selon les besoins de l'IUFM tout en préservant le rattachement des membres du groupe à des équipes reconnues.

Le développement des nouvelles technologies de la communication a été identifié comme une priorité par l'établissement ; celui-ci a traduit cette volonté dans les faits, notamment en développant l'équipement informatique et la mise en réseau, en menant une politique active de formation des étudiants, des stagiaires et des formateurs, enfin en privilégiant les partenariats avec le CRDP et les CDDP.

L'IUFM doit poursuivre son action : le projet d'une structure unique de coordination pilotée par un chargé de mission apparaît comme une initiative très opportune.

Ceci devrait être mis à profit pour dynamiser la politique documentaire qui n'est pas encore parvenue au même degré d'élaboration. Modernisation de la gestion encore très inachevée, lourdeur et complexité du mode d'attribution des moyens documentaires, locaux mal adaptés, l'organisation documentaire mérite d'être grandement améliorée.

Le CNE recommande la mise en place d'un service commun de documentation, ainsi que la création d'un conseil d'orientation placé auprès de cette structure. Par ailleurs, les critères de répartition des moyens entre les différentes disciplines doivent être clarifiés.

Difficulté commune à la plupart des IUFM, le développement d'un sentiment d'appartenance à l'institution se heurte à la spécificité même des formations et à la fragmentation des publics. L'IUFM a pourtant pris des initiatives qu'il convient de rappeler : création d'un bureau de la vie étudiante, nomination d'un chargé de mission "Vie étudiante". Malgré cette évidente volonté politique, l'IUFM reste, pour bon nombre de stagiaires, *"un lieu où l'on passe".* Le même constat peut être fait à propos des activités culturelles, trop mal connues des usagers.

Il convient que l'IUFM s'interroge sur les moyens de mieux associer non seulement les usagers, mais encore les personnels à la définition et au développement d'une politique qui favorise une meilleure participation à la vie de l'institution.

POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR

Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Auvergne
Académie de Clermont-Ferrand

La réponse du Directeur

Le contexte de l'évaluation

Une évaluation, aussi approfondie soit-elle -et tel est le cas de celle du Comité National d'Évaluation- est une photographie à un moment donné de la vie de l'institution, inscrite dans un processus d'évolution, suivie d'une analyse, de constats et de recommandations.

Après avoir situé le moment de l'évaluation dans son contexte, je tenterai d'apporter des réponses qui prennent en compte les constats et analyses du CNE et les évolutions qui se sont réalisées jusqu'à ce jour.

Mes collègues dont les établissements avaient été évaluées (1ère et 2ème vagues) ayant reconnu combien cette démarche était intéressante pour les instituts, j'avais vivement souhaité la venue du CNE. L'IUFM d'Auvergne n'ayant pu faire partie de la 3ème vague pour des raisons de programmation, c'est donc avec les instituts d'Aix-Marseille, de Bordeaux et de Toulouse que nous avons fait l'objet de cette investigation, ce choix confirmant que nous sommes l'institut le plus au nord des instituts sudistes et non l'inverse.

Cette évaluation s'est déroulée selon le calendrier suivant : une première visite des membres du CNE le 18 décembre 1998, le retour de l'évaluation interne le 15 mars 1999, les missions d'expertise sur le terrain du 5 au 7 mai 1999, en retour, un premier rapport d'évaluation en février 2000 et début mai 2000, le rapport définitif nous a été remis.

L'essentiel des travaux s'est donc déroulé pendant l'année 1999, année au cours de laquelle l'IUFM fut tout particulièrement sollicité, que l'on en juge !

- Réflexion sur les grands axes stratégiques de la politique de formation en vue de la rédaction du futur projet d'établissement 2000-2003 ;
- Élaboration des dossiers de restructuration : antenne de l'IUFM à Moulins et regroupement des sites de Clermont et Chamalières en vue de leur inscription au Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 ;
- Début des investigations de la Chambre Régionale des Comptes ;
- Commandes institutionnelles fortes avec l'arrivée en septembre 1998 de la formation continue dont la mise en place s'est effectuée pour l'essentiel, en 1999 ;
- Réflexion approfondie sur le dossier de la rénovation de la formation des enseignants.

Ce rappel pour témoigner de la forte mobilisation des acteurs de l'IUFM au cours de cette année et du peu de temps qu'ils avaient à consacrer à une réflexion en profondeur … le défi a cependant été relevé je le crois.

Du côté CNE, dont je n'aurai pas la prétention de faire l'évaluation, les experts ont adopté une méthodologie différente de celle employée jusque là, privilégiant l'observation des implantations départementales, la prise en compte des différents partenariats et l'analyse des formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement.

Cette approche nouvelle peut éclairer les constats, les recommandations et les réponses.

L'IUFM a donc été observé par une équipe d'experts possédant une méthodologie affinée et très élaborée.

Je dois dire que nous avons apprécié cette méthodologie qui nous a permis de mettre en œuvre une évaluation interne que le Comité qualifie de « claire, précise et dense, comportant une analyse critique sans complaisance du fonctionnement de l'IUFM ». Nous avons également apprécié le souhait du CNE de rencontrer les acteurs de la formation, même si, parfois, il ressort de ces rencontres sur le terrain des remarques qui ne reflètent pas toujours les demandes de la communauté.

Une politique académique

Les experts mentionnent le souhait très fort de la direction d'identifier l'IUFM comme établissement unique -IUFM d'Auvergne- mais soulignent les difficultés de l'organisation pédagogique qui associe trois structures : les filières de formation, les antennes et les unités disciplinaires et réseaux.

Nous avons conscience des difficultés de gestion, mais pensons que l'objectif d'une culture commune à laquelle nous tenons ne peut éviter ce fonctionnement à trois dimensions. Nous souscrivons en revanche aux recommandations pour une meilleure explicitation des modalités et critères de répartition des moyens ; explicitation qui du reste relève plus de la communication interne que d'une plus grande transparence. Nous souscrivons également à la demande d'une meilleure harmonisation du fonctionnement des départements disciplinaires ; il y a évidence à poursuivre dans cette voie.

Dans le cadre de cette politique académique, nous ne pouvons que nous féliciter de nos bonnes relations avec le rectorat et les corps d'inspection. En revanche, le comité note que le partenariat avec les universités souffre d'une insuffisance de dialogue et de concertation. Rappelons le contexte : une université pluridisciplinaire (Université Blaise Pascal) -lettres, sciences humaines et sciences- d'une part, qui concentre 90 % des disciplines des CAPES (et non des charges) et une université (Université d'Auvergne) -droit, sciences économiques, pharmacie et médecine- d'autre part, avec laquelle l'IUFM n'a qu'une discipline en commun (sciences économiques et de gestion) dont les effectifs et le champ de préparation sont relativement faibles (CAPET et CAPLP).

En fait, il n'existe pas de difficulté de relation entre les deux universités et l'IUFM d'Auvergne. Mais la concertation reste effectivement insuffisante. Une concertation qui ne devrait pas traiter prioritairement des aspects financiers qui se résolvent dans le cadre d'une convention, mais qui devrait reposer davantage sur un véritable travail en équipe pour la préparation aux épreuves du CAPES. L'invitation à cette concertation des correspondants de l'université, de manière systématique, la création de groupes de travail au plus haut niveau, sur la formation initiale, la formation continue et la préprofessionnalisation devraient permettre des avancées très sensibles dans ces relations.

Les experts soulignent le choix judicieux de l'IUFM de regroupements fédérant les antennes de l'IUFM, les délocalisations universitaires (DEUG, départements d'IUT) et les CDDP. Option intéressante, par ailleurs condition nécessaire au maintien des antennes implantées en zone rurale. Certes, comme le mentionne le comité, le relief de l'Auvergne ne facilite pas les liaisons … mais je soulignerai le fait que d'autres académies sont dans cette situation et je prétends que les communications en Auvergne se sont très sensiblement améliorées -autoroutes Nord, Sud et Est et bientôt Ouest-. Les quelques acteurs des antennes qui disent souffrir de cette situation et que nous nous efforçons actuellement d'impliquer dans la politique des relations nationales et internationales, devraient ainsi sortir de leur logique départementale.

Le comité propose enfin la stabilisation des formateurs dans les antennes et suppose que s'instaure une réflexion avec le rectorat à ce sujet. Je reste persuadé que si cette politique académique est une politique d'avenir, elle est fort mal prise en compte dans les normes SAN REMO du Ministère pour un établissement éclaté sur cinq sites dans quatre départements.

L'application d'un coefficient, en vue de l'attribution de moyens pour ces situations spécifiques pourrait atténuer cette surcharge à laquelle il est difficile d'échapper et qu'aucun autre établissement d'enseignement supérieur subit avec cette acuité dans l'Académie.

Enfin, avant d'aborder la formation, précisons que depuis la venue du comité, un agent comptable a été nommé le 1er septembre 1999 et que, dans le cadre des recommandations formulées en vue de la création d'un service commun de documentation, l'informatisation des bibliothèques est en marche, suite à l'acquisition d'un logiciel efficace. Dès septembre 2000, le questionnement informatique devrait être possible dans de bonnes conditions.

La formation initiale et continue

Elle est au cœur de notre projet d'établissement (inscrit dans la contractualisation 2000-2003) dont la rédaction s'achève.

Le projet articule les quatre axes stratégiques suivants :

- L'articulation de la formation initiale et de la formation continue ;
- La promotion de la formation des formateurs ;
- L'affirmation de l'IUFM comme lieu de recherche en éducation ;
- L'instauration d'une vie étudiante et culturelle forte.

Traitant de la formation des professeurs des écoles, le comité observe une bonne adéquation de la formation au concours et à l'exercice sur le terrain, mais regrette quelque peu que cette formation apparaisse plus comme « … une juxtaposition de disciplines qu'une volonté d'entrer dans une cohérence commune afin de cerner un objectif transversal… ». Le projet d'établissement qui vient d'être élaboré remédie à cette insuffisance mais tient compte des publics très hétérogènes qui arrivent en formation et pour lesquels une acculturation des disciplines fondamentales de l'école est souvent nécessaire.

En ce qui concerne la formation initiale des professeurs du 2d degré et des conseillers principaux d'éducation, nous notons bien qu'elle tirerait le meilleur profit d'une activation des relations avec les universités et notamment le renforcement des liens entre les correspondants des universités et les responsables disciplinaires de l'IUFM, dans le cadre d'une véritable complémentarité. Pour la seconde année, la construction d'un réseau stable d'établissements ainsi qu'une meilleure articulation entre la formation générale, la formation disciplinaire et le mémoire professionnel sont des données à considérer avec la plus grande attention et pour lesquelles une remédiation a été retenue dans le futur projet d'établissement. Ces observations conduisent aux remarques suivantes :

- Le réseau d'établissements judicieusement choisis doit être un réseau au service de la formation ; la logique de formation doit être prioritaire sur la logique de l'emploi. Il se construit chaque année, en partie, en étroite collaboration avec le Rectorat et les corps d'inspection avec lesquels nous éditons un fascicule de recommandations aux chefs d'établissement.
- L'articulation entre la formation générale et disciplinaire et le mémoire est à rechercher, bien évidemment. Là encore, il convient d'agir avec prudence vis-à-vis des attentes des stagiaires, plus désireux cette année-là de recettes et qui n'apprécient les enseignements prodigués qu'après quelques années de recul …

Le comité n'a pu évaluer les activités de formation continue, pour des raisons que le calendrier explique. Il me paraît cependant indispensable qu'il puisse le faire à l'avenir, afin de mesurer les difficultés que rencontrent les instituts dont la charge d'activité s'est accrue de 30 à 35 %, avec une attribution très minime de moyens complémentaires.

Cette nouvelle mission de formation s'est inscrite à l'IUFM d'Auvergne dans des conditions qui restent satisfaisantes et un contrat d'objectifs pour une période de trois ans devrait être signé prochainement entre le Recteur et le Directeur de l'IUFM. Rendue plus

universitaire et plus professionnelle, la formation initiale et continue reste encore un projet à construire pour les quatre années à venir.

La recherche et la formation de formateurs

La politique de recherche de l'établissement est construite autour de trois axes :

- le développement de la recherche au sein de l'institut ;
- la structuration des recherches en cours, en obtenant à terme la reconnaissance, seul ou en collaboration, d'une jeune équipe ;
- l'établissement de liens avec les écoles doctorales.

Le projet sur « le processus d'action des enseignants : déterminants et impacts », est fragile, note le CNE. Nous en convenons, l'absence actuelle de leader, d'ailleurs mentionnée, est compensée par la présence d'un conseiller scientifique reconnu internationalement ; la recherche d'un professeur responsable, à terme, de cette équipe est en cours. Ces deux éléments ne sont pas cités, on peut le regretter.

Par ailleurs, il est admis que la reconnaissance d'une équipe nécessite plusieurs années de travail en commun et rattacher a priori les enseignants-chercheurs intéressés par cette thématique à une équipe reconnue ne peut que retarder encore l'éclosion d'une structure de recherche dont l'École et la Société ont le plus grand besoin. Quoi qu'il en soit, les enseignants au sein de la commission recherche étudieront toutes les possibilités d'évolution.

Quant à la formation de formateurs, elle devrait connaître un développement intéressant et c'est à cet effet qu'un plan pluriannuel de formation sera prochainement présenté au conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM.

L'IUFM d'Auvergne, lieu de vie

Le comité souhaite que l'IUFM s'interroge sur la manière de mieux associer les usagers et les personnels à la vie de l'établissement.

C'est effectivement un objectif auquel nous sommes attachés. En témoignent la mise à disposition d'un chargé de mission « vie étudiante » et les journées de réflexion mises en place chaque année pour les personnels enseignants et, depuis deux ans, pour les personnels IATOS, avec pour objectif la création d'un sentiment d'appartenance.

Mais, tant que les IUFM seront des lieux « où l'on passe », tant qu'ils ne seront pas des lieux « où l'on devient professeur », cet objectif restera difficile à atteindre.

L'IUFM d'Auvergne, comme les autres, est un carrefour pour la recherche, la formation initiale et la formation continue, n'en faisons pas un lieu de tous les conflits, mais de toutes les constructions.

En terminant, j'adresse mes vifs remerciements à tous les membres du comité dont j'ai apprécié la volonté de dialogue et les propositions, ainsi qu'à tous les acteurs de l'Institut pour leur disponibilité et leur engagement avec le CNE dans cette analyse du fonctionnement de l'Institut.

A Clermont-Ferrand, le 20 mai 2000

Raymond-Philippe GARRY
Directeur
de l'IUFM d'Auvergne

CNE

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois,1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne, 2000

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999

Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Bulletins n° 1 à 28

Profils n° 1 à 42

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Hubert BOUCHET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : http://www.cne-evaluation.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin